

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024 A 9H30
(Convocation du 26 janvier 2024)

Aujourd'hui vendredi 2 février deux mil vingt-quatre à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Pierre HURMIC, 1^{ER} Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT-VINCENT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERÉ, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 35

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, de bien vouloir vous installer. Nous allons pouvoir démarrer cette nouvelle séance de notre Conseil métropolitain et pour ce premier Conseil de l'année 2024, je tiens à excuser le Président Alain ANZIANI qui est hospitalisé cette semaine pour des examens approfondis liés à son mal au dos.

Je vous propose pour assurer le secrétariat de notre séance en qualité de secrétaire, Monsieur Patrick LABESSE et en qualité de secrétaire adjoint, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

Je propose également que nous débutions ce Conseil de Bordeaux Métropole par une minute de silence pour honorer notre ancien collègue, ancien Conseiller communautaire Monsieur Michel CARTI qui est décédé le 1^{er} janvier dernier. Je vais donner la parole à Madame BOST pour qu'elle nous dise un mot à ce sujet.

Mme BOST : Merci, Monsieur le Président, je voulais bien sûr dire quelques mots au nom de Monsieur Alain ANZIANI pour rendre hommage à Monsieur Michel CARTI qui nous a quittés le 1^{er} janvier dernier.

Monsieur Michel CARTI, comme vous le savez, a été élu municipal de Carbon-Blanc de 1971 à 2008. Il a principalement été 1^{er} adjoint de Monsieur Philippe MADRELLE de 1976 à 2001. C'était quelqu'un de viscéralement attaché à sa commune, un élu de terrain voire un élu tout-terrain. Monsieur Philippe MADRELLE avait souhaité lui confier la délégation de Conseiller communautaire puisque Monsieur Philippe MADRELLE n'a jamais siégé ici, fonction qu'il a honorée pleinement pendant 31 ans, de 1977 à 2008. Il avait à cœur de porter notamment les thématiques de l'eau. Il a été pendant de nombreuses années président de la SIAO (Syndicat d'alimentation en eau de Carbon-Blanc).

L'ensemble de ses mandats ne l'a pourtant pas empêché d'exercer son métier d'enseignant puis de terminer sa carrière en tant que Proviseur adjoint sans jamais se départir de son amour pour le rugby et la corrida.

Nous vous invitons évidemment à commémorer sa mémoire par une minute de silence.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame Christine BOST. Il faut que nous nous levions pour cette minute de silence.

Les élus observent une minute de silence en l'hommage de Monsieur Michel CARTI.

M. le Président Pierre HURMIC : Je vous remercie. Pour débiter également notre Conseil, je précise qu'une motion a été proposée par le groupe Métropole communes en soutien aux agriculteurs. Vous le savez, peu de motions sont en général débattues en Conseil, mais compte tenu de l'actualité liée aux malaises agricoles, je propose la mise en place d'un groupe de travail dédié afin que nous puissions présenter en fin de séance le texte qui sera issu des contributions de l'ensemble des groupes représentés

dans cette assemblée. Ceci permettra d'actualiser aussi ce projet de motion qui avait été rédigé avant les annonces gouvernementales.

Je vois que Monsieur Patrick BOBET est d'accord. Ce que je vais demander, c'est que chaque groupe désigne deux représentants pour travailler à la rédaction d'un texte commun à notre assemblée.

Monsieur Olivier ESCOTS a demandé la parole.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Depuis le début du mandat, il y a une règle qui s'est appliquée, nous ne la partageons pas forcément au sein du Groupe communiste, mais nous la respectons. Il y a eu très peu de motions voire quasiment jamais sur les trois dernières années. Le Règlement intérieur prévoit aussi un certain délai. Nous sommes donc assez surpris de cette démarche qui arrive le vendredi matin avant la séance. Nous avons parlé du sujet de l'agriculture mardi en conférence des présidents, cette idée de motion n'a pas été mise sur la table.

Puis sur le contenu, on voit que cette motion aussi passe à côté de bien des choses et notamment tous les ravages que les traités de libre-échange peuvent faire depuis une trentaine ou une quarantaine d'années pour les agriculteurs. Ce n'est pas une question de norme mais de revenu et le libéralisme capitaliste mondial a mis cette filière agricole dans un état désastreux. Cette motion l'évoque à peine.

Notre groupe puisque nous ne sommes que deux aujourd'hui ne participera donc pas au travail sur la rédaction de cette motion. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : C'est noté. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je suis aussi assez surpris de ce genre de méthode. D'abord, la première chose, c'est qu'il y a peut-être déjà, vous l'avez compris, un non-respect des minorités dont j'en fais partie avec Monsieur Philippe POUTOU, il me semble dans le propos que vous avez tenu en préambule.

Deuxième chose, je fais partie des gens aujourd'hui qui sont très engagés aux Gilets jaunes. Il y avait d'autres mouvements sur le territoire pour que l'on chasse un peu justement cette idée du globalisme mondial. Aujourd'hui les agriculteurs en sont les conséquences de prime abord puisqu'il y a cette colère, mais il y en avait d'autres précédemment. Toutes ces petites vaguelettes ou peut-être ces vagues populaires vont devenir sans doute quelque chose de beaucoup plus grand, il me semble, que tenir compte de ma parole certainement ou celle de Monsieur Philippe POUTOU, mais je ne m'engage pas pour lui, sont aujourd'hui une forfaiture à la démocratie locale tout simplement.

J'aimerais au contraire, puisque je fais déjà par courriel plusieurs demandes pour que l'on travaille sur une délibération particulière en ce moment sur la Palestine. Il me semble que tout est lié. Aujourd'hui, nous sommes face à une dictature globale mondiale qui se met en place. Je pense que par rapport au précédent Conseil, on se doit de travailler ensemble. À mon sens, les idées viennent de partout. Je fais confiance à l'intelligence collective. Il me semble que les propos qui seront tenus dans cette motion doivent tenir compte de mon avis, de plein d'autres personnes, donc qu'un travail dans les groupes soit fait et que ce ne soit pas fait à la va-vite. C'est-à-dire que là, c'est un petit peu se porter dans le mépris des agriculteurs qui vont avoir une motion

faite à l'emporte-pièce avec trois grands groupes si je crois bien comprendre vos propos.

Je trouve que c'est désagréable vis-à-vis du peuple aujourd'hui qui nous a élus et qui fait encore confiance à certaines institutions. J'espère que vous allez réviser votre façon de penser et que la motion soit travaillée réellement à distance s'il le faut, mais de façon sérieuse et honnête. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour à tout le monde, c'est juste une question, c'est pour savoir s'il va y avoir un débat autour de la motion au moment où elle sera proposée au vote ? Ceci nous paraît un minimum. Je rejoins pas mal de ce qui a été dit par Monsieur Olivier ESCOTS ou par Monsieur Marc MORISSET. C'est vrai que l'on aurait peut-être besoin d'une véritable discussion, surtout que visiblement, on sera quelques-uns ou quelques-unes à ne pas être dans la préparation de la motion, ce qui n'est pas forcément très grave puisque je suppose que l'on va avoir de gros désaccords politiques sur cette question. Mais au moins, qu'il y ait un débat autour du vote de la motion tout à l'heure, je ne sais pas à quel moment vous pensez le faire. Cela nous semble un peu un minimum.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur CAZENAVE. Oui, mais je répondrai à tout le monde en même temps.

M. CAZENAVE : Merci. C'est assez rare que nous soyons d'accord avec mon collègue, Monsieur Olivier ESCOTS, mais je voudrais dire que sur ce sujet, je souscris à son analyse sur la méthode. C'est-à-dire que l'on découvre ce matin une motion.

D'autre part, j'ai le souvenir d'une position assez claire et ferme du Président Alain ANZIANI sur les motions, évitant par ce biais de faire entrer de nombreux débats hors compétence comme vous le savez. Je souscris aux remarques et aux interrogations de Monsieur Olivier ESCOTS.

De plus, souligner un « *timing* » pour le moins surprenant alors que l'accord a été trouvé, que des mesures ont été prises, que les blocages sont levés, qu'un rendez-vous a été pris. Nous voyant un peu dans un contretemps, vouloir faire travailler en urgence sans préparation, sans discussion préalable, une motion qui n'aura par ailleurs aucun impact.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. En tout cas je suis saisi d'une motion, je pense, personne ne contestera le fait, qu'il s'agit d'un sujet d'actualité sur lequel tout le monde a déjà réfléchi avant et a des idées précises sur cette question. Je pense que la méthode qui consiste à tenter d'arriver au texte d'une motion commune est une bonne méthode. Cela donnera plus de poids à notre prise de position.

Pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU et Monsieur Marc MORISSET, je propose que ce ne soit pas exclusivement réservé aux groupes. S'ils veulent participer à ce groupe de travail, je trouverai tout à fait normal qu'ils puissent y participer. Mais dans la vie Monsieur MORISSET, il faut choisir. Si vous tenez à tout prix à participer à ce débat, je pense que c'est difficile d'y échapper.

Je propose, je maintiens, je demande qu'il y ait deux représentants de chaque groupe auxquels pourraient se joindre Messieurs Philippe POUTOU et Marc MORISSET

éventuellement s'ils le souhaitent et qu'ils puissent arriver, ce ne sera pas très long, à la rédaction d'un projet de motion commune. Voilà ce que je voulais vous proposer. Je vous remercie.

Adoption PV 30 juin 2023

M. le Président Pierre HURMIC : Je propose que nous poursuivions cet ordre du jour avec l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal, Monsieur MORISSET ?

M. MORISSET : Oui, bien sûr, Monsieur le Président.

Page 4, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH avait bien prononcé « 148 » comme le démontre la vidéo du Conseil, mais dans le PV, comme secrétaire de séance, il s'est corrigé en écrivant « 149 à 150 ». Cela met hors de propos mon intervention qui suit où je demandais de tenir compte de ma demande de dégroupage de la délibération 148. Dans le PV, il doit être écrit « l'Affaire 148 à 150 » pour les paroles de Monsieur Clément ROSSIGNOL. Et, en fin de mon intervention, changer « vous avez dit qu'elle était groupée » et non pas « vous avez dit qu'elle a été dégroupée ». Ce qui veut dire exactement le contraire.

Page 74, j'aimerais que l'argumentaire de Transcub que j'ai envoyé par courriel le 5 décembre à la Direction de l'assemblée soit retranscrit dans le PV comme les notes de Monsieur Philippe POUTOU sachant que je l'avais souhaité oralement lors de ce dernier Conseil.

Page 95, « on empêchera les gens de sortir du territoire » et non pas « on empêchera les noms de sortir ». J'avais peut-être mal prononcé, je m'en excuse auprès du secrétaire.

Page 103, il y avait « phrase inachevée ». C'est faux. C'est totalement le contraire et les parenthèses doivent disparaître avec son contenu. En fait, la vraie phrase, c'est totalement le contraire justement.

Enfin un petit dernier point, page 154, le premier paragraphe, « je tiens à rappeler aussi par rapport au soignant suspendu » et non pas « au son non suspendu », j'avais sans doute aussi mal prononcé. Peut-être que je parle un peu vite et je m'en excuse encore une fois.

Page 158, Madame Christine BOST m'avait promis des réponses sous « quelques jours », mais je n'ai toujours rien reçu à ce jour. Parole terminée ou pas, je n'en sais rien, mais je n'ai pas reçu du courriel. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Il est pris note de vos observations. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Juste quelques remarques, page 5, la liste des arrêtés pris par le Président, il est marqué qu'il y a eu un vote, unanimité des suffrages exprimés, abstention notamment de Monsieur Marc MORISSET. Il me semble que l'on ne vote pas sur cette délibération parce que moi, je n'avais pas voté. C'était une question. Soit on rectifie parce que si c'est un vote, je m'abstiens et si ce n'est pas un vote comme cela me semble être le cas, il faudrait modifier cette partie.

Ensuite, c'est une question de fonctionnement, à la mairie de Bordeaux, il se trouve que les interventions des uns et des autres sont envoyées avant de manière à ce qu'il y ait une relecture, ce qui n'est pas fait à l'occasion du Conseil Métropole. C'est pour savoir si ce n'est pas possible de faire de la même manière, ce serait mieux, mais c'est vrai que cela représente certainement un travail plus important, mais ce serait bien qu'il y ait pour tout le monde le moyen de vérifier parce que sinon on arrive avec un PV qui est finalisé et qui est très difficile à modifier.

M. le Président Pierre HURMIC : Vous avez raison, il est pris acte de votre observation, Monsieur POUTOU.

Je vais vous proposer un changement. Je vois que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT est arrivé. J'avais indiqué que le secrétariat de séance serait exercé par Monsieur Patrick LABESSE en qualité de titulaire et par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT en qualité d'adjoint. Je vous propose que l'on inverse puisque Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT nous a rejoint. Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT et le secrétariat de séance adjoint par Monsieur Patrick LABESSE. Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

Je veux également vous annoncer que le Conseil porte sur 114 affaires, 89 affaires regroupées et 25 affaires dégroupées par l'ensemble des groupes.

Et à présent, je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire de séance pour la suite. Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Monsieur le Président.

Dans la délégation de Monsieur Alain ANZIANI, affaire n°1, modification de la composition des commissions ordinaires déposée sur table ainsi que les désignations dans les organismes.

Dans ma délégation, le transfert de compétence de l'école supérieure des Beaux-Arts a été également déposé sur table.

S'agissant des affaires regroupées sous réserve de leurs accords afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du Code général des collectivités territoriales. De ce fait :

- ✓ Monsieur ANZIANI est concerné par les affaires 1 à 3.
- ✓ Madame BOST par les affaires 4 à 9 et 11 à 17.
- ✓ Pour les affaires 15, 16 et 17 : changement de rapporteur, Monsieur PFEIFFER et Monsieur GARNIER.
- ✓ Sur l'affaire n°4, déport de Madame NOEL.
- ✓ Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : 18.
- ✓ Monsieur DELPEYRAT-VINCENT : 20, 24, 27.
- ✓ Madame FERREIRA : 31 à 49.
- ✓ Monsieur GARNIER : 50.
- ✓ Madame NOËL : 52 et 54.

- ✓ Monsieur EGRON : 56 à 59
- ✓ Madame CASSOU-SCHOTTE : 60.
- ✓ Madame TERRAZA : 61.
- ✓ Madame BICHET : 62, 63, 65, 66, 68 à 70.
- ✓ Monsieur PUYOBRAU : 71, 72 et 74.
- ✓ Madame MELLIER : 75 et 76.
- ✓ Madame BLOCH : 78, 79 et 81.
- ✓ Madame DE FRANÇOIS : 82, 83.
- ✓ Madame PAPIN : 84, 85.
- ✓ Madame KISS : 86 à 90 et 92 à 94.
- ✓ Monsieur PAPADATO : 95 à 97.
- ✓ Madame JAMET : 99 et 100.
- ✓ Madame RAMI : 103 à 107.
- ✓ Monsieur RAYNAL : 111 et 112.
- ✓ Madame VERSEPUY : 113, 114.

On peut procéder au vote sur les délibérations regroupées.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Stéphane PFEIFFER. Nous avons pris note des observations sur le procès-verbal de notre séance du 1^{er} décembre. Nous ne l'avons pas voté.

Je vous propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le procès-verbal est adopté. Je vous remercie.

Pour les délibérations regroupées, qui vote contre ?

M. ESCOTS : Merci, Monsieur le Président. Le Groupe communiste votera contre les délibérations 31, 42, 45. Ce sont toujours les traditionnelles VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur ESCOTS. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, nous nous abstiendrons sur les délibérations 1 et 2. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Ce que je vous propose, pour ne pas commencer dès ma première intervention à épuiser une partie d'entre vous, je propose que la liste des abstentions et des contres soit transmise aux personnes qui s'en occupent parce qu'il y a beaucoup d'abstentions et il y a quelques contres. C'est pour gagner un peu de temps si cela ne vous dérange pas.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Ce souhait est clairement affiché de gagner du temps. Bravo pour cet état d'esprit que j'espère durable. Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Rapidement, moi aussi, j'ai déjà envoyé tout cela. Pas de problème pour moi. Tout a été transmis.

M. le Président Pierre HURMIC : Très bien. Je vous remercie.

Compte tenu de ces observations, je mets au vote ces délibérations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Les délibérations sont adoptées. Je vous remercie.

M. ANZIANI

(n°1) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ANZIANI

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignation - Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ANZIANI

**(n°3) Liste des arrêtés pris par le Président
(**

Communication effectuée

Mme BOST

(n°4) Arc-en-Rêve - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
NOEL**

Mme BOST

(n°5) Transfert compétence tourisme - Transfert de propriété à titre gratuit dans le cadre de la loi MAPTAM de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole - Equipements relatifs au tourisme d'affaires - Régularisation secteur parc des Expositions - BRUGES - Parcelle AH 32 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°6) Brazzaligne - Place de la Demi-lune - Délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole - Avenant - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous défendons une prise en charge publique des maîtrises d'ouvrage. Aussi, nous sommes étonnés de la hausse du budget de 80 000 euros (ce qui représente plus de 50% de hausse par rapport au projet initial). Trop souvent le secteur privé s'enrichit sur le dos du public en surfacturant certaines tâches. Nous déplorons aussi, comme c'est souvent le cas, un manque d'informations. Même si le trop plein d'informations ne nous serait pas si facile à gérer ou digérer. Le problème est clairement posé des limites du fonctionnement de l'institution, particulièrement pour nous élus "isolés" ou de l'opposition sans moyen prévu pour permettre une analyse des délibérations techniques et plus complexes.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°7) Ambarès-et-Lagrave - Aménagement de la desserte d'une opération immobilière entre la rue du Broustey et la rue Loustauneuf - Projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement d'opérateurs Nexity-Mesolia - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération. C'est pour nous une forme de démonstration de l'abandon par les pouvoirs publics de l'aménagement du territoire. D'un côté, le privé qui construit des logements et va les revendre (dont certains à des bailleurs sociaux). De l'autre le public qui s'adapte au désir du privé et lui offre les infrastructures dont il a besoin. Nous sommes pour une maîtrise du public du début à la fin des projets. Et nous pensons qu'il est possible de mener cette politique volontariste contre les logiques libérales et capitalistes, c'est d'ailleurs ce que la gauche devrait faire, se confronter aux intérêts égoïstes des affairistes du privé pour défendre les intérêts collectifs.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme BOST

(n°8) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Etat d'avancement à mi-2023 - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BOST

(n°9) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Centre commercial Europe - Abrogation de la délibération n°2023-392 et déclassement par anticipation d'une partie de la rue Louis Gendreau - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°11) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bordeaux concernant la réalisation des espaces publics programmés - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°12) Artigues-près-Bordeaux - Aménagement de l'allée des papillons- Projet urbain partenarial (PUP) avec le SCCV Boca Artigues Papillons - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°13) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Place Pierre Curie - Acquisition de la propriété de TDF cadastrée AV61 et 28 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°14) BEGLES - ZAC Quartier de la Mairie - Bilan de clôture - suppression de la ZAC - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
GUENDEZ, Madame GAUSSENS,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM

M. PFEIFFER

(n°15) BEGLES - ZAC ROUTE DE TOULOUSE - Ilot CA3 - Cession à La Fabrique de Bordeaux Métropole d'un terrain nu d'une surface d'environ 655m² à détacher de la parcelle cadastrée BD 41 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur

PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI, Monsieur
TRIJOLET

M. PFEIFFER

(n°16) Le Haillan - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Cœur de Ville ' - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI, Monsieur
TRIJOLET

M. GARNIER

(n°17) Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT - Autorisation de Bordeaux Métropole pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre ce projet qui voit de l'argent public être dilapidé dans des projets privés. De plus, nous rappelons que l'aménageur BMA bien qu'étant une SEM a des pratiques dignes des pires promoteurs au niveau des projets qui concernent La Bastide - Niel. Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer un service public de l'aménagement urbain directement géré en régie publique plutôt que de rentrer au capital de structure privée. Un aménageur public qui devrait être sous contrôle des habitants, de ses associations ou collectifs dans les quartiers.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur TOURNERIE

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°18) Bus Express Saint-Aubin de Médoc - Bordeaux - Avenant à la convention relative aux enfouissements de réseaux d'éclairage public en accompagnement des travaux d'aménagement liés au bus express - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°20) Régie du marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Compte financier, rapport de gestion et rapport d'activité 2022 - Information au Conseil

Communication effectuée

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°24) Technologique Forêt Cellulose Bois construction ameublement (FCBA) - Soutien aux actions spécifiques - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°27) Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon Movie du 05 au 07 mars 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°31) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 8 logements collectifs et individuels locatifs sociaux, sis, 25 avenue Pierre et Marcelle Girard - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 932 125 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°32) BRUGES - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition foncière et construction de 95 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Petit Bruges", rue Prévost, rue Durin et allée de Boutaut - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 10 251 144 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°33) BRUGES - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Petit Bruges", rue Prévost - Emprunts de types PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 261 563 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°34) BORDEAUX - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 56 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "IBM Ilot 4", avenue des 40 Journaux - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 6 282 328 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°35) FLOIRAC- SCIC D'HLM AXANIS - Construction de 18 logements collectifs en location-accession, sis, résidence "Cardinal", 21 rue Miguel de Cervantès - Emprunt de type PSLA d'un montant de 4 100 000 euros à souscrire auprès de la ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°36) Programme d'investissement 2024 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - instruction m4x - Révision des autorisations votées - Autorisations pour 2024

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°37) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation pour 2024 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de mars à décembre 2024 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°38) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition-amélioration de 3 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 49 cours de l'Argonne - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 361 425 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°39) Tarifs complémentaires 2024 - Régie des restaurants - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération malgré le maintien des tarifs 2023. De plus nous n'avons pas l'avis du personnel et des organisations syndicales, ce qui est un problème. Est-ce que les tarifs pratiqués permettent à tous les personnels de se restaurer correctement, comme il n'y a qu'une grille tarifaire pour tous est ce que cela convient aux agents qui ont les salaires les plus bas. Toutefois, nous sommes surpris qu'il y ait les tarifs spéciaux et plutôt avantageux pour les élus. Très surpris aussi de l'existence d'un « salon des élus ». Est-ce bien raisonnable ?

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°40) BORDEAUX - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 9/11 rue Dom et 56/61 rue Peyronnet - Emprunt de type PHB 2.0 d'un montant de 97 500 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°41) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 6 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 104 chemin de Galgon - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 783 201 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°42) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 9 logements collectifs locatifs sociaux en ULS, sis, opération "Icône

Caudéran", 305/309 avenue d'Arès - Emprunts de type PLS d'un montant global de 578 855 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°43) VILLENAVE-D'ORNON - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition foncière d'un terrain situé 579 route de Toulouse, sis, opération d'accession en BRS "Locarno" - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 510 000 euros auprès de Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°44) VILLENAVE D'ORNON - FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG - Restructuration du CADA Quancard, sis, 25 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunt d'un montant de 1 000 000 euros à souscrire auprès du Crédit Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°45) LE TAILLAN-MEDOC - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 9 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 4 rue de l'Ecureuil - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 783 280 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°46) Versement mobilité - Remboursements au titre du personnel logé - Fixation de la distance maximale entre le logement et le lieu de travail - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération. Les conditions d'octroi du versement mobilité nous semblent floues : pourquoi la distance de 300 mètres entre lieu de travail et logement ? Combien et quels salariés seraient potentiellement concernés par cette délibération ? Ce sont des informations, des explications qui manquent et qui auraient permis de prendre une position favorable ou défavorable.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°47) CENON - SAS Vieille Cure exploitation - Projet de restructuration de la zone d'activité de la Vieille Cure dans le cadre du projet de renouvellement urbain "Food Factory" - Emprunt de type PRU d'un montant de 4 750 000 euros à souscrire de la CDC - Engagement de la garantie métropolitaine à hauteur de 50%, soit 2 375 000 euros - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°48) SA d'HLM DOMOFrance - Réaménagement de la dette d'un montant de 109 415 342,77 euros auprès de la CDC - Réitération de la garantie - Complète la délibération n°2023-416 du 29/09/2023 - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°49) Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs - M57 - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération. Pour illustrer la difficulté à valider ce genre de délibérations avec leur langage incompréhensible, très technique et du coup très bureaucratique tant l'intérêt d'une telle délibération n'est pas expliqué comme si ce n'était pas utile, comme si les gestionnaires se parlaient entre eux, ignorant que d'autres personnes, notamment les habitants, pouvaient être amenés à la lire. Alors comme une belle illustration du décalage avec les besoins de la population, nous en ressortons un extrait, pour le plaisir : « Il vous est proposé d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" du budget principal et des budgets annexes M57 dans la limite de son solde, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les amortissements antérieurs, les cessions

d'immobilisation, la constitution des provisions obligatoires et toutes autres écritures nécessitant le mouvement du compte 1068 ».

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°50) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement immobilier en faveur de la SARL Beausoleil (Table de Cana) - Avenant n°1 à la convention financière 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération. Pour nous, le problème est souvent le même en ce qui concerne votre politique en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire. Vous subventionnez sans contrepartie comme s'il suffisait que les entreprises se réclament de l'ESS pour être vertueuses. La délibération ne précise pas suffisamment les choses. La SARL pratique l'insertion, « favorise le retour à l'emploi durable » : mais quelles sont les conditions sociales de ces emplois en réinsertion ? quelles sont les embauches concrètement ? Affirmer sans préciser c'est problématique, nous n'avons pas le même niveau d'information, pas de visibilité, il devient alors difficile de valider vos choix dans ces conditions.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme NOEL

(n°52) Transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de la Cité Frugès de Pessac en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)- Instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°54) Agence d'urbanisme - subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Le rapport illustre assez bien la vision que vous pouvez avoir de l'urbanisme. L'A' urba est un outil public qui pourrait, et devrait surtout, engager un rapport de force avec les affairistes du privé pour tenter au moins de changer le rapport de force. Il est surréaliste de parler urbanisme et logements sans aborder cette domination du secteur privé, sans son sur-pouvoir et même sans son impunité. On le voit sur la métropole avec les agissements de Marignan, Fradin, Eiffage, Pichet ou autres qui s'imposent. Les territoires subissent des assauts du privé pour obtenir des contrats. Leur obtention débouche sur des constructions qui sont souvent néfastes pour la planète et de mauvaise qualité.

Nous pensons qu'un outil public comme A'urba devrait être utilisé autrement pour pouvoir être répondre aux besoins de la population.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame FERREIRA, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame TERRAZA, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur PFEIFFER, Monsieur LABARDIN, Monsieur PEScina, Monsieur SALLABERRY, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur MANGON, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

M. EGRON

(n°56) Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de service juridique de Conseil et de représentation en justice dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle et du numérique entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Habituellement, nous votons pour les groupements de commandes parce que c'est cohérent quand il s'agit de commander du matériel, pour des raisons économiques. Pour cette délibération, le groupement de commande consiste à chercher un prestataire privé pour assurer un service que la collectivité devrait gérer directement. Avec la sous-traitance des services, pour nous, il s'agit dans une politique plus ou moins avouée qui consiste à privatiser par petits bouts des services publics locaux. Cela pour des raisons de réduction des coûts en personnel. Ce qui au bout des comptes, ne se traduit pas forcément par des économies pour la collectivité et encore moins pour les salariés concernés qui se retrouvent dans des conditions de travail souvent dégradées. Nous votons contre ce groupement de commandes qui fait entrer des prestataires privés dans le secteur public.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°57) Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens entre l'association COS et Bordeaux Métropole pour l'année 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération et la suivante. Il manque les avis des organisations représentatives, sur la hauteur des subventions, sur le COS comme pour l'UBM (délibération suivante), leur évolution... c'est quand même le personnel le premier concerné. Sans ça, nous n'avons pas d'avis, impossible de mesurer s'il s'agit

de subventions à la hauteur des besoins du personnel et aussi des capacités de la Métropole.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°58) Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens entre l'association UBM et Bordeaux Métropole pour les années 2024 et 2025 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°59) Avenant à la convention de partenariat entre Bordeaux métropole, la Ville de Bordeaux et la Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux - Prolongation de la durée de la convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Le contrat est fini depuis longtemps et nous apportons tous les ans des avenants à la convention de partenariat avec l'Opéra de Bordeaux. C'est le cas en Conseil de Métropole mais aussi en Conseil Municipal. Nous avons l'impression que tout ne nous est pas dit, qu'il y a des difficultés dans la négociation, sur les conditions du transfert de compétence, sur les salaires, les contrats de travail, ce qui nous a été un peu détaillé. Mais le fait que nous assistions à un deuxième report, donc deux ans, on peut penser qu'il y a une embrouille quelque part, un conflit sur la gestion de l'Opéra, dans la relation des collectivités locales avec la régie d'Opéra ou des collectivités entre elles. Pourtant il s'agit de la même majorité et des mêmes partis. Par précaution, en attendant la nouvelle signature de la prochaine convention, qui sera peut-être encore repoussée d'un an, nous préférons donc nous abstenir. Enfin, ce n'est malheureusement jamais inscrit dans les ordres du jour ou même dans les délibérations concernant l'Opéra, mais il nous semble largement souhaitable d'aborder les difficultés du personnel, sa précarité, son mal-être, ses besoins en reconnaissance, des problèmes pourtant exprimés à plusieurs reprises par le personnel lui-même.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°60) Décision dévoiement de réseaux publics d'assainissement par CDC Habitat - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU**

Mme TERRAZA

(n°61) Contrat de co-développement 5 (2021-2023) - Avenant - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°62) Attribution de subventions aux associations - 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous n'avons rien contre les subventions par principe ni même pour les associations concernées. Mais, nous le répétons, il est impossible pour nous de valider des choix dont nous n'avons pas tous les éléments. Les sommes sont plus ou moins importantes et trop peu expliquées et justifiées. Nous ne pouvons décemment pas accepter la distribution des subventions telles qu'elles sont présentées. D'autant que d'autres associations pas retenues pourraient sûrement elles aussi profiter d'aides de la métropole.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°63) RCU Aéroport - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et l'ESID de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°65) RCU Mériadeck - Protocole d'accord transactionnel entre Bordeaux Métropole et Régaz fixant le montant final de l'indemnité restant à verser pour clôturer le contrat de concession qui les liait pour la distribution publique de gaz et l'exploitation de ressources d'eau chaude d'origine géothermale- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°66) Régularisations suite au transfert de compétence loi MAPTAM - Puits de géothermie de Grand Parc et de la centrale de géothermie de Mériadeck - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°68) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels des sociétés REGAZ et GRDF pour l'exercice 2022 - Présentation

Communication effectuée

Mme BICHET

(n°69) RCU Mériadeck - Protocole d'accord transactionnel avec les abonnés du réseau de chaleur en vue de la facturation pour la période du 1er juillet 2021 au 31 janvier 2022 - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°70) Signature d'un contrat de valorisation des certificats d'économie d'énergie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°71) Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain volet copropriétés dégradées (OPAH-RU CD) de Bordeaux - Convention financière des copropriétés aidées dans le cadre du dispositif - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°72) Financement du Groupement d'intérêt Public - Grand projet des Villes - Subvention 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Voilà donc une subvention de 200 000 euros pour valoriser le territoire rive droite, soit +840 euros, pour le « Grand projet des villes » ? Il est dit qu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers dits « politique » de la ville. On approuve l'ambition. Mais on doute de son efficacité, en tout cas, nous avons du mal à voir de quoi il s'agit très concrètement. La subvention aussi nous apparaît dérisoire au regard de la situation sociale de plus en plus compliquée, avec l'accroissement des difficultés sociales pour une partie importante de la population, du fait de l'inflation, de l'augmentation de la précarité. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'est toujours pas question d'un plan d'urgence contre la pauvreté, contre la dégradation globale des conditions de vie liée à l'approfondissement de la crise. Au lieu de continuer cette politique routinière de distribution de subvention dans des programmes multiples, dans lesquels on a tendance à s'y perdre.

Une véritable politique sociale, volontariste, reste une nécessité à mettre en réflexion et en débat.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Mme BOST

(n°74) Projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Protocole foncier - Convention - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Madame GAUSSENS, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

Mme MELLIER

(n°75) Pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte-Germaine - Avenant à la convention de financement des études opérationnelles - Avenant à la convention de financement de la phase projet - réalisation - Approbation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération. C'est régulier, les opérateurs dépassent le montant des conventions fixés entre eux et les pouvoirs publics. Nous n'avons aucun moyen de contrôler si ces dépassements sont justifiés ou non. Il nous semble qu'il est nécessaire pour les opérateurs privés de respecter les conventions de base. Nous sommes opposés à ce que l'argent public vienne enrichir le privé sans contrôle des pouvoirs publics.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme MELLIER

(n°76) Pôle d'échanges multimodal MEDOQUINE - Enquête publique RER + PEM - Déclaration de projet portant sur les espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°78) Convention annuelle de partenariat 2024 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH**

Mme BLOCH

(n°79) Stade nautique métropolitain à Mérignac - Rapport annuel du concessionnaire Stade Nautique Mérignac - exercice 2022 - Information

Intervention écrite de M. POUTOU

Le stade nautique a été mis en service le 20 février 2023 : gestion assurée par le groupe Eiffage-U CPA-Dalkia-Banque des territoires. Nous sommes en désaccord avec ce projet qui est devenu une réalité, c'est une chose. Cette délibération nous parle d'un recours de riverains qui a retardé l'ouverture, en conséquence d'une suspension provisoire du permis de construire. Or nous n'avons aucune explication, ni sur les motifs de la contestation des riverains et ni sur la résolution du conflit.

Communication effectuée

Mme BLOCH

(n°81) Villa Valmont - association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2024 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°82) Parcs de stationnement - Grilles tarifaires applicables en 2024 - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

C'est simple et classique. Nous constatons des augmentations qui se veulent limitées au regard de l'inflation importante, de 3% en général. Mais par les temps qui courent, nous réaffirmons notre opposition à toute augmentation, par principe. Nous défendons en règle générale le blocage des prix. Même si la véritable revendication est en réalité que les salaires suivent l'évolution coût de la vie, une échelle mobile des salaires comme elle existait avant les années 1980.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°83) Parcs de stationnement - DSP BP3000 - Avenant 10 - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme PAPIN

**(n°84) Budget participatif métropolitain ' plantons 1 million d'arbres ', mise à jour des conventions avec deux associations pour la réalisation de leur projet -
Décision- Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme PAPIN

**(n°85) Subvention d'action spécifique de coopération décentralisée - Décision -
Autorisation**

Unanimité

Mme KISS

**(n°86) Bordeaux - Avenue des 40 Journaux, Rue Lavignolle et Avenue Marcel
Dassault - Co-maîtrise d'ouvrage - Eclairage public - Participation financière -
Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

**(n°87) Marché 2015 - 150097U - Protocole d'accord MOE pour les études et le suivi
des travaux d'ouvrages d'art - Décision - Autorisation**

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

**(n°88) Bruges - Restructuration du centre-ville - Convention de co-maîtrise
d'ouvrage - Etudes et aménagements transitoires - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

**(n°89) Le Haillan - Centre ville - Ouverture de la concertation - Décision -
Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes en désaccord toujours avec les modalités de la concertation des habitants. Pour le principe d'une concertation évidemment mais il reste nécessaire d'affirmer clairement des droits et des pouvoirs de décision à la population consultée, ne pas limiter la concertation à une consultation, mais bien d'aller plus loin, d'y mettre un contenu bien plus démocratique. C'est déjà une vieille discussion qui n'a jamais vraiment eu lieu, car les collectivités reproduisent une procédure administrative de consultation qui ne change jamais ou si peu les projets décidés en amont. Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°90) Bordeaux - Projet Urbain Brazza - Réalisation de l'allée des coteaux - Co-maîtrise d'ouvrage - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit d'aménagements avec piste verte, cyclable, des jeux, de la végétation... 5 millions d'euros, sous maîtrise d'ouvrage de la métropole et avec dépenses remboursées par la ville. En lisant la première délibération concernant ce projet, nous remarquons que les Verts avaient voté contre en 2020, certainement qu'il s'agissait d'un projet différent (par exemple avec hôtels...), cela aurait été correct, pour rendre les choses plus claires, qu'il y ait une explication sur ce changement de position. De plus, même si nous approuvons les programmes d'améliorations de quartiers, on peut penser aussi qu'il peut y avoir d'autres dépenses plus urgentes ou prioritaires... pas seulement du point de vue d'aménagements de quartiers mais plus agir sur la qualité des logements, de renforcer les services publics... en fait il n'y a aucune obligation à multiplier les travaux, comme c'est le cas partout dans les régions, comme si c'était la preuve qu'une collectivité agissait. Il y a encore une fois des besoins sociaux urgents qui ne sont pas satisfaits, c'est aux collectivités de recenser, de prioriser, tout en favorisant un débat public le plus large possible, tout en s'appuyant sur les idées, les volontés des habitant-es, de manière à faire des choix qui correspondent mieux à l'intérêt général. Des choix qui seraient pour le coup plus démocratiques.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°92) Approbation des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Gradignan, Parempuyre, Le Taillan-Médoc, Bouliac, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes pour une politique volontariste avec des moyens pour développer un plan d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Dans cette délibération il nous est expliqué qu'une loi impose d'élaborer un plan de mise en accessibilité des voies et des espaces publics. Très bien, nous approuvons, surtout que la situation est très difficile pour des millions de personnes, avec un retard important qui a été accumulé pour assurer des adaptations nécessaires sur les bâtiments publics par exemples. Et c'est justement en tenant compte de ces retards et de ces difficultés, qu'il nous semble utile de détailler plus la façon dont les actions programmées ont été recensées et décidées. Aussi quels sont les moyens mis en œuvre pour réaliser ces plans les plus rapidement possibles. Quels sont les liens et les avis des associations impliquées dans la lutte contre les discriminations à l'égard du handicap, pour l'égalité des droits pour toutes et tous ? Ça manque à notre avis pour mesurer si les plans présentés sont à la hauteur des besoins.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°93) Rapport des administrateurs de la SAEM Gertrude pour l'exercice 2022 - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme KISS

(n°94) Mérignac / Bordeaux - Place Mondésir - Lancement de la concertation réglementaire et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Globalement on peut dire que nous approuvons les objectifs des travaux d'aménagement de la place. Même si on le sait on peut réaliser un objectif de manière très différente et à la fin, on pourrait ne pas être d'accord. Mais ça c'est pour plus tard. Ce que nous ne partageons pas, c'est la raison pour laquelle nous votons contre, ce sont les modalités de concertation. Nous n'allons pas détailler, le Conseil connaît parfaitement nos raisons. Juste dire que nous défendons le principe d'une concertation plus étendue dans le temps et dans l'espace. Une procédure véritablement démocratique qui donne surtout la possibilité pour les habitants de s'opposer à un projet qu'ils et elles contesteraient.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°95) Association Ecosite du Bourgaillh - Subvention de fonctionnement - Convention pluriannuelle 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur RIVIERES

M. PAPADATO

(n°96) Extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles n°71 "Vallée des Jalles" sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°97) Convention de gestion écologique du Bois des sources de Thil Gamarde - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous faisons le choix de l'abstention. Le comité Gestion annuel ne nous est pas clairement expliqué. On comprend qu'il y a une gouvernance tripartite avec la Métropole, la régie de l'eau et l'association Cistude Nature. Nous n'avons pas d'opposition à cela. Mais nous pensons utile que ce genre de comité soit élargi à d'autres associations de terrain, dans les domaines de protection de la nature. De manière aussi à sortir ces comités de la domination des institutions, de favoriser une

action et des prises de décisions moins bureaucratiques, plus indépendantes des pouvoirs et plus cohérente avec la défense de l'environnement.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme JAMET

**(n°99) Désignation des membres représentant Bordeaux Métropole au GIP EKITIA -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme JAMET

**(n°100) Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de
distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens, pour
l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

**(n°103) Aménagement de l'axe Avenue Carnot - Avenue Kennedy sur les
communes de Cenon et Lormont - Arrêt du bilan de la concertation - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

**(n°104) Maison métropolitaine des mobilités alternatives - Lancement d'appel
à projets - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Pour être clair, nous n'avons rien contre la pratique du vélo et les mobilités dites douces, rien contre les associations qui agissent dans le domaine. Mais nous avons un problème avec les dispositifs du genre appels à projets qui mettent en concurrence les associations et qui sous couvert de procédure démocratique avec un jury qui décide selon des critères plus ou moins judicieux légitime une distribution des subventions. Nous ne partageons pas la méthode. Il est sans doute possible de pratiquer différemment, peut-être aussi en essayant de mener une politique d'ensemble, à la fois en développant un service public du vélo qui s'appuierait sur un réseau d'associations pour apporter les compétences et le savoir-faire nécessaires.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°105) Aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac- Communes de Bordeaux et Mérignac - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°106) Aménagement en faveur des modes actifs avenue du Colonel Bourgoïn, avenue du 18 juin 1940- Communes de Martignas-sur-Jalle et Mérignac. Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°107) Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques - Autorisation - Décision

Unanimité

M. RAYNAL

(n°111) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade - Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales entre Bordeaux Métropole et avec l'association des Coqs Rouges - Approbation - Décision

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. RAYNAL

(n°112) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) - Acquisition de deux terrains nus auprès de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Route des Lasers - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
SALLABERRY**

Mme VERSEPUY

(n°113) Attribution n°5 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme VERSEPUY

(n°114) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Convention pour la réalisation du groupe scolaire Richelieu - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes contre la construction de ce groupe scolaire pour plusieurs raisons. Premièrement ce projet est dans le cadre d'un VEFA, ce qui veut dire que la Métropole n'a pas le contrôle réel sur la construction du bâtiment. Beaucoup d'exemples de malfaçons sur la Métropole nous encouragent à refuser toutes les constructions en VEFA. Deuxièmement, il y a de nombreuses imprécisions : L'école est intégrée à un ensemble de bâtiments (il manque les plans sur cette délibération), ce qui n'est pas sans poser un problème, est ce que les habitants ont vu sur la cour ? Concernant les classes, il est indiqué qu'il y aura des salles de classe pour accueillir des classes dédoublées, dans le cadre d'une REP (école dans un réseau d'éducation prioritaire).

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : S'agissant des affaires dégroupées au nombre de 25. La première concerne Monsieur EGRON, présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Bordeaux Métropole – Information.

M. EGRON

(n°55) Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à Bordeaux Métropole - Information au Conseil

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Le débat est ouvert. Je vais donner la parole à Madame LOUNICI. Vous avez la parole.

Mme LOUNICI : Bonjour. Merci, de me donner la parole. Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, Bordeaux Métropole publie son rapport sur la situation de notre collectivité en matière d'égalité hommes-femmes. C'est une obligation réglementaire depuis la loi du 4 août 2014.

Un petit rappel historique pour illustrer le chemin parcouru. Bordeaux Métropole s'est engagée dès 2014 dans cette politique en adhérant à la charte européenne pour l'égalité hommes-femmes. Cette charte repose sur 6 grands principes que les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et les collectivités s'engagent à respecter. J'aimerais en rappeler deux qui à mon sens, sont les plus importants.

Le premier étant, l'égalité hommes-femmes est un droit fondamental et le second que je voudrais rappeler étant que la participation équilibrée hommes-femmes à la prise de décision est un préalable à une société démocratique. Et je ferai un peu plus loin un focus sur la représentation des élus de Bordeaux Métropole dans les instances. Grâce à un plan d'action ambitieux et une démarche d'amélioration continue, Bordeaux Métropole a obtenu le double label égalité professionnelle hommes-femmes et diversité en 2019 pour quatre ans. Je me réjouis qu'elle renouvelle sa candidature pour ce double label.

Avant tout, je tiens à remercier les services pour la qualité de ce rapport dont la structure reprend celle adoptée en 2022 pour une meilleure lisibilité avec un code couleur (rouge, jaune, vert) permettant en une seule vision de préciser l'état d'avancement des différentes actions.

Sur le volet parité des élus, notre Conseil est presque paritaire. 55% d'hommes, 45% de femmes.

Sur la représentation de Bordeaux Métropole au sein des organismes et instances diverses, les hommes sont majoritaires et majoritairement titulaires (54%), les femmes sont majoritairement suppléantes.

Concernant les différents indicateurs étudiés, d'abord les effectifs, la mixité professionnelle qui se définit comme au moins 40% de femmes ou d'hommes n'est toujours pas atteinte en 2022 : il y a 32% de femmes et 68% d'hommes. Ce taux était à 30% en 2017. La féminisation est donc très lente et très poussive, avec plus de femmes contractuelles. La faible mixité entre les filières tient en partie, on le sait, aux compétences historiques de Bordeaux Métropole tournées vers des métiers techniques.

Deuxième point, les recrutements. 493 ont été réalisés dont 228 femmes. Le parcours de formation et des accompagnements qui pourrait aider les prises de poste de femmes dans certains services très masculins reste à développer. Les contrats, plus de femmes en CDD, le double des hommes, plus d'hommes en contrat d'apprentissage.

Pour les emplois à haute responsabilité, je laisserai ma collègue, Madame PAVONE, vous en parler plus en détail.

Le temps partiel, 80% des agents en temps partiel sont des femmes avec une tendance à la légère baisse depuis l'avènement du télétravail qui permet de concilier une vie professionnelle et une vie familiale. Toujours pas de remplacement systématique des congés de maternité et pas de visite médicale à ce jour de reprise qui était déjà le cas l'année passée.

La formation, sur les 2 684 agents formés, 60% sont des hommes, 40% des femmes.

Sur les rémunérations et disparités salariales, les femmes restent moins rémunérées que les hommes dans toutes les catégories avec, vous l'avez dit, Monsieur Jean-François EGRON, un point d'amélioration sur une réduction de l'écart simplement dans les catégories A et la refonte du RIFSEEP.

Sur les problèmes de titularisation, 152 agents l'ont été, 32 % de femmes, 68 % d'hommes. Cet indicateur se dégrade. Il était de 62% pour les hommes en 2021.

Sur la promotion interne, 15 femmes, 41 hommes. Indicateur qui se dégrade également.

Sur les avancements de grade, c'est un indicateur qui stagne : 30% de femmes, 70% d'hommes.

Au total, quand on compare les mêmes éléments, les mêmes indicateurs, les femmes restent moins formées, moins promues, moins nommées en première nomination, moins titularisées, moins concernées par les avancements de grade. Finalement, peu de modifications par rapport à 2022 malgré, il faut le dire, un plan de communication interne et externe performant, reconnu et relevé par les auditeurs.

Les points d'insuffisance sont, à mon sens, dans l'ordre du moins grave au plus grave.

- ✓ L'absence de cartographie des risques de discrimination dans les process ressources humaines,
- ✓ Le manque de vision globale des saisines des agents du fait de la multiplicité des canaux de remontée de signalement, à peine 18 appels ont été réalisés,
- ✓ Une absence d'accord signé avec les organisations syndicales sur les sujets liés à l'égalité et la diversité quand on sait le rôle des organisations syndicales pour faire avancer le dialogue social,
- ✓ Mais ce qui me semble plus problématique et qui à mon sens est peut-être à l'origine de cette stagnation, c'est l'insuffisance de la formation et de la sensibilisation des encadrants.

Autant de points à améliorer, d'insuffisances, qui expliquent probablement cette stagnation et parfois cette dégradation de notre Métropole dans cette démarche d'égalité hommes-femmes et de diversités. Nous ne sommes toujours pas une collectivité exemplaire. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame. Monsieur GHESQUIERE.

M. GHESQUIERE : Monsieur le Président, nous avons prévu de faire une intervention à deux voix. Est-ce que vous autorisez l'ouverture du micro de Madame Anne LEPINE ?

M. le Président Pierre HURMIC : Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Mme LEPINE : Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons faire cette intervention à deux voix, une voix de femme et une voix d'homme, celle de Monsieur Maxime GHESQUIERE et la mienne. Il est important que les femmes comme les hommes s'engagent pour l'égalité, les deux sont autant concernés. C'est construire une société et un environnement de travail où les deux ont autant à gagner.

Ces avancées en droit qui se traduisent en faits sont un engagement de tous les jours dans la politique transversale mise en œuvre par la Métropole comme dans les actes quotidiens qu'elle impulse.

M. GHESQUIERE : La labellisation AFNOR (Association française de normalisation) obtenue par Bordeaux Métropole repose sur un cahier des charges exigeant et vise l'amélioration continue de l'administration dans sa politique générale d'égalité femmes-hommes. Les plans d'action successifs témoignent de la volonté de notre Métropole à tendre vers l'exemplarité. Nous remercions toutes les agentes et agents qui s'impliquent au quotidien sur ce sujet si important.

Mme LEPINE : La promotion de l'égalité nécessite un engagement sur le long terme qui se fonde sur des actions de proximité, des données statistiques, des expérimentations et leur mise en valeur. Elle s'accompagne également d'une sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre. Le présent rapport participe à cette valorisation du travail accompli.

M. GHESQUIERE : Parmi des actions en cours ou à venir, nous pouvons citer le projet photographique de mixité des métiers qui valorise les femmes travaillant dans le secteur d'activité traditionnellement masculin, les référentes et référents égalité au sein de chaque direction, la Quinzaine de l'égalité et de la diversité co-pilotée par 21 communes de la Métropole qui sensibilise le grand public et combat toutes les formes de discrimination.

Mme LEPINE : La sensibilisation du personnel de TBM (Transports Bordeaux Métropole) à l'accueil et à l'accompagnement des personnes victimes d'agression dans le cadre du projet « Demandez Angela » initié par la Ville de Bordeaux dans lequel un réseau de professionnels s'engage à accueillir toute personne se sentant en situation de harcèlement ou d'insécurité la nuit. Aujourd'hui, toutes les lignes de bus de l'agglomération pratiquent l'arrêt à la demande la nuit afin de sécuriser les déplacements de toutes et tous.

M. GHESQUIERE : Depuis le mois dernier, cela a été dit par Monsieur Jean-François EGRON, une ligne d'écoute et d'orientation interne à la Métropole a été mise en place. Les salariés peuvent l'activer pour toute situation de mal-être. Cette ligne est doublée d'une adresse mail permettant d'obtenir écoute et conseil pour améliorer les conditions de travail. La ligne d'écoute et d'orientation nommée « Leo » devient le point d'entrée unique pour guider nos salariés vers le dispositif interne ou externe le plus approprié.

Mme LEPINE : Nous pouvons regretter que de nombreuses inégalités existent encore au sein de notre Métropole, que ce soit en matière de rémunération, les femmes sont encore moins bien rémunérées que les hommes. La composition des 10 plus hautes rémunérations de l'année 2022 pour Bordeaux Métropole est injustement répartie, car il y a 1 femme et 9 hommes.

M. GHESQUIERE : Nous avons des marges d'évolution sur l'approche budgétaire. Les réflexions métropolitaines portent prioritairement sur une approche plus inclusive des aménagements de l'espace urbain et des services publics. Ainsi, nous nous félicitons de la conférence « Aménagement urbain, concevoir les villes plus égalitaires », elle a eu lieu mardi dernier dans cet hémicycle complet, montrant ainsi l'intérêt sur ce sujet. L'ensemble de ces avancées permettrait d'envisager un budget intégrant le critère du genre à l'instar de ce que fait la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire construire le budget pour que chaque euro investi profite à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mme LEPINE : Notre Métropole met en place des actions ambitieuses pour pallier les inégalités et les discriminations et combattre les stéréotypes de genre.

Pour autant, le chemin à parcourir reste encore long pour notre collectivité comme pour la société française dans son ensemble. En effet, la lecture du baromètre annuel sur le sexisme publié par le Haut Conseil à l'égalité nous apprend que les femmes sont toujours confrontées à de multiples manifestations du sexisme. Cela va de la simple remarque aux inégalités salariales et à des actes de violence. Ce rapport indique que face au sexisme, les femmes réagissent en adoptant massivement des stratégies

d'évitement. Ainsi, 9 femmes sur 10 déclarent avoir renoncé à une activité, à prendre la parole, à sortir, à s'habiller comme elles le souhaitaient. 9 femmes sur 10.

M. GHESQUIERE : Le plus inquiétant est que le sexisme s'aggrave d'une année sur l'autre et nous assistons à un retour des idées traditionalistes. Par exemple, pour ne rester que sur le champ professionnel, plus d'un homme sur cinq considère normal d'avoir un salaire supérieur à sa collègue à poste égal. Il nous semble essentiel de réagir collectivement pour que l'égalité devienne une réalité.

Au nom du Groupe Écologie et Solidarités, nous soutenons la Métropole dans les actions qui nous ont été présentées. Nous remercions à nouveau les services de la Métropole d'œuvrer au quotidien pour faire de cette égalité la réalité et des inégalités un passé.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je donne la parole à Madame PAVONE.

Mme PAVONE : Oui, merci, Monsieur le Président. Se féliciter, c'est bien. Se mobiliser, c'est toujours mieux. J'aime bien vous entendre et je préfère vous entendre dire qu'il y a encore beaucoup à faire et qu'il y a mieux à faire.

Bordeaux Métropole, on le sait, est une collectivité majoritairement masculine, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de l'importance du nombre d'agents en filière technique. Mais quand on remarque le nombre de femmes promues, comme l'a dit ma collègue, moins important que le nombre d'hommes, cela commence à attirer l'attention. Le compte n'y est pas. Une sensibilisation, c'est bien. Des actions, c'est mieux.

Même remarque pour les recrutements, au niveau des postes à responsabilité, les constats sont plus que surprenants et deviennent même alarmistes puisque l'on observe un net recul depuis 2020 lorsqu'on observait aux postes de DG (Directeur généraux) 4 hommes et 4 femmes, la situation s'est brusquement dégradée pour en arriver à 2023 à un poste de DG femme pour 7 postes de DG hommes.

En 2018, sur 12 directions rattachées au DGS (Direction générale des services), il y avait 7 femmes pour 9 hommes.

En 2023, seulement 3 femmes pour 10 hommes et il faut descendre jusqu'au quatrième niveau de l'organigramme pour voir apparaître des femmes aux postes de direction où là encore en 2018, elles étaient 17 alors qu'en 2022 elles ne sont plus que 7.

Alors la mise en valeur d'éléments d'attractivité pourrait avoir lieu lors des entretiens, des annonces de recrutement et plus spécifiquement, pourrait être intéressant pour les femmes. C'est peut-être l'organisation du temps de travail qui pourrait être à revoir, à mieux conjuguer. Là, le compte n'y est pas. J'avoue hésiter sur l'interprétation de l'analyse de ces résultats. Les réorganisations d'organigramme ne peuvent pas tout expliquer. Cela s'appelle tout simplement, vous l'avouerez, un mauvais résultat.

Nous saluons les orientations qui sont louables, les missions créées, les actions de sensibilisation en interne et en externe, la ligne Léo qu'il faudrait faire connaître et peut-être avec beaucoup plus de pédagogie, ainsi que le travail des services qui est remarquable. Peut-être manque-t-il l'essentiel : des solutions ambitieuses et la volonté farouche de les appliquer. La solution de la sensibilisation des encadrants, ma collègue en a parlé, aux problèmes de discrimination, est à privilégier. Ce sont des agents garants de l'action de la lutte contre les discriminations, l'écoute et la collaboration avec

les organisations syndicales semblent manquer singulièrement et pourtant, elle est indispensable. Léo ne doit pas être la seule entrée directe. Les organisations syndicales connaissent les réalités de terrain, les accompagnements à prévoir et aussi tous les dossiers de situation douloureuse.

Je ne parlerai que très rapidement des écarts qui se creusent pour les rémunérations des catégories B et des catégories C :

- ✓ En catégorie B, en 2020, entre les hommes et les femmes, il y avait -159,
- ✓ En 2022 : - 214,
- ✓ Pour les catégories C : -161,
- ✓ En 2022 : -164.

Quand on sait que les montants cumulés des plus hautes rémunérations brutes sont répartis entre 9 hommes et 1 femme alors qu'en 2021, ces montants se partageaient entre 3 femmes et 7 hommes, le compte n'y est vraiment plus pour les femmes.

Bref, l'inégalité professionnelle a malheureusement encore de beaux jours devant elle dans la collectivité et l'égalité professionnelle dans la Fonction publique risquerait de voir notre collectivité épinglée dans la liste des administrations sanctionnées si un plan d'action ambitieux n'est pas réalisé. Car même si ce rapport a permis au moins aux femmes de ce Conseil d'augmenter leur temps de parole, le compte n'y est toujours pas.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame. Je donne la parole à Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à mon tour à remercier et féliciter Madame Sandrine DARRIET pour cet excellent rapport qui, comme tous les ans, donne une vision très claire sur les orientations de la Métropole en matière d'égalité femmes-hommes.

Des annonces récentes ont évoqué le « réarmement démographique ». La natalité est devenue une arme. Sommes-nous, nous les femmes, ramenées à l'état d'utérus ? Le choix d'avoir ou non des enfants nous appartient. Le contrôle du corps des femmes n'est jamais une option. Le Gouvernement va mettre en place le congé de naissance. Il remplacera le congé parental actuel qui intervient après un congé maternité, paternité ou d'adoption et permet aux parents de cesser temporairement leurs activités professionnelles pour élever un enfant jusqu'à ses trois ans voire plus dans la Fonction publique. Sans surprise, malheureusement, il est davantage pris par les femmes. Ici, comme en 2021, 10 agents ont pris ce congé et ce sont uniquement des femmes. Comme pour le temps partiel, il reste un frein à la carrière des femmes. Nous devrions tous nous pencher sur une solution pour que les femmes ne soient pas pénalisées par la maternité.

Dans les rapports successifs annuels soumis à notre information, est évoquée une méconnaissance des dispositifs entre autres. Vous annoncez y remédier par l'annonce d'une campagne de communication en 2024. Il le faut, mais innovez parce que vous annoncez ces mêmes campagnes dans les rapports précédents, page 51 du rapport 2022, page 41 du 2023. Nous serons attentifs à ce que vous mettrez en place. Les élus RH (Ressources humaines) du groupe Métropole communes vous ont fait une proposition en commission et il y en a certainement d'autres, mais c'est une piste à explorer. Rappel, celle d'entrer en contact directement avec le père pour l'informer de

ses droits à la remise d'un cadeau, une prime de naissance par exemple, pour l'inciter à prendre ce congé.

Concernant la maternité, on regrette comme les années précédentes que sur 48 maternités, je le dis depuis 2021, 22 agents ne sont pas remplacés alors que 48 ont pris des congés. Dans le cas où la charge de travail se répercute sur les autres agents, nous espérons que des compensations financières seront prévues notamment dans le RIFSEEP, puisqu'il n'y a pas de remplacement, les collègues effectueront le travail. Nous y serions favorables parce que la continuité de service public est réelle.

Nous regrettons également que vous n'ayez pas entendu ni solutionné ces remplacements qui facilitent le retour serein après une longue absence. Nous regrettons encore plus que certaines d'entre elles et nous le disons pour la troisième année consécutive, n'aient pas bénéficié de la visite médicale obligatoire de reprise, page 41.

« Léo » nous a été présenté et les 15 alertes reçues sont majoritairement de la part d'agents de catégorie C, qui sont déjà répertoriés, qui ont déjà eu des soucis et qui sont connus et reconnus. Nous attendons le retour dans quelques mois d'expérimentation pour voir ce que cela donnera. L'objectif est de repérer d'autres agents. Il nous a été dit que les catégories C étaient majoritaires au niveau de la Métropole et c'est pour cela qu'il y avait beaucoup plus d'agents signalés, mais les catégories C sont majoritairement féminines. Pouvez-vous nous expliquer l'écart de 35 euros sur les catégories C ? Et surtout, ce qui nous a choqués, c'est le geste fait pour les agents de catégorie A de 200 euros et rien pour les catégories C. Et *a priori*, rien n'est prévu en 2024. Ce sont toujours les catégories C qui sont les plus lésées au niveau de la Métropole et donc plus de femmes par conséquent.

Ensuite, concernant les propositions, pourquoi ne pas innover comme pour les crèches inter-entreprises ? Pourquoi ne pas envisager de faire bénéficier des agents d'un mode de garde plus proche pour leurs jeunes enfants ? Pourquoi pas une crèche métropolitaine, voire inter-institutionnelle ? Nous avons le Département et la Région qui ne sont pas très loin, sous une forme de régie ou autres dispositifs. Étudions la situation. Ce serait un gage d'attractivité pour le recrutement dans la Métropole qui pose un problème, le recrutement de femmes. Pallier le manque de moyens mis en place pour la garde des enfants permettrait aux femmes d'associer carrière et maternité sans être pénalisées. Stendhal disait que « la mission de la femme à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain et ses chances de bonheur ». Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame. **Monsieur Olivier ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, c'est **Madame Claude MELLIER** qui devait faire cette intervention, mais elle est souffrante et je prends son relais sur ce sujet et sur d'autres dossiers au cours de la journée.

Nous allons tout d'abord saluer la qualité de ce rapport. Il est riche et complet sur ce que révèlent nos ambitions en matière d'égalité femmes-hommes. D'ailleurs, nous pouvons constater que les outils lancés portent déjà leur résultat et qu'une dynamique positive est à noter. L'égalité femmes-hommes, malheureusement, n'est pas encore effective et nous le répétons souvent depuis bien trop longtemps. Les femmes sont les travailleuses les plus précaires, les salaires les plus bas, le recours au temps partiel, etc.

L'État doit passer à l'action, imposer cette égalité partout et sanctionner les récalcitrants. Et à celles et ceux qui pourraient dire que nos collectivités n'auraient pas la capacité financière, je les renvoie vers les carcans financiers que la pensée libérale nous impose. Dans le même temps, la pluie de milliards d'euros tombe sur les multinationales qui continuent à augmenter les dividendes des actionnaires.

Sur les disparités salariales, nous saluons l'étude qui a été conduite en interne, car elle met en relief les éléments que nous dénonçons depuis le début et le rôle du RIFSEEP comme élément structurant sur les inégalités salariales. En effet, la méritocratie salariale fragilise plus qu'elle ne valorise.

Encore un point qu'il nous faut corriger également, quand on lit dans le rapport que le montant cumulé des dix plus hautes rémunérations brutes de l'année 2022 est réparti entre 1 femme et 9 hommes, que la répartition sur les emplois à haute responsabilité est encore plus inégale qu'en 2021. Notre force, c'est que nous sommes conscients de cet état et que nous avons des ambitions politiques fortes pour y remédier. Nous serons attentifs aux résultats des ateliers permettant d'identifier les freins et aux propositions de levier des déroulements de carrière des agentes, car l'égalité salariale est selon nous un élément structurant et majeur.

Un autre élément qui semble important à souligner pour le Groupe communiste et sur lequel nous serons plus réservés, c'est le rapport entre la diminution des temps partiels et la mise en place étendue du télétravail. Le télétravail pouvant être perçu comme un élément permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Selon nous, cet élément montre un effet pervers. Nous l'avons tous entendu ou vécu. En télétravail, on peut lancer la machine à laver tout en répondant à un mail. On peut écouter la visioconférence tout en étendant le linge. Cela pose le projet de vie et toute la société et pas seulement des femmes. Cela pose aussi et surtout la question de la baisse du temps de travail. Oui, il y a suffisamment de femmes et d'hommes pour se répartir les temps de travail pour enfin concilier temps de travail et temps de vie. Nous produisons suffisamment de richesses pour les répartir équitablement entre femmes et hommes et même augmenter les salaires pour que toutes les travailleuses et tous les travailleurs vivent dignement de leur travail.

Si nous voulons accélérer cette dynamique et gagner fortement en efficacité, il nous faut être plus ambitieux sur les moyens humains et financiers alloués à Bordeaux Métropole. La mission égalité a, certes, été dynamisée, mais peut-être avec des postes qui ne sont pas pourvus de manière pérenne. Nous souhaitons qu'elle puisse être renforcée encore une fois à l'avenir.

En conclusion, nous avons encore à travailler en matière d'égalité et notamment dans le domaine de la santé. Il sera historique de faire inscrire dans la constitution française le droit aux femmes de disposer de leur corps par le droit à l'avortement. Encore faut-il y mettre les moyens et quand nous voyons le *curriculum vitae* et le profil de la nouvelle ministre de la Santé et des Solidarités, nous avons tout de même quelques doutes.

Enfin, pour notre collectivité, celle-ci doit s'emparer d'un sujet de santé important pour les femmes : le congé menstruel. L'Espagne est le seul pays en Europe à avoir voté une loi en ce sens permettant aux femmes de se mettre en arrêt de travail en cas de règles incapacitantes liées par exemple à l'endométriose. Certaines collectivités l'ont déjà mise en place comme la Métropole de Lyon ou plus localement, ces derniers mois, le Conseil départemental de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ne tardons plus et prenons la mesure de ce que cela représente tant sur la santé que sur les conditions de travail pour 51% de la population française. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur ESCOTS. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Il y a plein de choses à discuter. Le rapport est très intéressant comme d'habitude. On apprend beaucoup de choses, mais c'est un rapport de direction. Et un rapport de direction, cela a tendance à amoindrir les problèmes, à invisibiliser les difficultés et notamment les inégalités et pas seulement sur la question égalité femmes-hommes. Vous avez vu qu'il y a un rapport qui a été distribué à l'entrée par l'organisation syndicale des militantes et militants de la CFDT (Confédération française démocratique du travail) qui met en évidence pas mal de difficultés qui dépassent encore une fois largement la question des rapports hommes-femmes ou des inégalités hommes-femmes et notamment, une charge de travail, surcharge de travail, épuisement. Puis, 1 agent sur 3 est en souffrance au quotidien dans son travail, d'après le recensement qui a été effectué dans cette équipe militante syndicale. C'est une chose qui est à mettre en lien avec les discours de Monsieur Jean-François EGRON qui dit tout le temps « non, il n'y a pas de problème, tout se passe très bien ». C'est aussi une manière de mettre en évidence ces difficultés.

Sur la question inégalité femmes-hommes, ce que l'on a envie de dire, quelque part, il y a quelque chose qui est surréaliste parce qu'il y a une prise en compte évidemment des inégalités, mais on le voit avec les rapports ou en tout cas les interventions précédentes qui soulignent à quel point il y a des difficultés et à quel point les inégalités sont loin d'être résolues. Et même, d'une certaine manière parfois, cela semble s'ancrer réellement et même s'amplifier comme si d'un côté il pouvait y avoir une évolution positive et d'un autre côté, pas positive et une situation qui aurait peut-être tendance à se dégrader. Nous trouvons normal finalement que cela se dégrade parce que ce qui encore une fois nous apparaît surréaliste, c'est de discuter des inégalités ou des discriminations sans discuter des causes.

Nous avons fait un petit travail de recensement. Par exemple, il y a le mot « discrimination » qui est utilisé 43 fois. OK, cela montre qu'il y a une volonté de montrer qu'il y a des discriminations. En revanche, les mots suivants comme « patriarcat », « domination », « masculiniste » ou « masculinisme », « réactionnaire », « extrême droite », « féminicide », « viol », tous ces mots-là ne sont jamais utilisés. Là, il y a un côté surréaliste. Dans le sens où on discute des inégalités sur la question des salaires, sur la question des conditions de travail, mais on sait très bien et cela a été un peu abordé dans une des interventions que l'on est dans une société de plus en plus dominée par les idées réactionnaires et d'Extrême droite. On le voit même avec le discours de Monsieur Emmanuel MACRON que ce soit sur Monsieur Gérard DEPARDIEU ou sur d'autres aspects. On voit à quel point on est dans une situation très compliquée et même avec une sorte de retour des idées de domination patriarcale. C'est dans ce contexte qu'il faut combattre les inégalités. Si on veut combattre les inégalités de salaires, les inégalités de traitement, la question de surtravail, la question des temps partiels, la question des congés maternité, de tout ce qui peut faire que les femmes aient des droits égaux et qu'elles ne soient pas du tout contraintes ou handicapées par leurs situations, cela veut dire déjà discuter de ce combat politique de fond qui est un combat contre la domination masculine, un combat contre l'oppression. Un rapport qui n'aborde pas ces questions, on sent qu'il manque quelque chose. On comprend derrière justement les difficultés qu'il y a d'avancer.

La Métropole n'est pas pire que d'autre d'autres institutions ou d'autres entreprises dans le privé. Malheureusement, ce genre de rapport qui est l'application ou le résultat d'une loi, on sent bien qu'il y a une obligation de faire, mais qu'en réalité, on ne se donne pas les moyens de réellement remettre en cause. C'est là où on voit que c'est très profond dans la société. Cela voudrait dire s'attaquer encore une fois à cette domination masculine, la remettre en cause. Quand on voit l'actualité, on voit bien toutes les difficultés qu'il y a.

C'était cet aspect que l'on voulait souligner. De toute façon, je suis bientôt au bout du compte. On insiste là-dessus. En fait, je ne sais pas si la gauche qui est aujourd'hui plutôt en position de domination, mais parfois on se demande dans la Métropole ou dans le coin. Nous pensons que ce sont les principes fondamentaux de la gauche de pouvoir mener ces combats politiques parce que, encore une fois, ce sont des idées politiques. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a besoin de se battre pour des droits. On aura l'occasion dans la journée de discuter d'autres droits, notamment l'antiracisme puisque nous sommes aussi confrontés à une évolution très négative de la société par les discours des dominants ou des gouvernements. En tout cas, c'est le tout que l'on voulait mettre en avant.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Philippe POUTOU. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais passer la parole à Monsieur le rapporteur, Monsieur EGRON, pour répondre.

M. EGRON : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, même si comme beaucoup d'entre vous et même la totalité, j'ai un intérêt certain pour la culture, j'évite de prononcer le nom de ceux dont l'image est peu reluisante. Je vous laisserai donc prononcer le nom de cet acteur. Je ne le ferai pas en ce qui me concerne.

Deuxième élément, on porte tous les maux de la création, y compris, si on écoute Monsieur Philippe POUTOU, nous devons régler tous les problèmes de la société. Alors, le féminicide progresse et c'est intolérable. La domination des femmes est malheureusement quelque chose qui reste important, mais c'est un problème sociétal. Donc, je vous invite à saisir l'État et ceux qui le représentent pour pouvoir avancer sur ces sujets même si nous sommes acteurs de ces difficultés. Est-ce que je me réjouis, que je me dis que tout est bien ? Certainement pas. Sinon, je n'aurais pas grand-chose à faire et vous non plus. Il y a un certain nombre de corrections à mener. D'ailleurs, j'ai pris la précaution oratoire de vous dire à la fin de l'énoncé du rapport qu'il y avait des points sur lesquels nous devons progresser. Il n'y a pas d'angélisme sur ce sujet.

Sur les sujets qui ont été évoqués, en ce qui concerne la promotion interne, il faudrait quand même vous rappeler un certain nombre de choses.

D'abord, sur les postes de la très haute responsabilité, malheureusement, il y a très peu de femmes qui postulent. Et c'est un sujet sur lequel on doit progresser. De la même manière, nous avons évoqué les contractuels. Je ne pas vais revenir sur l'éternel débat, titulaire/contractuel. Je tiens à votre disposition un rapport qui n'a pas été fait par moi, mais par une instance reconnue sur l'attractivité de la Fonction publique territoriale. Aujourd'hui, il y a 78 % des collectivités qui ont des besoins de recrutement non satisfaits. Nous ne sommes pas les seuls. Les causes sont connues. La tension sur le marché de l'emploi, le manque de candidatures, etc.

Sur les concours, quand on dit qu'il n'y a pas de titulaires, on note une chute de 33 % entre 2014 et 2017. En 2022, il y a un candidat sur deux qui n'est pas venu et qui ne s'est pas présenté à l'écrit.

Voilà ce qui se passe et voilà aussi pourquoi tant du côté des hommes, mais malheureusement aussi du côté des femmes, le nombre de contractuels est important.

Sur les promotions :

- ✓ En 2019, évolution des taux de promotion par sexe, filière administrative : hommes 0,30, femmes 1,43.
- ✓ En 2020, à la technique 0,98 sur les hommes, 1,79 pour les femmes par rapport à la proportionnalité bien évidemment,
- ✓ En 2020 : 0,58 chez les hommes, 2,35 chez les femmes.

Je ne vais pas tout égrener mais vous voyez que les taux de promotion féminins sont ici en constante évolution.

En ce qui concerne « Léo », ne faisons pas le procès de quelque chose qui débute et qui est tout à fait positif. Il y avait 4 instances à saisir. Tout le monde était perdu. On ne savait plus à qui téléphoner. « Léo », c'est une seule instance avec des agents particulièrement motivés et un engagement qui a été pris pas plus tard qu'hier d'avoir un suivi de ce qu'il se passe. Donc, une identification très précise et notamment des sujets qui concernent les femmes.

Les organisations syndicales ont fait un très bon rapport, je les ai félicitées, mais sur le baromètre social, vous verrez quand même qu'il y avait des éléments positifs et que l'on parle de sanctions, mais revenons à la raison. Il n'y a pas de sanctions pour la Métropole qui est citée en exemple sur le combat de l'égalité femmes-hommes. D'ailleurs, vous le partagez parce que comme je le disais tout à l'heure, nous sommes passés de 13 à 21 communes sur ce combat que nous devons mener pour les principes républicains. Je me réjouis que la quinzaine de l'égalité progresse de cette manière.

Sur la maternité, il y a un sujet, mais qui n'est pas tout à fait celui que vous croyez parce que ce qui a été demandé, c'est de prioriser ces remplacements. Au lieu de cela, on s'aperçoit que bon nombre de collègues préfèrent avoir une prime d'intérim et prendre en charge le poste plutôt que nous le remplacions. Il y a du travail à faire. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution. Cela génère, même si l'agent ne le veut pas, une surcharge de travail, et nous avons donné les instructions de prioriser les remplacements.

Sur le temps partiel, tout ce qui est fait en matière de modernisation et surtout de développement social au sein de la collectivité, je pense notamment à la conciergerie, pourrait être développé. Je le disais tout à l'heure, nous n'avons pas la prétention de penser que tout soit correct à ce niveau.

Sur le tableau concernant les catégories C, au-delà des femmes, parce que je pense que vous avez construit vos argumentations avant que je ne vous dise dans le rapport que le RIFSEEP a conduit à l'égalité totale sur les salaires. Sur la catégorie C, je rappelle quand même que l'effort important qui a été réalisé entre 2022 et 2023 a conduit le plus petit agent de catégorie C entre 2022 et 2023 à gagner 200 euros nets de plus par mois. Cela, ce sont les chiffres que l'on tient à votre disposition. Ils sont avérés.

Si l'AFNOR dit que notre collectivité travaille dans le bon sens, même si elle soulève deux ou trois sujets, ce n'est pas un organisme interne à la collectivité. C'est un

organisme externe. D'ailleurs, rien n'est gagné puisque je vous le disais, en mars, nous devons aller à Paris pour défendre le dossier de Bordeaux Métropole. J'ai lu le rapport très positif qui a été réalisé par cet organisme et j'ai de bonnes raisons de croire que nous aurons un résultat positif. Mais il ne faut jamais s'arrêter parce que, et je prendrai les argumentaires de Monsieur Philippe POUTOU à l'inverse, il y a chaque jour des discriminations. Ces discriminations doivent être traitées. Et puis, le rôle des élus n'est-il pas de régler les problèmes et pas de s'autosatisfaire de ce qui va bien ? Merci, beaucoup.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je vois que Madame Fatiha BOZDAG demande la parole. L'usage veut qu'après le rapporteur, on évite d'intervenir. Je pense que vous avez eu la parole, Madame, en temps utile, vous avez été entendue.

Pour conclure le débat, il n'y a pas de vote, mais je vais dire deux mots. Tout n'est pas parfait dans cet établissement, mais je pense qu'il est important que l'on salue tous ensemble les efforts qui sont réalisés par la Métropole vers cette égalité. Après, c'est un combat qui n'est jamais terminé. C'est un combat permanent. C'est un combat qui réclame la plus grande vigilance de la part de chacune et chacun, mais je pense que l'on peut saluer la qualité des efforts déployés par notre établissement et les débats l'ont prouvé.

Il n'y a pas de vote. Ce n'était qu'une information.

Communication effectuée

Je vous passe la parole, Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. Madame Véronique FERREIRA pour le Budget primitif 2024.

Mme FERREIRA
(n°29) Budget primitif 2024 - adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame la Vice-présidente. Madame BOZDAG a demandé la parole.

Mme BOZDAG : Re-bonjour. Je voulais revenir sur le volet Ressources Humaines. J'ai eu un doute et j'ai été réécouté l'intervention précédente, de Monsieur Jean-François EGRON qui a parlé d'une prime d'intérim pour les agents qui prenaient le travail des agents partant en congé maternité. Je fais partie de toutes les commissions RH, CST (Conseil social territorial), F3SCT (Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail), et je n'ai jamais entendu parler d'une prime intérim. Le RIFSEEP existe. Nous avons demandé que le RIFSEEP puisse être amendé pour les agents qui prenaient le travail de leurs collègues partant en maternité et aujourd'hui, on nous annonce qu'il y a un prime intérim. Je suis très surprise.
Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci, Monsieur le Président. Sur ce budget, notre groupe tient à se féliciter du haut niveau d'investissement dans un contexte financier pourtant difficile. Nous avons exprimé lors du rapport sur les orientations budgétaires notre inquiétude sur les perspectives. Les annonces faites par le Premier ministre, Monsieur Gabriel ATTAL, sont en ce sens très inquiétantes. En effet, la volonté de s'enfoncer dans les politiques libérales qui détricotent les politiques de solidarité va à terme mettre notre établissement en grande difficulté.

Un mot par rapport à l'actualité sur les annonces faites en matière de logements par le Premier ministre. Notre groupe tient à saluer l'initiative prise par le Président de la Métropole et le maire de Bordeaux ainsi que par de nombreux maires de grandes Villes qui ont écrit une lettre au Premier ministre demandant une vraie politique du logement et non cette politique de déconstruction libérale. Un choc d'offres, cela ne peut être 30 000 logements, mais un nombre bien plus élevé à l'échelle nationale, tout cela est de la poudre aux yeux et c'est visiblement la ligne de ce gouvernement comme nous le montrent les dépenses sur la politique agricole. Donc, c'est un besoin de revenir à une politique audacieuse en donnant des moyens financiers et réglementaires aux collectivités afin de faire du logement pour tous.

Pour revenir sur notre budget et les enjeux, depuis une quinzaine d'années, nous enchaînons des crises, ce qui a fortement contribué à dégrader nos finances. Comme le montre le rapport, le ratio ne cesse de se dégrader. Nous arrivons encore à faire face à l'essentiel, cependant, nous voyons bien que si nous devons être confrontés avec une nouvelle crise, nous nous retrouverions en grande difficulté.

D'autre part, la transition écologique et énergétique, les besoins sociaux nous imposent des investissements importants mais également des dépenses de fonctionnement. On voit bien ces enjeux autour des débats sur le métro ou sur le projet de tram-train Bordeaux/Lacanau. Nous avons besoin d'avoir une vision financière à long terme. Sans nouvelle recette, nous allons droit dans le mur. Il y a une vraie urgence à ce que le législateur nous donne de nouvelles recettes. Soit en dotation, soit par l'augmentation des taxes existantes comme le versement mobilité, soit par la création de nouvelles taxes, par exemple, une taxe bureau. Je crois, Monsieur le Président, que nous avons besoin d'être à l'initiative afin de demander au Gouvernement qu'il nous donne les moyens et une politique ambitieuse pour faire face aux défis qui sont devant nous.

Ces remarques faites, notre groupe votera le budget. Je voudrais dire quelques mots par rapport à la proposition de motion qui a été faite sur le sujet agricole en début de séance. Je répète le problème de méthode qu'il y a, qui ne respecte pas le Règlement intérieur, mais cela a créé un précédent dans lequel nous saurons, à l'avenir, nous engouffrer. Notre groupe a proposé de reprendre la motion qui a été votée à une grande majorité au Département et qui a provoqué à un élan collectif et qui surtout sur le fond pose de vrais problèmes auxquels font face les agriculteurs. Elle propose de vraies solutions sur un modèle plus solidaire, sortant du libre-échange à tout crin, respectueux de la diversité, prônant une alimentation de qualité et surtout assurant un revenu juste pour les agricultrices et les agriculteurs.

Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je tiens tout d'abord à saluer ma collègue, Madame Véronique FERREIRA, pour la qualité de la présentation de ce Budget primitif ainsi que le travail de la Direction financière.

Je vais un peu répéter ce que vient de dire mon collègue, Monsieur Olivier ESCOTS. Dans un contexte économique aussi incertain que celui que nous connaissons depuis un certain nombre d'années où nous avons dû faire face à une succession de crises, je pense que nous pouvons en effet nous féliciter d'avoir pris la décision de maintenir un niveau d'investissement aussi élevé. Nous répondons ainsi aux objectifs ambitieux de nos différentes feuilles de route pour offrir des services de qualité aux habitants de notre territoire et répondre sans relâche aux impératifs écologiques et sociaux de plus en plus nombreux et urgents auxquels nous devons faire face.

Notre Métropole est dynamique et investir c'est préparer l'avenir. Avec des dépenses d'investissement de 853 millions d'euros, la métropole de Bordeaux conforte ainsi sa première place au classement des métropoles qui investissent le plus. Effectivement, c'est une réelle satisfaction.

Par ailleurs, ce budget comporte également une hausse du fonctionnement de la masse salariale, de notre niveau d'endettement, c'est vrai. Nous avons vécu la succession de trois crises majeures : sanitaire, énergétique, inflationniste. Je crois que dans ce contexte il est difficile, voire impossible, de maintenir les équilibres financiers que nous avons connus auparavant et cette difficulté à faire face est, je crois, partagée avec l'ensemble des collectivités.

Pourtant, nous poursuivons nos efforts. Nous assurons les services publics de proximité au quotidien. Nous sommes en première ligne pour mettre en œuvre la transition écologique. Nous assumons le soutien de l'économie locale, le développement des mobilités, l'aménagement des espaces publics, le soutien aux politiques de logement. Nous visons sans relâche à améliorer les conditions quotidiennes de vie des habitants.

La question est donc de savoir comment nous allons pouvoir soutenir dans le temps de tels niveaux d'investissements qui sont complètement indispensables pour faire face aux impératifs écologiques et sociaux alors que les contraintes sur le fonctionnement pèsent de plus en plus en raison des crises successives et du désengagement de l'État. Il est donc important que nous soyons solidaires, que nous pesions d'une même voix ici à la Métropole pour dire à l'État qu'il ne soutient pas à la hauteur des ambitions qui sont pourtant tellement nécessaires.

Pour l'année 2024, nous pouvons en tout cas être fiers du budget à présenter aujourd'hui outre l'accueil des Jeux olympiques et des demi-finales du Top 14, plusieurs projets majeurs de ce mandat seront financés et pour certains inaugurés. Je pense à la ligne de bus express Bordeaux/Saint-Aubin-de-Médoc, le pont Simone Veil que nous attendons toutes et tous, le soutien aux communes avec le FIC, les réhabilitations de groupes scolaires. Mais aussi la participation à des opérations de logements, les réseaux de chaleur, le RER métropolitain, le réseau vélo express et encore le plan marche. Tout cela pour dire que le groupe Écologie et Solidarités votera bien évidemment pour ce budget.

Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Je ne voulais pas revenir sur les débats que nous avons déjà eus ici sur le rapport d'orientation budgétaire, le Budget primitif présenté par Madame Véronique FERREIRA que je remercie à la fois de sa présentation et pour partie de son honnêteté sur sa fonction de Vice-présidente.

À la suite de quelques prises de parole que je viens d'entendre, je voulais inviter quelques collègues à plus de modestie dans le sens où un grand nombre d'investissements qui seront payés en 2024 ont été décidés sur la mandature précédente. Se prévaloir de différentes choses aujourd'hui c'est oublier qu'un grand nombre ont été votées par le passé. C'est l'un des marqueurs forts de notre métropole, comme dans beaucoup d'autres instances publiques, il faut une bonne décennie entre une décision et sa réalisation dans les comptes publics.

Depuis le début de ce mandat qui, pour la métropole et pour les 28 communes n'aura pas été exempt de crises, nous ne cessons et nous ne cesserons jamais de rappeler que la trajectoire prise par notre Métropole est plus qu'inquiétante. Cette année, et vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente, les charges, une nouvelle fois, augmentent plus vite que nos recettes, près de 8 % pour les charges pour 5 % pour les recettes. Nos charges financières vont atteindre 46 %.

Je voulais juste vous dire que nous allons verser en remboursement l'équivalent de la création d'un bus express par an désormais compte tenu du montant atteint par la dette.

Sur les pistes de ce budget, je voudrais, une nouvelle fois, vous poser une question, Madame la Vice-présidente, et que l'on puisse s'interroger sans politique partisane, c'est sur le coût de nos opérations. Quand la métropole décide des infrastructures importantes, est-ce que le coût de ces opérations, dans un contexte normatif de plus en plus important, n'est pas parfois déraisonnable ? Vous l'avez dit sur la partie de la dette. Je pense aussi aux habitants qui nous regardent et qui parfois pourraient être un peu déconcertés par le fait que nous investissons massivement. Je ne suis pas tout à fait sûr dans le quotidien que le ressenti des habitants de la métropole soit aussi élogieux que ce que je viens d'entendre. Vous allez, au cours de ce mandat, assumer la responsabilité d'une augmentation de la dette comprise entre 700 millions et 1 milliard d'euros, si je prends les chiffres de 2027.

Quelque chose m'a particulièrement frappé dans votre présentation, cette année, les deux tiers de notre investissement vont être supportés par le recours à la dette. Alors, évidemment on pourra toujours dire, que c'est la faute des autres. Je pourrais toujours rappeler qu'un grand nombre ici était plus gêné pour critiquer l'action gouvernementale lorsque Monsieur François HOLLANDE a mis en place le pacte de stabilité qui a grevé beaucoup plus la DGF (Dotation globale de fonctionnement) que ce qui s'est passé sur les cinq dernières années.

Je voulais exprimer ici une vraie inquiétude sur la fragilité de plus en plus importante de notre métropole aux vents extérieurs. Cette fragilité, elle est évidemment créée par la dette à laquelle on recourt de plus en plus. Ce retournement de situation qui fait que contrairement aux 28 communes, la métropole est beaucoup plus exposée, notamment à travers le versement mobilité et la crise du logement que ne le sont les villes puisqu'elles sont beaucoup plus assises sur la taxe foncière.

Je terminerai mon propos par vous dire finalement que la vigilance dont vous avez parlé, Madame la Vice-présidente, ne doit pas vous faire faire l'économie d'un élément sur lequel je pense nous serons d'accord, il y aura des lendemains qui déchantent. Lorsque vous présentez de façon nette un graphique d'endettement qui flirte avec les 12 ans, c'est-à-dire que la cote d'alerte fixée par l'État pour commencer à regarder les budgets. Le mandat qui s'ouvrira, indépendamment des gouvernances qui seront mises en œuvre pour le mandat 2026-2032, n'aura quasiment aucune possibilité d'investissements lourds. En effet, nous ne pourrons pas, et les personnes qui seront

élues en 2026 ne pourront pas mener ces niveaux d'investissement indépendamment des choix sur lesquels on les portera. Finalement, vous faites le choix de ne pas faire de choix et de laisser au futur mandat le soin de faire les annonces qui seront forcément douloureuses à prendre.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera unanimement contre ce budget 2024. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, Madame la Vice-présidente pour cette présentation. Je vais faire quelques remarques sur le fond du budget que vous présentez. Puis, peut-être quelques observations plus politiques sur ce qui semble se dessiner à l'issue de cette présentation et le passage au vote.

Sur le budget lui-même, c'est la délibération probablement la plus importante de la mandature puisque c'est la traduction en chiffre des priorités et des moyens que vous accordez aux projets que vous défendez. Il est donc normal que l'on y passe du temps. Que peut-on noter ?

D'abord, et vous avez raison de le souligner, Madame la Vice-présidente, la très bonne dynamique de nos recettes, 4,8 % de croissance des recettes de fonctionnement, ce qui permet de continuer à financer un certain nombre de projets. En revanche, la difficulté, pour essayer d'être simple sur ce sujet, c'est que si les recettes progressent de manière dynamique, les dépenses de fonctionnement progressent plus vite, 4 % de croissance. Vous avez raison de dire qu'il y a des mesures gouvernementales attendues pour le pouvoir d'achat des agents, mais elles ne pèsent que pour 2,5 %. Donc, vous avez quand même une dynamique beaucoup plus rapide, pour être très concret, des dépenses que des recettes qui vont finir par poser un problème. Notre collègue, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, a commencé à l'exposer de manière extrêmement claire. Nos dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées et elles galopent, elles galopent trop vite. Elles vont se traduire par une dégradation majeure de notre situation financière, j'y reviendrai un peu plus tard. Pourquoi ces dépenses de fonctionnement galopent-elles ? Par la politique de recrutement au sein de la Métropole ? Quand vous avez essayé d'expliquer que ces effectifs supplémentaires de 68 ETP (équivalent temps plein) qui, pour certains, se réfèrent à un cycle de mutualisation, c'est encore une fois une politique de masse salariale non maîtrisée.

Sur le volet des investissements, je voudrais quand même saluer un des postes d'investissement majeurs qui est celui du soutien à la LGV (Ligne à grande vitesse) avec quasiment 14 millions d'euros que vous allez consacrer avec ce budget au financement des AFSB (Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux) et donc de ce projet structurant attendu par tous de notre liaison vers Toulouse.

Deuxième élément que je souhaiterais souligner, c'est la politique constante de soutien aux réseaux de chaleur qui me semble être de très bons investissements. Deux remarques néanmoins, je déplore l'absence d'ambition en matière de déploiement des bornes de recharge électrique sur notre territoire. Ce seront 25 bornes supplémentaires dans la Métropole d'ici 2024. Je trouve ce nombre en déconnexion avec les attentes des habitants pour se convertir à un mode de déplacement propre.

Puis, je constate qu'il y a encore 500 000 euros pour de nouvelles études pour le téléphérique. Je crois sincèrement que nous pourrions gagner du temps et de l'argent

en arrêtant les frais sur ce projet dont il a été, je crois, largement démontré que nous n'arriverons pas à le mener à terme parce qu'il n'est ni efficace, ni très utile et je crois que ce sont vos propres études qui le démontrent.

Madame la Vice-présidente, pour en arriver à la conclusion sur le plan financier, vous l'avez mise en évidence dans vos graphiques et Monsieur Emmanuel SALLABERRY l'a rappelé, nous sommes sur une trajectoire très inquiétante. Nous allons finir, vous allez finir votre mandat avec une capacité de désendettement qui va frôler les 12 ans et qui se sera dégradée entre 2024 et 2027 à une vitesse considérable. Pensez qu'aujourd'hui il faut à peu près six années pour rembourser notre dette dans le budget 2024. La situation à laquelle vous allez être confrontés, c'est que nous allons atteindre les 12 ans en 2027, dans l'incapacité de pouvoir relancer un plan d'investissement majeur alors même que les besoins sont considérables. Je pense notamment à la question de la mobilité, malgré tous vos efforts, je suis convaincu qu'en 2027, nous devons encore investir sur ce champ, mais avec quelle marge de manœuvre ? Donc, je considère que la trajectoire est extrêmement inquiétante.

Enfin, je voudrais faire une remarque à l'occasion de votre budget de nature plus politique. La première, c'est finalement la confusion dans laquelle nous finissons par nous trouver autour de la gouvernance de la Métropole. J'ai entendu notre collègue, Madame Claudine BICHET, dire à quel point elle allait soutenir ce budget. Soutenir un budget qui finance prioritairement la LGV. Alors, moi, je voudrais un peu de cohérence. Mesdames et Messieurs, vous avez bataillé fermement ici contre la LGV, le Premier Vice-président bataille dans les tribunaux contre le Président de la Métropole sur la LGV et le groupe Écologiste va voter ce budget qui donne tous les moyens au financement de la LGV. Où est la cohérence ?

Je ne pourrais pas finir ma remarque de nature plus politique sans me tourner vers nos collègues de Métropole communes quand même. Je vois que Monsieur Franck RAYNAL applaudit. Il y a quand même une situation complètement paradoxale où quelques mois après avoir rejoint l'exécutif de la Métropole, le groupe Métropole communes vote contre le budget. Honnêtement, j'ai l'impression que nous sommes arrivés à un degré de confusion généralisée extrêmement élevé au sein de cette Métropole et il n'y a pas de métropole solide sans une gouvernance solide, un projet clair et une clarté des positions des uns et des autres, sur cette feuille de route. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame BOST a la parole.

Mme BOST : Merci, Monsieur le Président. Comme quoi, en fonction de là où on se trouve dans l'hémicycle, on a des visions parfois un peu différentes. Moi, figurez-vous, Monsieur Thomas CAZENAVE, que je trouve que ce budget traduit véritablement une vision particulièrement claire et précise des enjeux et des ambitions que nous portons pour la Métropole. J'en vois au moins deux. Le premier, c'est la question de la proximité. D'ailleurs, c'est la proximité qui se traduit au travers de nos interventions, investissements qui seront majeurs auprès des communes.

C'est d'ailleurs assez délicieux d'entendre Monsieur Emmanuel SALLABERRY nous dire : « nous serons seuls responsables de la dette ». Madame Véronique FERREIRA ne nous a jamais dit cela q ni Madame Brigitte TERRAZA au travers des entretiens dans le cadre des contrats de co-développement. Les maires, quels qu'ils soient, demandent à la Métropole surtout, de ralentir les investissements qui pourraient être faits sur leur commune et il en va de même des projets majeurs.

Vous êtes d'ailleurs, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, le premier à demander que la Métropole s'engage dans une étude et dans la réalisation future d'un nouveau moyen de transport qui, forcément, pourrait coûter très cher à la collectivité. C'est assez intéressant d'entendre ce point de vue.

Je lis donc des investissements majeurs auprès de nos communes, que ce soit pour les écoles, les équipements sportifs, au travers des contrats de co-développement, des contrats de ville qui s'adressent en particulier aux personnes les plus fragilisées de notre territoire. C'est la première vision que j'en ai, une vision de proximité, offensive et ambitieuse.

Je voudrais aussi noter que notre établissement qui passe souvent pour être une machine très lourde et complexe est aussi capable, en fonction des évolutions de la société, de s'adapter. Je voudrais parler en particulier du plan sur le logement que Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU a porté. Ce plan, au cours duquel durant l'année 2023, nous avons réorienté plus de 14 millions d'euros pour lancer une opération coup de poing et permettre le déblocage d'un grand nombre de dossiers. Les résultats sont là aujourd'hui. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU aura l'occasion de les présenter dans quelques jours. Nous avons été capables, durant l'année 2023 aussi, d'augmenter de plus de 14 % le budget lié au logement. Cela, c'est notre capacité d'adaptation, de flexibilité qui est absolument indispensable. Nous démontrons ainsi que nous sommes capables de nous adapter aux besoins qui se font jour sur notre territoire.

Nous avons également sur ce budget 2024, puisqu'il faut quand même parler de budget de façon un peu précise, inscrit sur une politique très importante pour notre territoire la question des réserves foncières : plus de 23 millions d'euros. Je citerai seulement un projet emblématique d'anticipation, l'acquisition de la friche de Cracovie à proximité des Aubiers qui va nous permettre d'anticiper et de prévoir un projet cohérent sur ce site à gros enjeu.

Vous le savez aussi, nos opérations d'aménagement portent à la fois la dynamique de production de logements dont nous avons particulièrement besoin, mais elles portent aussi bien la qualité d'aménagement sur nos communes. Il y a de nombreux projets qui pèsent lourd. Madame Véronique FERREIRA ne manque jamais de rappeler que les opérations d'aménagement coûtent cher, certes les opérations d'aménagement coûtent, mais produisent aussi beaucoup d'effets positifs, et je crois que l'on peut s'en féliciter. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget.

Puis, au sujet des remarques de Monsieur Thomas CAZENAVE, elles sont faciles. En effet, lorsque l'on est dans l'opposition, c'est vrai que c'est évident et il est assez facile de donner les bons et les mauvais points. C'est normal. C'est un peu le rôle de l'opposition, mais en même temps, c'est vrai que c'est agréable parfois d'être félicité sur certains projets. Donc, de ce point de vue, on peut vous remercier mon cher collègue.

Comme vous avez un peu titillé Métropole communes, j'ai envie de dire puisque vous, vous êtes très favorables à la LGV, votez ce budget avec nous.

Merci, mes chers collègues pour votre attention et surtout merci à Madame Véronique FERREIRA pour sa qualité pédagogique d'ailleurs dans la présentation du budget et dans l'élaboration au côté des services et des Présidents.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, beaucoup Président. Je voulais d'abord féliciter Madame Véronique FERREIRA et les services, et j'imagine, tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget dans un contexte qui est quand même compliqué. Je pense à l'inflation. J'ai lu les comptes rendus des communes ici et là lors des débats budgétaires, et je crois que personne malheureusement n'échappe à la hausse des dépenses de fonctionnement dans une période où nous avons encaissé une inflation jamais vue depuis le milieu des années 80. Il est donc normal qu'elle se traduise. Je note d'ailleurs que l'évolution de nos dépenses de fonctionnement est inférieure globalement à l'inflation que nous avons connue. C'est déjà un élément extrêmement positif que je tenais à souligner et à remercier les services pour les efforts qui ont été faits quand on connaît notamment l'explosion des dépenses énergétiques et les décisions qui ont été prises en matière de rémunération qui sont tout à fait normales d'ailleurs, mais qui pèsent beaucoup sur nos finances.

Je n'ai pas entendu, dans les diverses interventions, de stratégies réellement différentes qui nous aient été suggérées. J'ai entendu essentiellement deux choses, « attention en dépenses de fonctionnement ». Certes, nous y sommes attentifs, je crois, tous les uns et les autres, mais je voudrais attirer votre attention quant à l'utilisation massive de cet argument. Les dépenses de fonctionnement, tout d'abord, ne sont pas liées à nos décisions, et je ne pense pas que la Métropole maîtrise plus que d'autres le niveau d'inflation en France ou les décisions relatives au point d'indice des fonctionnaires ou de revalorisation du SMIC (Salaire minimum de croissance), d'une part. Et je voudrais vous faire observer, d'autre part, qu'il y a quand même une contradiction majeure. Comme c'est la Chandeleur, peut-être que nous serons éclairés, mais l'investissement engendre des dépenses de fonctionnement. Donc, ce discours depuis des années qui consistent à dire : « il faut baisser les dépenses de fonctionnement pour investir plus », oui, mais quand on investit plus sur le réseau de tram, sur le réseau de bus, sur le RER métropolitain, quand on fait zéro phyto, quand on essaie d'améliorer le tri, etc., je ne vais pas vous citer tous les exemples, mais je suis désolé, il n'y a pas de mystère, derrière il y a des dépenses de fonctionnement. Et derrière, il y a des dépenses de fonctionnement aussi quand on investit car pour investir, il faut emprunter. On ne peut pas autofinancer à 100 % des investissements. Donc, derrière, cela implique des charges d'intérêt.

J'aimerais bien que l'on sorte, si c'est possible, un jour de ce débat un peu caricatural entre fonctionnement et investissement qui, très franchement, n'a pas beaucoup de sens en réalité quand on examine concrètement les choses, et tous les maires qui sont ici, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, le savent bien. Ils sont confrontés exactement à la même problématique. Le seul vrai débat est : « est-ce que nous investissons trop finalement ? » Mais dans ce cas, il faut indiquer à quel projet nous devons renoncer. Est-ce que c'est le RER métropolitain ? Est-ce que c'est la régénération du tram ? Est-ce que ce sont les bus express ? etc.

Monsieur Thomas CAZENAVE a donné une piste. En effet, c'est le seul. De ce point de vue-là, il faut reconnaître sa cohérence en indiquant un projet à supprimer, mais je n'ai pas entendu dans les interventions que nous investissions trop ou qu'il fallait supprimer tel et tel projet. Ce serait plus crédible, je pense, pour nous expliquer qu'il faut réduire notre endettement.

Quant à l'endettement, et je conclus par cela, on ne peut pas dire à la fois : « c'est l'heure de faire des investissements massifs pour la transition écologique », notamment

pour les mobilités, notamment pour les économies d'énergie, les réseaux de chaleur, etc., et dire que l'endettement augmente. Je crois qu'il y a là, au niveau national et européen, un discours à clarifier. On ne peut pas dire aux gens d'un côté : « investissez plus, c'est le moment, il y a urgence ». Et après, venir dire : « attention, vous avez un endettement qui monte ». Il n'y a pas de mystère dans la vie, quand c'est l'heure des investissements, c'est aussi l'heure où l'endettement progresse, mais je constate que l'on reste quand même dans des eaux tout à fait supportables à 7,2 ou 7,3 années.

Donc, je voudrais tout simplement remercier de cet exercice un peu difficile, mais ô combien important pour la Métropole, une nouvelle fois Madame Véronique FERREIRA et l'ensemble de ceux qui ont préparé ce budget.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Andréa KISS.

Mme KISS : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais, à mon tour, répondre notamment à une remarque de Monsieur Emmanuel SALLABERRY qui évoquait le coût déraisonnable d'un certain nombre de nos investissements. Je me permets de rappeler qu'aujourd'hui nous avons un certain nombre de contraintes réglementaires qui remettraient en cause les lois LOM (Loi d'orientation des mobilités) et LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) sur les aménagements cyclables qui nous sont imposés à chaque fois que nous restructurons une voirie, qui remettraient en cause aujourd'hui nos plans d'accessibilité voirie, à chaque fois que nous effectuons des travaux. Nous avons des compensations environnementales qui sont de plus en plus contraignantes, et c'est très bien, même si au quotidien cela nous casse un peu les pieds, il faut se dire entre nous, mais tout cela coûte.

On a aussi un certain nombre d'évolutions qui sont nécessitées par le dérèglement climatique. Clairement, quand on décide de végétaliser un peu plus qu'on l'a fait jusqu'à présent, quand on rajoute des points d'eau sur l'espace public, ou encore quand on décide de mettre des enrobés clairs parce que, effet albédo, et que l'on estime que l'enrobé noir, c'est peut-être d'un autre âge tout cela, cela coûte cher.

On a aussi décidé ici collectivement de feuilles de route. Je pense notamment à la feuille de route économies. Si on veut faire venir les entreprises, cela nécessite derrière des infrastructures, et tout cela coûte.

Ce sont aussi les choix que nous faisons. Qu'est-ce que l'on fait ? Est-ce que l'on privilégie le train plutôt que le bus express qui coûte cinq ou six fois moins cher ? Ce sont les questions qu'il faut que l'on se pose. Est-ce que cela ne coûte pas cher de reconstituer des poches de stationnement lorsque l'on supprime des places de stationnement quand on refait la route de Toulouse, par exemple ? Tout cela, ce sont des choix que nous faisons collectivement, et je crois qu'il faut les assumer. Ces infrastructures, elles sont, pour la plupart, totalement indispensables, et personne ici n'aurait envie de les remettre en cause. La question est à quoi décide-t-on de renoncer ?

Puis, pour répondre à Monsieur Thomas CAZENAVE, mais d'une manière générale au groupe Métropole communes aussi, l'endettement, ce n'est pas quelque chose de honteux. Au contraire, le Gouvernement aujourd'hui n'arrête pas de dire aux collectivités : « endettez-vous davantage ». Néanmoins, cela nécessiterait quand même, et j'ai déjà eu l'occasion de le redire ici, la révision des règles car lorsqu'on nous dit qu'il ne faut pas nous endetter à plus de 12 ans, cela me paraît un peu compliqué. Il faudra peut-être mettre aussi un peu plus de souplesse dans la manière dont on regardera ensuite les comptes des collectivités. En tout cas, je pense que nous sommes

nombreux ici à penser qu'investir pour les générations futures, cela n'a quand même rien d'absurde.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je passe la parole à Jean TOUZEAU.

M. TOUZEAU : Je ne m'apprêtais pas à prendre la parole, mais une intervention m'a conduit à intervenir dans ce débat. Pour ne pas reprendre ce qui a été très bien développé par un certain nombre de maires, le débat sur les dépenses de fonctionnement au moment où nous travaillons sur le budget et sur des équations financières et budgétaires est extrêmement difficile aujourd'hui.

Monsieur Thomas CAZENAVE, je vous ai vu faire preuve de beaucoup plus d'humilité lors du Congrès des maires où vous reconnaissiez que vous ne compreniez pas forcément en totalité la façon avec laquelle les dotations permettaient de prendre en compte la réalité d'un certain nombre de communes. Vous avez d'ailleurs des rapports des Cours des Comptes aujourd'hui sur l'État et les communes et leurs difficultés de fonctionnement liées à un certain nombre de spécificités. Regardez de très près, par exemple, pour des Villes dites populaires, de banlieue, les exonérations du foncier bâti qui conduisent à beaucoup), les compensations de l'État qui étaient des engagements de l'État et pas uniquement du Gouvernement d'aujourd'hui. Les engagements ne sont point tenus. Cela représente 8, 10, 12 points de fiscalité dans des communes comme les nôtres. Vous êtes interpellés par l'Association des maires des villes des banlieues sur ce point.

Regardez de très près les perspectives de suppression du soutien aux communes « Politique de la Ville » qui continuent à porter les quatre jours et demi, septembre 2025, et les conséquences de ce type de décision où une approche est extrêmement pragmatique, et ne vise pas uniquement à titiller, mais à apporter un certain nombre d'éléments qui nécessitent une approche très pragmatique.

Deuxième remarque sur le téléphérique, le télécâble et les télécabines. Je pense qu'il faut que vous étudiez ce dossier de près, que je continue, pour ma part, à soutenir : franchir le fleuve en 10 minutes, avec les débats que nous avons aujourd'hui sur la partie nord, sur ponts et tunnels. Sécuriser ce franchissement en 10 minutes, regarder en prenant en compte toutes les dimensions environnementales, écologiques, l'absence de gros aménagements que l'on retrouve sur les bus express, sur le tramway. Etudions de très près l'impact budgétaire de ce type de dossiers par rapport à tout ce qui peut être envisagé à la fois sur le franchissement et sur les mobilités d'aujourd'hui et de demain. Je continue à penser, pour ma part, et reportez-vous au débat toulousain où la veille des élections, il y avait les mêmes prises de position. Au lendemain des élections, Toulouse l'a fait parce qu'un certain nombre d'éléments conduisent, me semble-t-il, à beaucoup d'humilité et à des approches extrêmement pragmatiques et réalistes.

Les points que je mets en avant sont précis : l'exonération du foncier bâti, la suppression du soutien aux communes de quatre jours et demi, la télécabine par rapport aux autres modalités de franchissement et de perspectives pour l'avenir.

Voilà l'intervention que je me permets de faire. Reprenons quand même aujourd'hui ce qui est exprimé par beaucoup de collègues maires dans nos communes sur cette difficulté à maîtriser les dépenses de fonctionnement nous permettant d'assurer un service public absolument indispensable, et tout le mérite métropolitain apparaît au grand jour.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Jean-François ÉGRON a la parole.

J'attire votre attention, si je peux me permettre, sur le fait qu'il y a encore six intervenants sans le rapporteur. Si chacun peut faire preuve de sobriété, je vous en remercie par avance. Jean-François ÉGRON a la parole.

M. ÉGRON : Merci, Monsieur le Président. La sobriété est une valeur que nous partageons. Cela dit, je vais essayer d'être sobre et rapide.

En ce qui concerne Madame Fatiha BOZDAG que je respecte, on est d'ailleurs dans les mêmes instances. Tu ne te rappelles pas, mais tu as voté le RIFSEEP qui comprend la mesure sur laquelle tu poses la question. C'est la prime d'intérim et d'encadrement. Je vous explique comment cela fonctionne. Quand il y a un intérim de plus de trois mois, la personne touche le différentiel entre son régime indemnitaire et ce qu'elle a. Cela a été approuvé par tout le monde, même parmi les élus qui y étaient.

Monsieur Thomas CAZENAVE parlait de la politique de recrutement. C'est une politique importante, mais l'ensemble des maires ici s'est inquiété d'une chose, c'est que l'on a le CODEV 6, puis, on a le FIC. Dans les Pôles territoriaux, on s'inquiète de la réalisation de cela. Nous nous étions mis tous d'accord pour faire attention à cela et que les travaux se réalisent dans des délais tout à fait raisonnables, ce qui nécessitait de renforcer les effectifs. C'est ce qui a été fait. 24 postes qui ont été liés au CODEV 6 et au FIC. C'est d'ailleurs passé au CST du 19 janvier.

Concernant la politique, au niveau du personnel et du régime indemnitaire, un autre choix que celui du gouvernement a été fait qui a fait un geste : la prime des pouvoirs d'achat, geste qui aurait mérité d'être un peu plus large pour les personnels notamment. Je pense à l'hôpital dans une situation très délicate. Nous, on a fait un autre choix. Il n'y a pas eu la prime de pouvoir d'achat mais le RIFSEEP sur la durée et sur l'année, c'est un système qui est pérenne, et qui est, finalement, plus important que la prime de pouvoir d'achat. Une autre trajectoire a été choisie qui me semble plus respectueuse des agents.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Par rapport à ce que vous avez dit, je trouve cela plutôt sain que l'on ait un débat sur un acte éminemment politique. En tout cas, je préfère cela, à parfois, certaines prises de parole un peu plus saugrenues sur des sujets qui n'ont rien à voir avec nos compétences. Puisque j'ai été nommé cité, en général, on ne reprend pas la parole.

Je vais reprendre au regard des paroles de Madame Andréa KISS. Non, ce n'est pas mal d'investir. Il n'est pas interdit de nous poser la question, de comparer quel est le montant de nos investissements, par exemple, sur une ligne à un kilomètre de bus express, de différentes choses pour savoir si jamais nous sommes ou pas performants au regard du nombre de kilomètres. Il n'y a jamais rien de mal à se comparer de manière à savoir si nous sommes performants. Évidemment, l'aspect normatif est important. Je redis que nous n'avons toujours pas le chiffre de ce que nous coûtent ces différents bureaux d'études et autre assistance à maîtrise d'œuvre qui, je crois, entre le temps passant, nous coûtent beaucoup plus cher que nos fonctionnaires. Nous avons la chance de posséder des fonctionnaires compétents et de qualité. Nous n'avons pas pour autant le droit de recruter des bureaux d'études qui effectuent le contrôle du travail des autres bureaux d'études.

Sur l'interpellation de notre collègue, Monsieur Thomas CAZENAVE, c'est la différence entre l'exécutif et la majorité. Un grand nombre de personnes dont le Président de séance aujourd'hui nous ont toujours rappelé que nous n'appartenons pas à cette majorité. Je pense que l'on est revenu à la cohérence institutionnelle qui consiste à avoir des maires, en tout cas celles et ceux qui le souhaitent, dans le Bureau, ni plus, ni moins, par ailleurs, cette majorité étant parfois aussi capable de voter contre les propres décisions qu'ont voté même notamment nos amis du groupe Communiste.

Pour finir, sur l'interpellation de Madame Christine BOST, parce que j'avais prévu ce matin, vois-tu, chère Christine, que l'on nous parlerait de cela : c'est soit la faute des communes, soit la faute du métro. Comme quoi je devrais ouvrir un cabinet de voyance. Concernant les communes, d'abord rappeler que les communes participent financièrement aussi à Bordeaux Métropole, et que notre propos porte sur l'investissement ou le fonctionnement. Le CODEV dont tu parles, il est vrai, nous nous sommes montrés très sages sur le CODEV à la demande de Madame Brigitte TERRAZA, en tout cas, c'est ce qui nous semble, elle a le droit de penser différemment. Sur le fait de dire que l'on veut vraiment alerter qu'en 2026, il n'y aura plus de capacité. Ce n'est pas mal aujourd'hui d'investir. C'est le fait de dire que nous n'avons pas le débat, encore aujourd'hui, qui consistera à dire qu'il y aura des lendemains qui seront difficiles.

Quant à revenir sur cette délégation du métro qui peut-être vous gêne plus qu'autre chose, d'abord, c'est une délégation que je ne suis pas allé prendre, c'est le Président Monsieur Alain ANZIANI qui me l'a donnée. Donc, je lui en sais gré car c'est que c'est le Président qui délègue. Deuxièmement, je vous le rappellerai toujours, je trouve plutôt sain, et je salue le travail qui est fait à nos côtés par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH et par Madame Claude MELLIER sur ce sujet-là, de s'interroger sur ce que l'on fera dans 10 ou 15 ans par rapport à la réponse apportée à la problématique de nos schémas des transports. En attendant, dans les fonds publics, le métro n'aura pas la moindre conséquence sur les dépenses publiques avant une bonne dizaine d'années. Donc, avant de creuser le moindre tunnel de métro, cessons de creuser le déficit. Merci, beaucoup.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur SALLABERRY. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je ferai vite. Il est toujours compliqué sur un tel budget d'être d'accord avec 100 % de tout. Forcément, on a chacun nos sensibilités, et elles s'entrechoquent avec la réalité. Cela a toujours été comme cela. Ce qui est important c'est la trajectoire. C'est le sens que l'on donne aux investissements et aux projets que l'on veut mettre en œuvre, le sens général. On ne va pas le rappeler ici, le sens, il est quand même assez clair, notamment sur tout ce qui consiste à investir, mais aussi à essayer de transformer la Métropole avec plus de transition écologique.

Ce qui m'a gêné n'est pas l'intervention de Monsieur Thomas CAZENAVE. C'est plutôt votre intervention, Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Oui, si vous voulez, cela pose un petit problème. Je vous le dis. J'ai participé. J'ai été Vice-président avec un groupe qui n'était pas toujours d'accord. C'est comme cela. C'est la réalité. Ce n'est pas cela le problème.

Premièrement, vous dites : « on investit beaucoup trop, et tout ». OK, on attend votre liste. C'est important. Il faut apporter une liste et dire : qu'est-ce que l'on fait en moins ? Et puis, ce qui est un peu gênant, c'est que vous venez de prendre des délégations,

que vous fassiez le distinguo entre l'exécutif/majorité, c'est un peu du jésuite. Il est normal qu'il y ait des choses sur lesquelles vous ne soyez pas d'accord, la chose que vous auriez pu faire, c'est par exemple vous abstenir. Cela, aurait été un peu plus décent plutôt que voter contre. Ce n'est pas un conseil, c'est un peu ce qui se fait. Vous êtes dans une tradition de cet établissement depuis des années, et je parle sous l'œil aiguisé de Monsieur le Sénateur Alain CAZABONNE qui, je pense, est presque d'accord avec moi. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CAZENAVE a la parole.

M. CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président. Pardon, je vais répondre aux deux ou trois interpellations me concernant en faisant bref, je vous assure. Après tout, c'est une délibération très importante. Je trouve cela normal que l'on débâte du budget. Madame la Vice-présidente s'étonnait en amont en disant « cela n'intéresse personne, le budget ». J'espère que tu es rassurée. Tu vois que cela passionne et à juste titre. Bravo pour le travail.

Deux éléments pour répondre à la fois à Madame Christine BOST et Monsieur Jean-François ÉGRON, notamment sur la stratégie de recrutement, nous pouvons tout de même considérer que les dépenses de fonctionnement ne peuvent pas galoper comme cela sans qu'à un moment, il y ait une corde de rappel, je suis désolé. Certes, il y a des besoins. Je les partage avec vous. Vous avez raison. On va plus vite si on est plus nombreux, mais au bout d'un moment, il y a des ressources et des dépenses et les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. Là, on a un vrai problème. Je vous le dis : quand vous arrivez à 12 ans sur la capacité de désendettement.

Je voudrais aussi répondre à Madame Andréa KISS que je considère que la dette, ce n'est pas toujours mauvais. D'ailleurs, j'ai mis dans le projet de loi de finances, que j'ai défendu, le principe de la dette verte, la généralisation des budgets verts, j'en suis convaincu, mais il y a une limite entre 0 et 12. Vous savez, vous avez de très nombreuses villes et maires qui n'osent pas s'endetter parce qu'ils pensent que c'est un acte de mauvaise gestion. Je considère que quand vous avez des investissements de long terme en face, ce n'est pas un acte de mauvaise gestion de s'endetter. Mais là, regardez, en moins de 3 ans, on va doubler. Donc, on est sur un toboggan extrêmement préoccupant. Je ne suis pas fétichiste ni de la dette dans un sens ou dans l'autre, mais c'est un problème.

Pour répondre à Madame Christine BOST, je suis capable de reconnaître qu'il y a des choses bien dans ce budget. Je l'ai dit sur les réseaux de chaleur. Par exemple, je considère que l'investissement est absolument indispensable.

Enfin, pour répondre à Monsieur Jean TOUZEAU, vous avez raison, les dotations de fonctionnement, notamment à destination des collectivités territoriales, sont complètement illisibles. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a missionné Monsieur André LAIGNEL, vous le savez, le Président du CFL (Comité des finances locales), pour essayer d'y voir clair.

Enfin, je veux vous rassurer sur le fonds de soutien aux activités périscolaires, vous le savez, Monsieur le Maire, elles ont été prolongées d'une année. Chaque jour suffit sa peine. C'était une demande des maires, et cela a été prolongé.

Enfin, pour dire à Monsieur Emmanuel SALLABERRY que l'on a un sujet d'interprétation de ce qu'est un Bureau. Effectivement, j'avais cru comprendre lors de votre dernière intervention que l'exécutif c'étaient les Vice-présidents et les Conseillers métropolitains délégués, mais peu importe. Je crois que l'on allait tous arriver à la

conclusion que nous avons une gouvernance qui a beaucoup de difficultés, un manque de clarté, et aussi une difficulté demain à projeter la Métropole avec des capacités d'investissement. Là, vous avez tout à fait raison, cher Monsieur Emmanuel SALLABERRY, extrêmement réduit pour envisager un nouveau schéma des mobilités.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur MANGON a la parole.

M. MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour exprimer le sentiment que j'ai eu de créativité financière renouvelée en écoutant certains collègues défendre ce budget. Non pas que ce budget soit horrible, mais il a beaucoup de défauts. J'ai été très frappé, par exemple, par le fait d'entendre expliquer qu'il y avait un lien évident entre l'investissement et le fonctionnement, que si on a investi, on était fortement obligé de créer du fonctionnement. Cela, je dois dire que c'est une novation et c'est le contraire de tout ce qui se fait et se pratique partout. C'est un déni de réalité, un déni de gestion qui me paraît assez évident.

Deuxième élément qui m'a un peu interpellé, j'ai entendu certains de nos collègues nous expliquer qu'il n'y avait pas d'alternative, le célèbre T.I.N.A. (*There is no alternative*, en français : il n'y a pas d'alternative). « Il n'y a pas d'alternative, c'est comme cela, tout augmente, c'est plus cher et c'est bien normal ». Dans les deux cas, je trouve que nous sommes face à quelque chose qui est curieux, c'est le contraire de ce qu'est une réflexion budgétaire. C'est le déni de gestion. C'est l'idée de dire qu'il n'y a pas à gérer, il n'y a pas à faire de choix. Or, gérer c'est faire des choix. Et je trouve que précisément, ce qui marque un peu ce budget, c'est en quelque sorte l'idée que l'on a l'impression que depuis maintenant 3 ans et demi, vous courez un peu derrière un projet de mandat qui était un peu brouillon à votre arrivée, brouillon et par certains côtés dogmatiques et que le fait que vous soyez amenés à colmater les brèches, vous amène à ne plus maîtriser le fonctionnement dans aucun sens. Ces arguments qui étaient employés de dire : « il n'y a pas de choix à faire et le fonctionnement, on n'y peut rien. C'est normal qu'après un tel investissement, on soit obligé d'augmenter fortement le fonctionnement » me paraisse être révélateur de la posture dans laquelle vous êtes, c'est-à-dire laisser filer jusqu'en 2026 ou 2027, et après, on verra bien. Et je crois que comme l'a dit notre collègue, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, les temps de demain vont être difficiles à gérer.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je passe la parole à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'ai pris des notes, on en avait déjà avant parce que l'on avait prévu d'intervenir. Donc, c'est assez compliqué. Je vais essayer de m'y trouver. Plein de choses à dire. Pour faire simple, pour qu'il n'y ait pas de suspense, nous votons contre ce budget. Nous sommes hyper motivés pour voter contre. On n'a aucune hésitation. D'abord, la critique de fond que l'on fait habituellement, on la répète, mais de toute façon, vous vous êtes tous répétés. Donc, je n'ai pas de gêne à répéter ce que l'on dit depuis très longtemps. Ce sont des budgets, des documents de gestion, des documents financiers et des documents malheureusement trop peu politiques. C'est là que c'est compliqué de discuter. On voit maintenant les gauches, les droites discutent entre elles très calmement, très gentiment d'ailleurs, des aspects, des taux d'intérêt, des dettes, des taxes. Chacun a sa bonne idée de bonne gestion d'une collectivité. La dette, c'est même normal, c'est « hyper normal » dans ce système ultra libéral puisque c'est un sacré mécanisme de captation des richesses par les banques privées parce que les collectivités s'endettent auprès des banques privées et pas auprès des banques centrales. C'est tout un débat que l'on avait eu à un certain moment donné. La dette, fait partie du fonctionnement normal. C'est intéressant pour beaucoup, mais vous discutez de tout cela tranquillement.

Investissement, on se vante d'être la collectivité qui investit le plus. C'est cool. C'est bien. Il y a des classements, tout cela, mais après, on discute de quoi, en réalité, en ce qui concerne les besoins des gens ? Et encore une fois, ce qui nous manque, ce sont des délibérations qui sont peut-être réglementaires, mais rien ne vous empêche de mettre un fond politique à un budget, d'expliquer pourquoi on fait cela parce que l'on a une panoplie de chiffres, mais qu'est-ce que l'on en fait de ces chiffres ? Ce sont de grands chiffres, des chiffres énormes. Comment on les traduit ces chiffres ? Alors, c'est dit : la synthèse du budget, page 32, qui dit : la mobilité, la transition écologique, le logement, le développement économique, cela ne coûte rien de dire cela. C'est hyper général. Tout le monde doit dire cela d'ailleurs : « oui, on va faire ceci. On va développer le territoire et accompagner ces acteurs ». Cela, c'est la synthèse du budget. C'est ce qui est mis en avant de ce budget. Évidemment, juste après ce premier paragraphe, c'est le rugby et les JO (Jeux olympiques). C'est cela qui est mis en avant. Après, en disant « on investit beaucoup », tout cela. C'est vrai que l'ex-futur ministre, Monsieur Thomas CAZENAVE, il a souligné une chose intéressante : on investit, mais on investit dans quoi ? Ce n'est pas que l'on investit beaucoup que c'est chouette. On peut faire n'importe quoi dans les investissements. On peut avoir des projets destructeurs, des projets anti-environnementaux, des projets antisociaux. Cela ne veut rien dire d'investir beaucoup. En quoi on investit ?

Là, j'en viens à ce qui nous manque le plus, c'est que l'on est capable de discuter d'un budget et d'une politique de la Métropole sans discuter des problèmes réels auxquels nous sommes confrontés et que l'on voit. Sans discuter de l'actualité de la Métropole. C'est quand même assez dingue. Je vais dresser une petite liste : où est-ce que l'on discute des 14, 15, 16 % de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté ? Comment on répond à cela ? Comment on répond aux 46 000 dossiers de logements sociaux en attente ? Même s'il se dit généralement : oui, on est pour le logement pour tous. Oui, d'accord, mais c'est dit, c'est facile. Comment on répond aux gens à la rue, aux gens qui meurent ? Il y a eu deux, trois exemples dramatiques ces derniers temps dans la Métropole. Comment on répond à l'explosion des loyers, à l'explosion des charges locatives ? Comment on répond à cette sorte de cynisme de certains bailleurs qui mettent des familles dans des situations impossibles ? Comment on y répond ? Les collectivités, elles n'ont pas un mot à dire ? Elles ne peuvent pas intervenir pour ces situations ? Comment, dans un budget, cela peut apparaître ? Comment on répond à la disparition des bureaux de poste ? Cela, on n'en parle pas. On apprend encore que celui de Chambéry à Villenave-d'Ornon est menacé de fermeture, celui du Grand Parc, celui des Aubiers qui ne réouvrent pas. Comment on parle de cela ? Cela n'apparaît pas dans ces documents. Donc, c'est quand même un problème.

On pourrait discuter aussi, cela a été abordé grâce à l'équipe militante, la souffrance au travail parce que là, 68 recrutements, et encore que 68 recrutements, on a bien compris que ce n'était pas tout à fait 68 recrutements parce que c'était par le jeu de la mutualisation. Mais comment on discute du besoin en effectif par rapport à une augmentation de la population ? Est-ce que c'est suffisant 68 ? Est-ce que l'on tient compte et comment on tient compte de la souffrance exprimée au travail parmi le personnel de la Métropole ?

Quand on parle des transports, investissements dans les transports, OK, c'est super, mais est-ce que l'on parle des conditions de vie et de travail des salariés de TBM, d'une part ? Il y a véritablement souffrance. Ce n'est pas abordé. Le budget ne peut pas tout aborder. Je vais dire des choses, mais c'est révélateur quand même de tas de situations, de tas de problèmes qui n'apparaissent jamais, et c'est le problème d'une politique de gestionnaire sans tenir compte des difficultés.

Donc, les difficultés, il y en a d'autres. Le système de santé, les urgences, c'est la catastrophe par moment. Comment on répond à cela ? Est-ce que la Métropole, est-ce que la collectivité, n'ont pas un rôle à jouer là-dessus ? Est-ce qu'elle ne peut pas discuter avec les villes du développement des systèmes de santé et de proximité sous la forme de dispensaire ? On sait qu'une partie de la population a de moins en moins axé à la santé. Comment on y répond ? Est-ce que le budget répond à cela ? Nous, on n'a pas l'impression.

Dans l'actualité aussi, la révolte des jeunes dans les quartiers populaires, c'est quand même dingue que cela n'apparaisse pas. En fait, on fait un budget, on fait comme si cela n'avait pas existé. Il y a de jeunes ou des moins jeunes qui sont en détresse, qui sont au chômage, en précarité, qui n'ont pas d'avenir, et comment on y répond à cela ? Puis, il y a aussi tout un aspect des choses qui n'apparaissent pas. Ce sont les mobilisations contre les projets de réaménagement. Vous savez qu'à Thouars, il y a eu une mobilisation contre la démolition d'un bâtiment. Vous savez qu'aux Cascades, il y a aussi des gens qui dénoncent parce que tout n'est pas clair dans ce système opaque de projets qui ne correspond pas du tout d'ailleurs à des réponses à des besoins de la population. Il y a des critiques aussi aux Aubiers, vous avez entendu parler d'une population qui n'est pas contente parce qu'il n'y avait pas de surface cet hiver ou que cela fonctionnait mal. Comment on prend en compte ce mécontentement-là ? Alors, là, il y a vraiment une déficience démocratique aussi. Comment on arrive à avoir une politique qui permet de faire le lien avec tout cela ? C'est pour cela qu'après on peut parler dans le vide, on peut dire des tas de choses alors qu'il y a des tas de soucis. Cela, ce sont des choses qui ont tendance à nous énerver. C'est même un peu un mot gentil.

Je regarde mes notes quand même. De toute façon, je ne lirai pas tout. Ce n'est pas grave parce qu'il y en a qui n'ont pas grand-chose à faire non plus ici.

On agit sans relâche pour répondre aux besoins, c'est ce que disait Madame Christine BOST, mais là aussi, c'est facile à dire. Non, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas sans relâche parce que justement, on ne prend pas en compte la souffrance qui s'exprime dans la Métropole. Donc, il y a besoin de discuter concrètement d'une politique. Oui, on fait un choix politique, et ce choix politique, c'est de répondre à des urgences sociales ou environnementales. Donc, cela supposerait de mettre en place un plan d'urgence. Nous, c'est ce que l'on pense, et de cibler, de discuter précisément de cela. On ne peut pas comme cela toujours avoir les mêmes discours. En fait, vous parlez comme les macroniens. D'ailleurs, ce qui fait que les macroniens, vous ne vous entendez pas si mal que cela finalement, parce que vous vous retrouvez sur les mêmes logiques, sur les mêmes logiques libérales.

Brouhaha dans l'hémicycle.

Je vois que je commence un peu à réveiller les gens. Donc, on pense qu'il faut discuter. Je n'ai pas fini. Si, j'ai largement dépassé. Je finis juste alors. Les services publics, c'est un sujet hyper important. Discutons des services publics, des moyens humains, comment on reconstruit, comment on met dans les quartiers des choses qui permettent de répondre à des... (*phrase inachevée*) ? On sait que les gens sont de plus en plus en difficulté, ou en tout cas une bonne partie de la population.

Puis, je pense qu'il faut parler de réquisition. Vous avez des moyens de réquisitionner. Il y a une urgence aujourd'hui. Des gens sont à la rue. On ne peut pas continuer comme cela. Il faut trouver des solutions rapides, et je pense que l'on n'a pas tout le temps besoin de pleurnicher à l'égard d'un État. C'est vrai que l'État ne fait pas grand-chose.

C'est vrai que le Gouvernement actuel est plutôt inquiétant parce qu'il va dans une logique de guerre de classe contre les plus pauvres, mais cela n'empêche pas que les collectivités aient des moyens d'action, et nous ne sommes pas obligés juste de nous plaindre d'un État qui ne fait pas. Il y a aussi la possibilité certainement d'agir et de répondre à des urgences sociales très immédiates.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame BOZDAG a la parole.

Mme BOZDAG : Je vais réintervenir. Cher Monsieur Jean-François ÉGRON, nous siégeons à toutes les commissions ensemble. J'y suis pratiquement à toutes et à l'heure. Notre groupe intervient très fréquemment dans ces instances et notamment pour le RIFSEEP. On a voté, je sais ce que nous avons voté dans notre groupe, la revalorisation du RIFSEEP, mais je peux te confirmer, dans le RIFSEEP, il n'y a aucune attribution de prime pour le remplacement de collègues en congé maternité. C'est pour cela que je suis intervenue et que ta réponse parlait d'une prime d'intérim. Prime d'intérim qui n'existe donc pas.
Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci. Merci, les « ah » ! Je voulais intervenir pour changer mon vote. J'étais sur l'abstention, mais, en fait, je vais confirmer un contre, et que cela reste la logique du rappel de 2023. Je vois que nous sommes toujours dans la même logique de fonctionnement sur ce que j'avais déjà évoqué, le fameux fixisme comptable.

Quand on emprunte de l'État à l'État, et que l'on met des intérêts, en fait, on se vole nous-mêmes, et indirectement, on vole celui qui est à la base sur le travail, c'est-à-dire celui qui crée la richesse, et qui, aujourd'hui, met souvent de la souffrance dans son travail pour essayer de s'en sortir. En effet, évidemment, il y a des augmentations de la pauvreté, et des différents stigmates et maux de la société qui ressortent aujourd'hui, en particulier avec les agriculteurs.

Donc, là, je voudrais revenir sur les pensées, un peu hors-sol, de Monsieur Thomas CAZENAVE puisque Monsieur Thomas CAZENAVE arrive à essayer de jouer un peu au juge-arbitre ici entre différents groupes. On voit qu'il s'amuse un peu de sa position, un peu à l'écart. En attendant, on a des réalités. Aujourd'hui, on a un État qui devient de plus en plus contre le peuple avec des agriculteurs en colère, que Monsieur nie en quelque sorte puisqu'il évoque le fait que le mouvement s'est arrêté. C'est totalement faux. Pourquoi ? Parce que d'un côté, certaines personnes hors-sols comme lui, sont en relation peut-être avec la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) qui, elle-même, est en lien direct avec les McKinsey et autres. On voit bien que le patron de la FNSEA, c'était quand même le patron d'un grand groupe, AVRIL, si je me souviens bien, ou APRIL, j'ai un petit doute dans la prononciation.

En attendant, la base des agriculteurs est contre. Pourquoi ? Parce que cela ne répond pas du tout aux besoins concrets, et cela, cela a été évoqué par Monsieur Philippe POUTOU sur le fait qu'à la base, il y a quand même des gens en souffrance. Vous avez des gens de la macronie qui arrivent à dire qu'un agriculteur peut vivre bien avec 350 euros par mois. Vous rendez compte qu'à côté de cela, vous avez un gouvernement qui favorise l'augmentation de 300 euros pour les dépenses des députés. Vous avez un Sénat qui s'octroie, lui aussi, 700 euros par mois pour ses dépenses de fonctionnement par Sénateur, et vous avez à côté de cela des gens qui viennent jusqu'à Paris et jusqu'à Bruxelles dénoncer cette politique finalement hors-sol à la fois de la

PAC parce qu'aujourd'hui, on peut dire, si vous regardez les attributions de la PAC, c'est à peu près un agriculteur sur neuf, le reste du technicien, c'est du...

Mme FERREIRA (hors micro) : Est-ce que l'on peut rappeler que le sujet est le budget de la Métropole ? Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur MORISSET, il y a une commission qui s'est réunie, ou vous y allez, ou vous n'y allez pas, mais là, on est en train de débattre du budget, je vous remercie de revenir sur le budget.

M. MORISSET : On est bien sur cette logique du budget et aujourd'hui je ne suis qu'à 3 minutes 20, je ne vois pas pourquoi cela pose un problème. Vous avez laissé 7 minutes 30 à Monsieur Philippe POUTOU

M. le Président Pierre HURMIC : Il était sur le sujet, Monsieur Philippe POUTOU. Vous n'y êtes pas.

M. MORISSET : Je suis sur le sujet.

M. le Président Pierre HURMIC : Du tout.

M. MORISSET : Si, quand on voit la logique aujourd'hui de certains maires à s'indigner sur la DGF, et que quelque part, on voit bien que les investissements ne correspondent pas à la réalité du terrain, c'est-à-dire les communes, certaines sont en souffrance, et cela a été évoqué sur Saint-Médard-en-Jalles. Je crois qu'à un moment donné il faut regarder comment fonctionne ce budget. Il fonctionne avec un ancien monde, c'est-à-dire à la façon logique de dire : on va emprunter toujours plus pour essayer de s'en sortir. Aujourd'hui, c'est toujours au détriment de la base. En fait, on inverse les valeurs en disant que l'on va défendre les choses alors que finalement, on ne les défend pas vraiment. Encore une fois, on est sur du fléchage. Le fléchage, il y a des logiques de novlangue, c'est-à-dire des paroles qui ne veulent rien dire. Comme Monsieur Thomas CAZENAVE, j'ai fléchi sur la croissance verte ou quelque chose de vert. Tout de suite, cela passe comme quelque chose de bien. Non, en fait, on est bien sur des logiques sur lesquelles le budget doit répondre à des besoins, et entre autres, dans la politique locale, je vois une insuffisance répétée du non-soutien à la résilience alimentaire, donc l'autonomie alimentaire. Encore une fois, je pense qu'il faudra en tenir compte de façon réelle parce qu'il y a un lien entre l'énergie qui touche aujourd'hui les artisans et les agriculteurs, puis, cette logique de se nourrir puisqu'elle est majoritairement dopée à l'énergie puisque pour faire des engrais, il faut de l'énergie entre autres gazière.

J'en reste là, mais en attendant, je crois qu'il y a un gros problème sur ce point de vue.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Je passe la parole à Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci, Monsieur le Président. Je rappelais à Monsieur Marc MORISSET qu'à force de vouloir trop en dire, trop en faire, il devenait totalement inaudible, totalement inintéressant alors qu'il a probablement dans son propos, ici ou là, des éléments qui pourraient être approfondis et discutés de façon beaucoup plus constructive entre nous.

Cela étant dit, je voudrais revenir en deux mots sur le budget qui nous a été présenté par notre collègue que je remercie pour la qualité de sa présentation, et revenir un peu sur l'expression sociale de ce budget.

S'agissant notamment de la politique habitat de façon plus générale, il faut savoir, et en réponse en écho aux propos de Monsieur Philippe POUTOU que dans ce budget, la préoccupation sociale est prise en compte dès lors que nous avons une volonté de continuer dans le cadre de l'encadrement des loyers, une volonté de pérenniser l'expérimentation, s'agissant du permis de louer, du permis de diviser. Que nous avons en vis-à-vis de la population étudiante un travail effectif qui est fait très régulièrement par les services arbitrés par les élus en charge au regard d'appel à projets et vis-à-vis de cette population qui est une population en difficulté, voire en souffrance ici ou là. Que nous avons aussi mis en place une politique de mise en place d'ETI (Espaces temporaires d'insertion) et de LTI (Logements temporaires d'insertion) sur certaines communes volontaires susceptibles de prendre en considération les difficultés de certains de nos habitants qui sont en difficulté venant des pays d'Europe notamment. Que nous avons aussi des politiques de renouvellement urbain sur bien de nos communes.

Tout cela pour dire que toutes ces politiques, et j'en oublie très certainement, elles sont là et elles existent. Elles sont portées dans le cadre de ce budget, et elles viennent prendre en compte la souffrance sociale que vous avez évoquée tout à l'heure qui est, bien sûr, présente sur notre territoire métropolitain. Mais ne laissez pas dire, et je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur Philippe POUTOU, que l'établissement au sein duquel nous sommes élus ne prend pas sa part, au regard des compétences qui sont les siennes, bien entendu, pour venir adoucir, amoindrir les effets de la crise dans laquelle nous évoluons les uns et les autres.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Nordine GUENDEZ.

M. GUENDEZ : J'apprends aujourd'hui que plus on investit dans les dépenses d'investissement, plus les dépenses de fonctionnement baissent. En tout cas, cela nous remontera. Je voudrais être bref. Vous dire que dans ce budget, je vois de la cohérence, de l'audace et de la clarté dans les priorités, et notamment, vous appelez, Monsieur Philippe POUTOU, à un plan d'urgence sur un certain nombre de priorités. Je les vois dans la mobilité, dans l'habitat et le soutien aux communes ou dans la transition écologique. Si je m'en réfère aux questions de l'habitat, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU l'a évoqué tout à l'heure, on a sur le quotidien un vrai changement de paradigme pour être au rendez-vous de la production de logements, de la réhabilitation sur l'expérimentation et sur l'habitat spécifique solidaire, sur les interventions sur le parc public. Cela, ce sont des actions que nous menons dans le quotidien au plus près des gens et je voulais le répéter et rappeler. Peut-être que vous ne l'avez pas vu à travers les chiffres qui vous sont présentés, mais à travers l'action qui est menée, je voudrais vous le rappeler pour que nous puissions être fiers de ce qui est porté par notre majorité. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Jean-François ÉGRON.

M. ÉGRON : Une dernière fois, pour clore le sujet. Madame Fathia BOZDAG, arrête de recevoir des messages venant du public. Ils t'arrivent erronés. Donc, je vais te donner, je vais te faire envoyer la...

Brouhaha dans l'hémicycle.

Est-ce que je peux terminer...

M. le Président Pierre HURMIC : S'il vous plaît ?

M. ÉGRON : Je vous ai écouté.

M. le Président Pierre HURMIC : Allez, écoutez s'il vous plaît. Monsieur Jean-François ÉGRON va faire court.

M. ÉGRON : Tu recevras donc le document factuel du régime indemnitaire, ce qui te rassurera et tu comprendras très vite. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Cela ira, Madame BOZDAG. Je pense que l'on vous a entendue.

Mme BOZDAG (hors micro) : Je te remercie de me donner des consignes de recevoir ou pas des informations. Je trouve cela très délicat et honnêtement ce n'est pas très respectueux. Mon téléphone m'appartient et mes messages m'appartiennent. Je reçois ce que je veux. Je ne juge personne et personne ne doit juger ce que je reçois dans mon téléphone. C'est irrespectueux. C'est honteux.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Alain CAZABONNE a la parole. Écoutez, Monsieur Alain CAZABONNE s'il vous plaît.

M. CAZABONNE : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, et vous allez le voir, deux minutes en réalité pour répondre. Juste par rapport à ce que dit Monsieur Gérard CHAUSSET, mais qui n'est plus là. Ce qu'il a évoqué par rapport à la participation de majorité et autres, permettez-moi de prendre ses expressions, c'était l'ancien monde que je regrette un peu parce que dans cette assemblée, il y avait une forme de consensus de cette délégation de pouvoir qui était la Communauté urbaine puis on est passé en Métropole. Là, j'ai constaté que la politique extérieure, celle qui était un peu partisane, c'était bien instruite ici. Quand on était dans la Communauté urbaine, il y avait une volonté de cogestion presque générale. Donc, le consensus se faisait, et on a travaillé de manière formidable aussi bien avec les amis communistes sur les grands dossiers. Il n'y avait pas ce côté aussi aujourd'hui prenant de l'aspect politique. C'était une époque apaisée. Donc, moi, je regrette un peu cette époque-là, et j'ai dit que l'arrivée de certains que je ne nommerai pas pour relancer le débat a amené ce côté un peu extrême dans l'accusation pour des raisons extérieures.

Deuxième raison de mon intervention, c'était par rapport à celle de Monsieur Marc MORISSET. Juste à titre d'information, le Sénat a voté l'augmentation des frais de 700 euros. Pourquoi l'assemblée a voté 300 ? Au Sénat, cela n'est pas indexé sur l'inflation tous les ans. En la période concernée, 4 ou 5 ans, l'inflation est passée à 16, et le Sénat a augmenté les frais de 11 %.

Il faut savoir que tout est contrôlé comme à l'Assemblée d'ailleurs, de manière extrêmement précise. Cette année, j'ai rendu au Sénat 8 000 euros parce que je n'ai pas pu les utiliser dans le cadre réglementaire. Donc, que ce soit voté, cela ne veut pas dire que ce sera dépensé. Personnellement, j'ai estimé que ce n'était pas nécessaire, mais ce n'est pas parce que l'on a voté que cela sera dépensé parce qu'encore une fois tout est contrôlé.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur CAZABONNE. Ce n'était pas vraiment le débat.

Écoutez, tout le monde s'est exprimé, je vais donner la parole à Madame la Vice-présidente en charge des finances. Véronique FERREIRA.

Mme FERREIRA : Contrairement à **Monsieur Alain CAZABONNE**, j'avais l'intention d'intervenir. Comment est-ce que l'on synthétise tout cela ? Sans pour autant parler dans le vide, comme je l'ai entendu, je pense que quand on parle dans le vide, c'est plutôt quand on accumule un certain nombre de questions qui n'ont strictement rien à voir avec le sujet, et surtout auxquelles on s'abstient de donner des réponses puisque cela permet de parler de plein de choses, et finalement pas du budget, et moi je souhaite, bien évidemment, parler du budget.

J'ai entendu des inquiétudes. J'ai entendu des points sur les fragilités. Je les partage. Il est évident que l'on ne peut pas dire que tout est extraordinaire dans les finances publiques. J'ai envie de dire que ce n'est pas d'aujourd'hui. En vous écoutant les uns les autres, puisque dans une des interventions, j'ai entendu dire que les gens aiment bien se répéter, pour une fois, je vais me répéter. J'ai fouillé dans mon ordinateur et j'ai trouvé l'intervention que j'avais faite pour les orientations budgétaires 2019. Je disais la chose suivante : « parce que Bordeaux Métropole est bien géré depuis des années, nous avons encore aujourd'hui la capacité de tenir nos engagements. Demain, ce sera plus rude. Nous avons la capacité d'emprunter, mais ces emprunts vont forcément dégrader notre épargne nette. Quand on regarde la prospective établie pour le budget principal avec les données dont disposent les services aujourd'hui, on constate que notre épargne nette doit baisser de plus de la moitié d'ici 2022 ». On était en 2019. « Cela diminuera notre capacité d'épargne et augmentera le besoin de financement », autrement dit, on entrait dans un cercle vicieux. « Et encore, ces projections sont établies avec une hausse de dépenses de gestion de 3 % pour l'année à venir, mais beaucoup moins pour les années suivantes. On sait tous la difficulté que nous aurons à tenir à un tel engagement, il est sérieux, mais pas faisable.

Ainsi, je profite du débat occasionné par les orientations budgétaires pour m'interroger non sur les choix effectués aujourd'hui, mais sur ce que nous aurons à faire demain puisque nous sommes au mois de janvier », on est en janvier à deux jours près, « puisque nous sommes en janvier et que nous pouvons encore formuler des vœux, je formule celui que les collectivités puissent encore exister demain, non pas en tant qu'administrations qui appliquent des consignes, mais en tant que lieux de débats et de décisions prises par les élus en espérant que les décisions que nous aurons à prendre ne concerneront pas uniquement quel service public supprimer pour rentrer dans une enveloppe budgétaire, préétablie par d'autres ».

On était en 2019, et on avait déjà des questions d'inquiétude sur les projections que nous avons. Aujourd'hui, ces inquiétudes sont plus grandes qu'en 2019. C'est indéniable. Qu'est-ce qui s'est passé depuis ? Il s'est quand même passé deux, trois petites choses. Ce qui s'est passé c'est bien évidemment le cumul des crises depuis 2020. On parlait du coût des opérations, une inflation véritablement explosive, une accumulation d'un certain nombre de normes, je ne vais pas faire ma rurale de base, mais quand même, une accumulation d'un certain nombre de normes qui fait qu'à l'arrivée, je ne dis pas que les normes sont mauvaises, mais qu'à l'arrivée le coût des opérations est plus élevé, un accroissement de la population depuis 2019, un agrandissement des activités économiques.

Puis, le manque d'autonomie que je pointais du doigt en 2019, en termes de recettes, forcément, c'est quelque chose qui nous interpelle. Quand je lis, pas dans la loi de finances, mais dans la loi de programmation de finances que, normalement, les collectivités territoriales sont censées, on en avait parlé lors des orientations budgétaires, annoncer des dépenses de gestion inférieures de 0,5 % par rapport à l'inflation, si je ne dis pas de bêtise. Comme l'inflation est prévue pour 2024 à 2 %, nous sommes censés afficher une augmentation des dépenses de gestion, pas plus de

1,5 % pour respecter une trajectoire non coercitive, mais vindicative, si j'ai bien tout résumé.

Cela, je l'ai bien compris, mais honnêtement personne n'y arrive, on va être clair, personne n'y arrive. On n'y arrive pas dans les communes. On n'y arrive pas dans les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). L'État n'y arrive pas non plus. Je ne lui en veux pas en plus. Je ne suis pas en train d'accuser. Je constate que c'est quelque chose qui est particulièrement compliqué, et j'élimine les questions exceptionnelles.

Puis, on avait des investissements déjà engagés. Donc, que faire ? En fait, on a deux solutions apparentes. Première solution, il faut ralentir. Si on ralentit, pour moi, il y aura deux conséquences. D'abord, et je souris beaucoup parce que je me rappelle très bien ce qui a été dit d'il y a deux ans sur cette même présentation du budget : si on ralentit, on entend « Cela n'avance pas. Il ne se passe rien. Il y a de l'immobilisme ». Au moins dans ce débat de budget pour l'immense majorité, pas toute, mais l'immense majorité des interventions, vraiment merci d'avoir parlé du budget et d'en avoir parlé avec calme, sérénité, chacun a ses opinions, mais que l'on en puisse véritablement avoir un débat sur le budget.

La deuxième conséquence qui a été bien évidemment posée, mais que l'on doit tous se poser. Alors, ce que j'adore, c'est je pense que tous les Vice-présidents aux finances à un moment de leur vie ont dû sentir la même chose. Tout le monde pose la question, on ralentit où. Et moi, j'ai envie de dire : mais, donnez-moi des réponses. Et avec plaisir, on va en discuter. Je pense que l'on a tous vécu à un moment ou un autre. Donc, forcément, on va ralentir où ? Pas dans l'investissement déjà engagé, on disait tout à l'heure avec raison, je ne le renie pas du tout, je l'ai voté, je ne renie jamais ce que j'ai voté, qu'en 2024, des travaux que nous livrons, je pense aux bus Saint-Aubin, au pont Simone Veil. Je crois que c'étaient les deux exemples qui ont été donnés. C'étaient des choses qui étaient déjà engagées. Pas de problème. Donc, on ne va pas enlever dans des investissements déjà engagés. On ne va pas non plus, soyons honnêtes entre nous, allez, oublions deux secondes que l'on a du public et de la presse, oublions-le. On ne va pas les enlever dans les demandes des maires. Je fais partie de ces gens qui défendent à tout prix que la Métropole est un EPCI qui investit sur les territoires en direction des maires. Pardon de dire que vous avez été sages pour le CODEV. On va dire oui, mais comme vous avez été sages, il y a eu forcément une augmentation. Alors, on va dire que je suis sage pour le budget. Mine de rien, l'un dans l'autre, on arrive à s'y retrouver. Où est-ce que l'on enlève ? Pas dans les mobilités. On en a énormément besoin. On prévoit même une étude pour des investissements futurs dans une dizaine d'années d'au moins 1 milliard, mais ce n'est que dans 10 ans, donc, ce n'est pas grave, mais le pire, c'est que je n'ai rien contre. Je n'ai pas une question de pertinence là-dessus, mais finalement, si on devait mettre un titre sur ce budget, mais il n'y a pas que celui-là, surtout le budget, cela serait le paradoxe du budget. On ne va pas enlever sur l'habitat. On se rend compte que l'on y a beaucoup investi qu'alors que l'on a beaucoup parlé de l'habitat dans cet hémicycle ces derniers temps, cela commence à porter ses fruits. C'est une des réponses que l'on donne, par exemple, sur le logement social, mais pour cela, il faut écouter l'ensemble des détails, et pas que celui sur le budget, et pas sur la transition écologique.

Si on ne ralentit pas, autre possibilité. Alors, on va dans le mur. Comment est-ce que l'on va faire pour le supporter après ? Ce sont ces questions que l'on se pose depuis des années avec une question d'accélérateur plus ou moins important en fonction des investissements et en fonction du contexte. Pardon, mais en tant que professeur d'histoire, c'est viscéral chez moi. Je suis obligée de revenir à cette question de contexte.

Juste pour terminer, forcément, la réponse, elle ne peut pas être uniquement « j'appuie sur le frein », elle ne peut pas être uniquement « j'accélère contre le mur ». Mais la gestion doit se faire bien évidemment de façon médiane. Alors, oui, est-ce que l'on regarde le coût des opérations ? Cela fait partie des propositions concrètes qui m'intéressent bien évidemment. Est-ce que l'on regarde le coût des opérations ? La réponse est oui. Est-ce qu'il faut le faire davantage ? Certainement. Est-ce que l'on regarde le coût des études ? Je rigole toujours avec les études. Honnêtement, oui. C'est pour cela qu'il y a parfois certaines dépenses qui ne commencent pas que dans 10 ans, mais ce n'est pas grave. Est-ce qu'on a le droit de se tromper, et est-ce que ces études nous permettent de montrer qu'il y a quelque chose qui est faisable et qu'il y a quelque chose qui n'est pas faisable ? Je crois que c'est vraiment là-dessus que l'on peut aller. Est-ce que l'on sera à 12 ans de capacité de désendettement en 2027 ? On est dans une question de projection. C'est 12 ans, je regardais les projections de 2019, on nous les promettait déjà pour 2024. Ce qui signifie que la bonne gestion de la Métropole qui est aujourd'hui, qui existait déjà hier, et qui doit continuer demain fait que ces projections sont des orientations qui nous montrent vers où « il ne faut pas aller » parce que cela, c'est quelque chose beaucoup trop haut. Douze ans de désendettement, j'en connais d'autres qui seraient quand même très contents de les avoir. Est-ce que demain dans le futur mandat, on aura, on y est encore, soyons gentils, il y a quand même deux ans à bosser, il faut rester au bout d'ici là. Est-ce que l'on aura des investissements qui sont déjà inscrits ? Oui, mais j'ai envie de dire comme à tout mandat. Effectivement, c'est quelque qui s'est toujours fait. Alors, aujourd'hui, ce qui est très intéressant c'est que le budget est quelque chose de global, et donc on parle globalement. En revanche, quand tout au long de l'année on parlera de tel ou tel projet, ou de telle ou telle délibération, soyons suffisamment précis pour parler des incidences budgétaires en investissement. Et je suis d'accord, l'investissement entraîne du fonctionnement et de se dire que par moment, il y a peut-être une nouvelle opération à apprendre, pas tout le temps, mais de temps en temps. La soustraction est une opération mathématique qui évitera la division à l'avenir.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame Véronique FERREIRA. Deux mots de conclusion avant de lancer le vote pour rappeler ce que vient de dire Madame Véronique FERREIRA. Le vote de budget, c'est un vote global. Le moment du vote et du budget dans une assemblée quelle qu'elle soit, le moment où on apprécie vraiment la position d'une majorité quelle qu'elle soit et une conviction forte autour de grandes orientations. Et on considère que ce budget reflète bien les grandes orientations de transition qui sont les nôtres depuis le début de cette mandature et qui sont portées par une large majorité autour de Monsieur Alain ANZIANI. C'est tout l'enjeu du budget qui est présent, qui va être voté dans quelques instants et je vous remercie pour la qualité de ces débats et de ces échanges.

Je lance à présent le vote.

Voici les résultats du vote :

101 votants

Pour 65

Contre 36.

Je vous remercie.

Majorité

Contre : Monsieur BOBET, Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAYNAL,

Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur MILLET, Monsieur ROBERT

Monsieur le secrétaire.

Délibérations n°21, n°108 et n°109 sont présentées conjointement

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°21) Inventaire des zones d'activités économiques - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°108) Zone industrielle de Blanquefort - Terrain de l'ancienne usine Ford - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

M. POIGNONEC

(n°109) VILLENAVE D'ORNON - Projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital inter-armées Robert Picqué - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Messieurs les rapporteurs. Je n'ai pas de demande de prise de parole. Monsieur POUTOU, vous avez la parole.

M. POUTOU : Je ne comprends pas pourquoi on regroupe les trois parce que ce sont trois délibérations différentes, trois discussions différentes, cela ne va pas être simple. Je ne sais pas comment faire puisque j'ai trois interventions prévues. Vous avez une idée de comment on peut faire ?

Je vais commencer par Ford si cela ne vous dérange pas.

Monsieur Patrick BOBET a fait un petit historique que l'on retrouve un peu plus bref sur la délibération. D'abord, je vais rectifier quelques chiffres parce que l'impact des

suppressions ou pas, vous le chiffrez à 849, c'était 872, il me semble, mais on ne va pas jouer à 20 près ou à 25 près au moment de la fermeture de l'usine. Mais la réalité, elle est largement supérieure entre 2000 et 2020, ce sont plus de 1 000 emplois supprimés à Ford. Il y a eu des plans de licenciement. C'étaient des plans de départ volontaire, cela ne faisait pas de bruit, et des départs en retraite non remplacés. C'était quand même un site qui tournait à 3 600 emplois à peu près dans les années 90. On mesure quand même l'impact de manière plus importante que ce que vous dites.

Et à côté de cela, il y a un autre site qui s'appelle aujourd'hui Mutares, c'était Getrag, c'était anciennement Ford, c'était en 2001 qu'il y a eu la séparation. C'est pareil, c'est un site qui a perdu beaucoup d'emplois. Aujourd'hui, c'est 600 et quelques. C'était il y a 2-3 ans, 900 et quelques, 800 et quelques. En ce moment, il y a des pertes d'emplois d'une centaine par an au moins. Et c'est un site, vous le savez certainement, qui est menacé de disparition dans les années qui viennent puisque toute la logique fait qu'à un moment donné, il n'y aura plus d'activité du tout. Et le problème qui se pose aujourd'hui sur le terrain de la FAI risque se poser aussi sur le terrain parce qu'il reste à Ford aujourd'hui. C'était pour rappeler cela.

Ensuite, ce que l'on peut noter dans l'historique que vous faites, c'est une sorte de pudeur parce que n'apparaît pas du tout le combat social qui a été mené. Je suis un des acteurs de ce combat social, vous le savez, on s'est d'ailleurs côtoyé aussi à ce moment-là. Le fait de ne pas rappeler cette lutte qui a été menée contre la fermeture de l'usine, en soi, ce n'est pas si grave que cela, mais derrière, cela montre aussi la difficulté que vous avez de revenir sur cette période parce que les collectivités territoriales, mais qui étaient d'ailleurs sous contrôle et sous autorité de Bercy et du Gouvernement, ont complètement capitulé dans cette histoire. Il y avait autre chose à faire que de subir le dictat de Ford. C'est pour cela que je le rappelle parce qu'il n'y a pas de fatalité dans tout cela. Quand il y a des usines qui ferment, quand il y a des entreprises qui disparaissent, quand il y a des licenciements, ce n'est jamais simple. Il y avait une bataille qui a été menée et ce qui nous a manqué dans cette bataille, c'était le soutien indéfectible des collectivités de bas en haut pour empêcher cette fermeture.

M. FARENIAUX : (hors micro) : Quelle honte !

M. POUTOU : Quelle honte, oui ! Pour empêcher cette fermeture. Je tiens à rappeler, c'est marrant parce que le fait que vous ne supportiez pas cela, cela pose un problème plutôt de votre côté quand même. Mais je peux rappeler les propos de Monsieur Alain JUPPE, même de Monsieur Emmanuel MACRON, les propos de Monsieur Nicolas SARKOZY, les propos de Monsieur Bruno LEMAIRE qui ont dénoncé Ford, qui ont condamné Ford. Et derrière, vous avez signé un accord avec Ford vous engageant même à ne pas saisir les tribunaux contre Ford alors que vous saviez très bien qu'il y avait dans la politique de Ford, dans les choix politiques de Ford, il y avait de quoi attaquer Ford dans les tribunaux. Il y avait de quoi même intervenir politiquement de manière autoritaire pour essayer de récupérer le terrain, pour essayer de récupérer l'usine, il y a des exemples en France qui ont montré que des métropoles pouvaient agir. Je vous cite juste, Fralib qui s'appelle aujourd'hui 1336, c'est une usine. C'est vrai que la taille par rapport à Ford, ce n'est pas tout à fait la même. Fralib c'était 200 salariés, ce n'est pas la même proportion, mais la Métropole de Marseille a récupéré le terrain et l'usine, a mené un bras de fer contre Unilever. Unilever était une multinationale américaine qui n'est pas forcément plus souple que la multinationale Ford. Je fais juste ce petit aparté, c'est important de rappeler cela. On a aujourd'hui une situation qui est un peu le résultat quand même d'un combat qui n'a pas été mené. Nous, on l'a amené. Nous nous sommes retrouvés un peu seuls même si évidemment

Madame Véronique FERREIRA était avec nous, Monsieur Vincent FELTESSE était avec nous. On ne dit pas que rien n'a été fait. Mais à la fin, il y a une capitulation qui est pour nous grave et évidemment les premiers capitulars sont Monsieur Bruno LEMAIRE et Monsieur Emmanuel MACRON qui ont laissé Ford finalement partir assez tranquillement, peut-être même en négociant des aspects fiscaux. L'histoire d'aujourd'hui, c'est cela, c'est qu'il se trouvait que le genre de compromis, il y a eu un *deal* entre la Métropole notamment et Ford sur la question du terrain et la question de la dépollution. Parce que c'est quand même une application d'une loi qui est plutôt exceptionnelle, c'est rare quand il y a une dépollution du site. C'est pour dire tout cela.

Alors nous, sur cette délibération, on s'abstient. On ne va pas voter contre parce que comme le dit Monsieur Patrick BOBET, il y a peut-être aussi des possibilités et certainement qu'il y a les possibilités de remettre un peu d'activité. On ne rattrapera pas ce qui a eu lieu. Nous, on ne s'oppose pas du tout à cela et c'est pour cette raison que l'on s'abstient, mais il nous apparaissait important de rappeler quand même cette histoire et d'avoir notre version de cette histoire et en tout cas, la version de quelqu'un qui a participé de près à cela. Je bascule sur les autres délibérations, cela vous va ?

L'inventaire des activités économiques, c'est un rapport de 600 pages si on a bien noté. On a trouvé le document à la fois intéressant, mais j'ai toujours l'impression de vous montrer que l'on n'est pas bon, mais c'est un peu vrai quand même. Ce n'est pas si simple que cela. C'est un gros travail de recensement avec des cartes, des plans, tout y est. Mais c'est difficile à analyser et c'est difficile finalement de se dire « oui, c'est bien, ce n'est pas bien ». On n'en sait rien. On s'abstient aussi sur cette délibération tout en reconnaissant un travail important qui est fait. Cela étant, il y a aussi une loi qui impose cette façon de recenser les terrains pour des enjeux environnementaux notamment.

Mais une remarque à faire quand même parce que visiblement, c'est la banque des territoires qui financent l'étude et la question que l'on se posait, c'était, pas de problème avec le financement par la banque des territoires, mais pourquoi les chambres consulaires comme celles du commerce et de l'artisanat n'ont pas participé à ce financement ? C'est une question que l'on se posait. Et en parcourant la délibération, on s'aperçoit qu'il n'y a pas mal de zones artificialisées, vacantes. C'est à peu près 5 à 10 % suivant les cas. Cela montre aussi qu'il y a un potentiel à récupérer pour répondre à d'autres besoins d'utilité publique. Évidemment, là tout le monde y pense sur la question des logements, mais aussi pour développer des services publics, des piscines, des bibliothèques, des centres d'animation, tout ce que l'on pense qu'il est utile à mettre en place et c'est vrai que cette délibération peut offrir des pistes de réflexion pour la suite.

Je passe à la dernière délibération ? Cela va être relativement court, c'est sur le terrain de Robert Picqué. On a toujours les mêmes critiques. Même s'il y a eu 150 personnes qui ont participé à la première réunion, ensuite, il y en a eu un peu moins sur la conclusion, mais les modalités de la concertation, cela nous apparaît toujours très faible au regard des besoins même si on reconnaît la difficulté qu'il y a de faire venir des gens. Cela fait partie aussi du climat de résignation où la population ou les habitants s'intéressent trop peu malheureusement à ce qui se passe autour et souvent, ils ne se sentent pas ou la légitimité ou la capacité de participer à cette discussion. Ce qui fait que les concertations malheureusement sont insatisfaisantes de ce point de vue. C'est ce que l'on voulait mettre en avant. On pense qu'il faudrait modifier les modalités de concertation, mais ce n'est pas pour cela que ce serait un miracle que derrière la population s'en mêlerait beaucoup plus. En tout cas, il y aurait besoin de

faire des concertations où la population a des moyens de contrôler et de décider par elle-même. Cela manque.

Ce que l'on voulait aussi rappeler, mais cela a été rappelé dans le rapport, dans la présentation de cette délibération, c'est qu'il y a un problème sur l'offre de santé. Vous savez qu'il y a eu une mobilisation, malheureusement pas suffisamment importante pour empêcher le projet Bahia et la liquidation ou la fin de l'hôpital Robert Picqué, mais il y a eu une grosse mobilisation qui a été menée pour la défense de la santé, du service public de santé, d'un hôpital de santé. Même si c'est un hôpital militaire, cela reste un hôpital de santé publique et c'est un problème. D'ailleurs, vous le soulignez plus ou moins quand même, même si vous êtes plutôt confiants sur la suite, c'est-à-dire l'offre de santé vous apparaîtra supérieure avec le transfert et le regroupement. Nous sommes toujours très inquiets parce que l'offre de santé, c'est une chose, mais l'offre de santé publique, c'est autre chose. Nous sommes plutôt convaincus qu'il vaut mieux développer le service de santé publique, qu'il soit libéré des logiques de marchandisation et cela nous inquiète. On est toujours dans les mobilisations même s'il y a des choses qui sont faites, on ne pourra peut-être pas revenir en arrière, c'est un aspect.

Puis l'autre aspect, c'est la question d'utilisation du terrain. Nous ne sommes pas très confiants sur ce qui va en ressortir même s'il y a la préservation d'un espace vert, d'un parc, on est d'accord. Mais pour remettre de l'activité commerciale, est-ce que c'est vraiment utile ? Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un véritable débat/réflexion là-dessus ? Même si à travers la concertation, OK, il y a eu une forme de discussion sur ces aspects. Nous sommes cependant très sceptiques sur la capacité de la Métropole à faire les bons choix.

Je pense que j'ai oublié des trucs, mais je pense que ça vous suffit largement.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame Véronique FERREIRA va répondre à la première intervention sur Ford.

Mme FERREIRA : C'est important l'histoire de Ford. Les mots que l'on emploie sont important aussi. Il y a une phrase qui me fait vraiment sursauter : « les collectivités sous contrôle de l'État ont capitulé ». Monsieur Philippe POUTOU, ce n'est pas que cela nous fait réagir, ce n'est pas que cela nous embête cette phrase, ce qu'elle est fautive !

À un moment donné, on peut aussi avoir une réaction face à quelque chose qui tout bêtement est faux. Toutes les collectivités vraiment, et sur la durée, ont toujours été ensemble pour pouvoir un maximum, mais vraiment un maximum, soutenir Ford, soutenir les emplois de Ford, soutenir l'activité économique mise en place avec les salariés. Le protocole d'accord, j'avoue que je commence un tout petit peu à fatiguer que l'on nous ressasse cette question de protocole d'accord. OK, dans ce que je dis, il y a le mot « accord ». Signer un protocole d'accord avec Ford ne veut pas dire que l'on est d'accord avec Ford. Cela veut dire qu'à un moment où Ford, quoi que l'on fasse, s'en aille et à moins de l'attraper, et je ne sais pas très bien qui d'ailleurs, avec un lasso et l'enfermer quelque part, de toute façon Ford partait. Et malgré tout ce que l'on a pu faire, financièrement, humainement et politiquement. Ce combat social a été difficile, tu le sais très bien, Monsieur Philippe POUTOU. Tous les gens qui étaient à l'intérieur de cette usine, on se rappelle la difficulté même que tout le monde adhère au combat social et le défaitisme qui existait parmi les salariés déjà à l'époque. Il était évident qu'après avoir menti, parce que Ford a menti, et c'est pour cela qu'il ne faut pas re-

mentir encore sur du mensonge. Quand Ford a dit, après nous avoir bassinés comme quoi on était une usine d'excellence, quatre mois après : « on s'en va ». Et quand c'est devenu absolument définitif, la négociation qui a été faite a été, puisque vous partez, au moins que l'on arrive à tenter de sauvegarder le savoir-faire industriel que l'on perd. Le point où je suis vraiment d'accord avec toi, c'est qu'en termes d'emplois et de savoir-faire industriel, on a beaucoup perdu. Il faut quand même aussi rappeler cela et se dire que l'intérêt de cette délibération, c'est de voir comment aujourd'hui, on se tourne vers l'avenir, et ce qui montre bien que les collectivités n'ont pas capitulé. On n'a pas cédé à certains promoteurs immobiliers qui sont venus nous voir, que ce soit la Ville, que ce soit la Métropole en nous disant « vous avez un beau terrain ». « Non, il n'est pas à nous, il est à Ford ». « S'il devenait constructible en termes de logements, 50 ha, vous imaginez le bonheur ». Non, on n'a pas cédé. En revanche, dans toutes les discussions que nous avons aujourd'hui avec le repreneur, on insiste sur un point. Monsieur Patrick BOBET l'a parfaitement bien rappelé, la moitié d'industrie. Et dans une ville à l'intérieur de la Métropole, vouloir militer sur la question de l'industrie, ce n'est pas quelque chose qui se fait tous les jours.

Effectivement, l'usine d'à-côté est en interrogation et la véritable idée aujourd'hui, c'est de soutenir la question de l'industrie. C'est dommage de s'abstenir là-dessus. Si derrière, dans les propositions, il y a des choses qui ne conviennent pas, que l'on s'abstienne, je comprends. Mais que l'on s'abstienne sur un avenir où on se dit que peut-être on peut retrouver 2 500 emplois et que peut-être on peut retrouver plusieurs savoir-faire industriels, je trouve que c'est dommage, mais ce n'est que mon opinion.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Marc MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre à deux délibérations parce que la troisième, je n'avais pas trop l'intention de répondre, c'était concernant ce qui se fait à Blanquefort. Donc, on est sur une logique d'ouverture à la concertation. Donc, moi, je suis pour.

Sur la première, concernant l'inventaire des zones d'activités, là, je vais m'abstenir sur le fait que l'on fait un constat avec un rapport qui est très dense. On a plus de 691 pages pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU. On est dans la difficulté de faire quoi de ce document ? C'est la vraie problématique.

Juste pour rappeler. Quand on regarde l'espace du Sheraton, par exemple, il apparaît comme vacant. Le Sheraton, c'est le grand hôtel quand vous arrivez à l'aéroport de Bordeaux Mérignac. En fait, c'est assez difficile de faire un constat sur des bases qui sont déjà un peu dépassées. C'est un peu la problématique aujourd'hui de savoir comment on peut travailler justement sur une politique peut-être de transition parce que, encore une fois, sur ce constat, on voit que l'on essaie de parler de vacant, d'éviter l'artificialisation, mais il y a déjà des choses qui sont erronées. Donc, aujourd'hui, c'est un peu compliqué parce que comment on veut essayer de mettre en place une politique de la transition où j'espère que, encore une fois, on est dans la proposition, on essaiera d'accompagner les investisseurs a aussi faire en sorte qu'il y ait du logement ou de l'autonomie alimentaire dans tous ces espaces-là. Encore une fois, nous sommes dans des nœuds, dans des zones où on a des problématiques d'accès, où on va essayer de se poser la question demain de savoir comment on fait pour avoir des gens qui y travaillent et qui s'y nourrissent, et qui s'y cultivent intellectuellement ou d'autres manières. Je pense que tout cela mérite une réflexion avec une mise à jour plus sérieuse sur cet inventaire. Voilà, cela a été ma remarque puisque l'on était sur ce point-là.

Sur le deuxième, concernant l'aspect de Robert Picqué, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par Monsieur Philippe POUTOU. Moi, je suis sur cette logique du constat, c'est que l'on a un service public qui se désengage, qui favorise la marchandisation de la médecine. Effectivement, il y avait des compétences militaires de médecins et de soignants sérieux, et il y avait une reconnaissance là-dessus. Aujourd'hui, je pense que c'est regrettable, encore une fois, de voir cette disparition. Donc, on est dans la santé business. On augmente d'un côté le privé, et on sabre de façon très malhonnête finalement une santé publique.

C'était pour rappeler que je voterai encore une fois contre.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Monsieur le Président. Une question et une réponse. La question, je voulais la poser à Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Maintenant que nous avons cette cartographie tout à fait détaillée et précise, qu'est-ce que nous allons faire ? On l'a évoqué ensemble. Je souhaite que vous fassiez la même réponse que vous m'avez faite il y a trois jours dans votre bureau, mais comme cela, ce sera tout à fait clair entre nous.

La réponse, c'est pour Monsieur Philippe POUTOU. On a partagé ces moments, bien évidemment. Si j'ai préféré parler plutôt d'avenir parce qu'il est prometteur plutôt que de passé qui est plutôt douloureux, mais je n'ai pas oublié ce passé douloureux. On l'a vécu ensemble. À Blanquefort et dans le bureau de Monsieur Bruno LEMAIRE, vous savez, on ne revient pas là-dessus. Donc, je ne voulais pas m'étaler plus que cela.

Ensuite, ne confondez peut-être pas ce qui est une suppression d'emploi, officielle, tout à fait reconnue comme tel, 849, et qui sont faites ou des départs à la retraite anticipés ou des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés. Ce sont autant de postes qui ne sont pas repris, mais ce ne sont pas des suppressions d'emploi cela, vous comprenez. C'est pour cela que l'on n'a pas les mêmes chiffres. Suppression d'emploi, c'est 849, semble-t-il, et je suis tout à fait conscient que c'est bien plus d'un millier de personnes qui ont perdu leur travail à Blanquefort, mais pour d'autres raisons.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CAZABONNE. Cela y est, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Sur Robert Piqué, vous connaissez tous l'expression populaire « à défaut de grive, on mange du merle ». Pourquoi je dis cela ? Lorsque le projet Robert Picqué est arrivé avec une logique, l'ARS et le Gouvernement nous ont bien dit : « il faut conserver une entité dans ce secteur sud-ouest de l'agglomération et pas deux hôpitaux qui avaient des difficultés qu'il peut y avoir ». Cela, tout le monde l'avait compris, et tous les maires l'avaient compris. Le choix fait à l'époque par tous les maires, était de dire plutôt déménager la fondation Bagatelle à Robert Picqué. Pourquoi cela ? Robert Picqué, et Monsieur Michel POIGNONNEC l'a rappelé, c'était 23 ha, la Bagatelle, 7 ha. Dans les faits on pouvait de se déplacer à Robert Picqué, on pouvait conserver les services de sécurité de l'hélicoptère pour les urgences. Il restait de l'espace pour se développer. Tout le monde sait que tous les 10 ans, l'hôpital a besoin de se rénover et de s'agrandir. À Robert Picqué, tout était possible. À Bagatelle, il n'y a plus aucune possibilité d'extension. Donc, tous les maires étaient favorables au déménagement sur Robert Picqué. Il fallait pour cela que l'État puisse apporter une cinquantaine de millions. À l'époque, Monsieur Alain JUPPÉ est intervenu auprès du Président de la République Monsieur François HOLLANDE, et de son Premier ministre, et l'on n'a jamais pu avoir de réponse positive par rapport à ce financement de l'État.

Compte tenu de ces difficultés, tout le monde s'est reporté sur la solution d'implanter à Bagatelle, avec les difficultés que l'on a vues, cela obligeait la Fondation à vendre une partie du terrain, à abattre des arbres pour pouvoir payer les travaux nécessaires avec la participation de l'Armée qui s'était engagée sur 20 ans de loyer. Vous connaissez l'histoire. Puis, là, brutalement, l'Armée a décidé de se désengager. Je ne sais pas si c'est lié à la décision du Président de la République qui aime bien cette ville de Marseille de créer à Marseille un hôpital militaire très important, je ne sais pas si c'est lié, mais on pourrait penser que oui, pour ramener finalement ce désengagement de l'armée sur Bahia.

En revanche, nous avons tous cherché auprès du Ministère à être rassurés, pour à la fois la Fondation Bagatelle qui se trouve à avoir engagé les travaux qui en sont à l'étape 2, et ne plus avoir le financement prévu de la part de l'État. Tout cela évolue quand même dans le bon sens. Le préfet a repris le dossier en main. J'ai eu spécialement Monsieur Sébastien LECORNU qui m'avait assuré que l'État assurerait ou assumerait ses responsabilités. Tout cela avance bien, et je pense que l'on aura, comme tu l'as dit tout à l'heure, une capacité de près de 400 lits, donc une amélioration pour Bagatelle. Mais tout en sachant que dans 10 ans, 15 ans, s'il faut une amélioration, malheureusement on n'aura pas cette capacité.

Donc, je voulais exprimer à la fois un regret et la satisfaction de voir que le dossier avance convenablement. Il y aura prochainement une réunion dans un mois pour essayer de voir se conclure l'accord avec des services du ministère des Armées et de l'ARS. Je voterai naturellement.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur RUBIO.

M. RUBIO : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour à tous. Une prise de parole rapide d'abord pour saluer le travail réalisé dans le cadre de l'inventaire sur les zones d'activité économique, réalisé bien sûr par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT et l'ensemble des services aussi qui ont contribué et qu'ils soient ici, au développement économique, au central ou dans les pôles.

Je voulais revenir parce que, Stéphane, tu l'as indiqué tout à l'heure, la Métropole n'est pas propriétaire de beaucoup de fonciers à l'échelle des disponibilités. Cela a été relevé. Ce document fait 600 pages, c'est dire si les potentialités en termes de développement économique sont nombreuses sur notre Métropole. Mais il s'agit là, je crois, de notre capacité à pouvoir dialoguer et coopérer avec l'ensemble des propriétaires et des acteurs fonciers.

Mon intervention se veut d'abord peut-être illustrative et aussi en forme de réponse à Monsieur Patrick BOBET sur, qu'est-ce que l'on va en faire. Je voulais simplement témoigner de ce que nous faisons avec sur un sujet dont on parle peu ici. Notre relation avec le Grand port maritime de Bordeaux, à travers, bien sûr, une feuille de route de développement économique, mais aussi sous l'impulsion nouvelle de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Arc Rive Droite qui a vocation à accompagner et à accélérer les projets de transition écologique autant sur la Rive Droite. Mais pas seulement. Nous avons la chance, Bordeaux, la Métropole, d'avoir un acteur économique majeur qui est un atout considérable pour notre territoire que d'avoir ce Grand port maritime de Bordeaux en cœur de Métropole. On le dit souvent. En tout cas, le Président, Monsieur Philippe DORTHE, le rappelle très souvent, les bateaux, ceux qui arrivent en cœur de Métropole, si nous devons acheminer et faire transiter des marchandises par camion, c'est 358 000 camions en moins sur les routes grâce à l'activité du port. C'est

un chiffre que l'on donne peu, mais qui donne à voir, je crois, l'importance de cet acteur économique.

Un des axes importants de l'OIM, vous le savez, c'est notre capacité à accompagner le nouveau projet stratégique du Port. On a commencé cette mandature en travaillant avec lui de manière très rapprochée, de manière à poser un projet stratégique et de développement qui concilie, et qui, en tout cas, s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des politiques portées à l'échelle métropolitaine. Nous avons accompagné cette dynamique, d'ailleurs, en lien avec le Grand port, et cela fait le lien avec, je crois, l'intervention de Madame Véronique FERREIRA, sur la nécessité d'accompagner le tissu industriel, d'accompagner les projets industriels. Quand bien même, souvent c'est compliqué de le faire. C'est la labellisation de notre Métropole, territoire d'industries il y a quelques mois qui vient là renforcer nos ambitions en termes de densification du tissu industriel.

Pour aller plus loin que cela, bien sûr, parce que ce n'est pas suffisant, nous sommes allés jusqu'à installer une nouvelle association Bees ZIP, vous le savez. On a eu l'occasion d'échanges, ici, qui associent le Grand port, Bordeaux Métropole, bien sûr, mais tout l'écosystème qui existe autour du Port, notamment sur la Rive Droite de la zone industrielle de Bassens, puis à l'échelle de la Presqu'île jusqu'à Ambès qui nous permet de porter à la fois un appel à projets de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ZIBaC (Zones Industrielles Bas Carbone), sur lequel on essaie de faire travailler l'ensemble des industriels pour que les projets puissent s'inscrire à la fois en coopération synergie et évidemment en complémentarité, en cohérence avec les enjeux métropolitains, notamment sur les questions parfois délicates d'acceptabilité. Mais le fait de ce consortium d'avoir ce lieu d'échange de débat pour porter ensemble un appel à projets dont on attend le résultat, à chaque fois, on me dit : « les voyants sont au vert sur ce résultat ». Puis, on me dit que c'est au vert plus, la réponse du Ministère et de l'ADEME se fait attendre. On espère évidemment être labellisé. Quand bien même, nous ne le serions pas, ce qui est intéressant, je crois, c'est la méthode et notre capacité à faire ensemble.

Sur un territoire, vous le savez, vous avez évoqué, Monsieur Patrick BOBET, la création de la zone industrielle double emploi, Bassens, Ambès, la date de l'arrivée des Américains à la fin de la Première Guerre mondiale, c'est 1917. C'est l'un des poumons économiques de la Métropole, 8 000 emplois, et nous accélérons chaque jour à la décarbonation des industriels. Bien sûr, j'ai évoqué le Port. Vous avez lu dans la presse les nouveaux contrats qui ont pu, sur le pôle naval de Bassens notamment, être obtenus pour faire de l'économie circulaire une réalité, pas simplement quelques mots dans des discours politiques. Ce sont 8 navires de la Marine nationale qui arrivent sur les quais de Bassens pour être déconstruits. 25 000 tonnes de ferraille demain valorisées. C'est le refit des bateaux qui sont aussi réalisés à la fois à Bassens, mais aussi sur le pôle naval de Bacalan. C'est un port qui travaille beaucoup sur les questions d'énergie nouvelle. L'hydrogène peut-être demain avec un certain nombre de questions qu'il nous faudra résoudre pour accompagner ces installations. En cela, je crois que l'inventaire qui a été réalisé en termes de disponibilité de foncier va beaucoup nous aider à avancer sur ces sujets-là. Au-delà de cela, un sujet où en tout cas un industriel dont on parle peu, mais qui continue d'investir massivement et qui fait partie actuellement à part entière de l'écosystème industrialo-portuaire, c'est MICHELIN. On inaugurerait il y a quelques jours sur le site de MICHELIN à Bassens un site pilote, 80 millions d'euros investis. Plusieurs dizaines d'emplois qui sont aujourd'hui une réalité, pour inventer le pneu de demain ici à Bassens, le pneu bio-sourcé. On espère que le pilote va passer à l'échelle demain industrielle à base d'éthanol bio-sourcé. On me dit parfois que le pneu, cela pollue, mais tant que l'on utilisera la roue, on aura besoin de pneus, y compris les pneus qui permettront à nos véhicules encore thermiques de consommer

que 2 litres au 100. C'est à Bassens et en Métropole qu'il est en train d'être inventé. Et tous ces industriels, il faut continuer à faire des investissements massifs pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Mais l'autre pan, c'est aussi une manière de donner à voir un peu la cohérence des politiques économiques que nous portons, c'est l'atténuation, bien sûr, au travers de la décarbonation de l'économie circulaire. Mais c'est aussi notre capacité à nous adapter aux effets du changement climatique comme c'est au territoire de l'apprécier quand on évoque le développement industriel. Cela veut dire, et Monsieur Stéphane DELPEYRAT évoquait tout à l'heure, les réflexions que nous devons avoir demain sur notre PLU et sur l'aménagement. C'est notre capacité à concilier la montée des eaux notamment.

On a évoqué tout à l'heure la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), notre capacité à porter des politiques pour protéger les habitants et les acteurs économiques pour permettre demain des développements. Ce sont aussi nos politiques en termes de gestion des risques. Vous le savez, on a travaillé ici pour développer nos plans intercommunaux de sauvegarde. Cela a été ici la création de notre réserve métropolitaine citoyenne pour pouvoir accompagner en cas de difficultés nos populations. À la fois, on atténue, à la fois, on s'adapte. J'étais la semaine dernière avec un certain nombre d'industriels dans le site Innogaronne, premier technopôle de la Rive Droite réalisé dans le cadre de l'OIM pour travailler à la résilience. Comment demain on fait pour adapter les process industriels à la multiplicité des vagues de canicules, par exemple. C'est un sujet extrêmement prégnant aujourd'hui, et il faut que chacun puisse s'adapter.

Simplement dire que ce document, Monsieur Marc MORISSET, disait : « on n'en fera rien », c'est déjà une réalité, je crois. En tout cas, on essaie de le faire vivre, et il doit accompagner les décisions de demain. En tout cas, en tant que Maire de Bassens, en tant que maire d'une commune de la Presqu'île, un territoire, vous le savez, qui nécessite que la Métropole continue, devrait se mobiliser sur le nécessaire équilibre, qui doit considérablement changer d'image au regard de ce que je dis, puisque j'ai tendance à le dire, ce territoire n'a pas l'image qu'il mérite au regard de la réalité concrète de ce qu'il fait. Je suis extrêmement fier de ce que nous avons réalisé, mais évidemment les défis sont encore nombreux et les initiatives comme celles-là, vont continuer à nous aider à poursuivre l'action. On écrit un peu l'avenir aussi sur la presqu'île.

Mesdames et Messieurs, je souhaitais vraiment remercier l'ensemble des élus pour la mobilisation sur l'ensemble des politiques métropolitaines sur notre territoire et aux côtés des industriels parce qu'ils méritent avec peut-être un petit point de vigilance. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT évoquait tout à l'heure la disparition des taxes économiques qui viennent alimenter les politiques métropolitaines. Quand je vois que l'on fait perdurer l'exonération du foncier bâti sur les industriels pour la troisième année consécutive, demain, il ne faudra pas s'étonner de ne pas trouver de maire pour accompagner les projets industriels quand ils sont un peu « touchy » à porter comme j'aime à le dire auprès des habitants. Merci, Mesdames et Messieurs.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU vous avez demandé la parole, mais Véronique FERREIRA n'est plus là. Donc, vous pourrez peut-être faire très court. Ah, elle est là. Elle est de retour. Cela ne veut pas dire que l'on va faire long. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Plusieurs petites réponses, en essayant bien sûr de ne pas être long. Par rapport à ce que dit Monsieur Patrick BOBET, sur les suppressions d'emplois, il y a des suppressions d'emplois brutales, des suppressions d'emplois moins brutales,

mais cela reste des suppressions d'emplois. Quand Ford ne remplace pas, Ford ou d'autres, c'est une façon de supprimer les emplois et de faire des départs volontaires, de ne pas remplacer les retraités, de faire partir. Aujourd'hui, il y a des logiques même de faire partir les gens, de les brutaliser pour qu'ils craquent, pour qu'ils démissionnent. Ce sont des suppressions d'emploi. Cela étant, il y a plusieurs formes de suppressions d'emplois, mais cela reste des suppressions d'emplois. Donc, oui, c'est le site Ford, c'était 3 600 à une époque, et il y avait l'INSEE (Institut national de la statistique et des sciences économiques) qui faisait des statistiques, c'était quatre fois plus d'emplois induits à peu près. Donc, vous vous rendez compte ? Mais toute usine, toute entreprise représente un volant d'emplois induits. Cela peut être des commerces. D'ailleurs, Blanquefort a dû certainement payer un petit peu la disparition du site Ford. Cela a des impacts sur la Région et ce sont des emplois publics, commerces. Cela, c'est toute l'importance que cela a. C'est d'ailleurs ce que l'on essayait d'expliquer dans le combat, c'est que ce n'étaient pas juste nos emplois que cela allait sauver, c'était aussi tous ces emplois qu'il pouvait y avoir autour grâce à l'activité de l'usine.

Par rapport au mot « capitulation » qui fait mal, nous, on maintient. Puis, on a écrit. À l'époque, ce n'est pas juste une analyse après coût. Ce n'est pas juste 5 ans après parce que je n'ai pas retrouvé d'emploi, que je suis toujours à Pôle emploi, et que je suis en colère, tout cela, que je vais parler de capitulation. On en a parlé directement à ce moment-là. Mais le problème de la capitulation, ce n'est pas juste parce que... ce n'est pas le protocole d'accord en plus. On ne dit pas qu'il ne fallait pas un protocole d'accord. Il faut toujours des protocoles d'accord. Mais il y a des protocoles d'accord négatifs et des protocoles d'accord positifs. Là, le problème, ce n'est pas que Ford s'en aille. En fait, le combat, il avait deux phases. Je suis un peu long, mais c'est parce que l'on ne parle jamais de ce genre de chose. Nous nous sommes battus pendant toute une période pour que Ford ne parte pas, avant que Ford annonce la fermeture de l'usine. C'était notre stratégie. On pensait combat, mais si on ne voulait pas de Ford, on savait que Ford préparait la suite, mais on s'est battu pour que Ford reste. Une fois que Ford annonce la fermeture de l'usine, là, on arrête cela. Après, c'est la reprise ou le maintien de l'activité, et sous quelle forme ? Donc, on mène une bataille politique en essayant de faire en sorte que les pouvoirs publics interviennent pour faire que Ford accepte la reprise. En fait, le problème que l'on a eu, c'est que Ford ne voulait pas vendre le terrain. Ford voulait liquider le site. Après le bras de fer, et c'est pour cela que là aussi il y a deux phases, la phase où Monsieur Bruno LEMAIRE s'en prend à Ford et cherche à faire que Ford plie. Et il avait parlé à l'époque d'une éventuelle nationalisation du site, cela n'a pas duré très longtemps. Cela ne leur paraissait pas crédible. Après, la deuxième phase, c'est on négocie avec Ford de son départ. C'est là où les collectivités territoriales, parce que l'on n'a pas vu un seul, ni la Métropole, ni personne s'opposer à ce que Monsieur Bruno LEMAIRE change de politique à ce moment. Là, cela a été un lynchage. Le gros lynchage qu'il y a, c'est que nous, on a attaqué Ford au Tribunal. On a attaqué Ford au Tribunal en essayant de s'appuyer sur les questions de droit pour dire que Ford n'avait pas le droit de licencier. Là, on vous a demandé de nous soutenir au Tribunal, d'être témoins au Tribunal. On a demandé à Monsieur Bruno LEMAIRE qui nous a dit que l'on avait raison, mais qu'il ne pouvait pas faire cela, que ce n'était pas son rôle, et personne ne nous a soutenus au Tribunal. Cela, c'est aussi un lynchage dans la lutte.

La dernière chose, c'est ce qui nous apparaissait presque le plus scandaleux, c'est que Ford part sans rembourser les millions d'aides publiques. Et même les collectivités n'ont pas attaqué Ford sur le non-remboursement des aides publiques qui avaient été accumulées par Ford, y compris les toutes dernières années. Il y avait la possibilité de faire un bras de fer avec Ford et de dire : « vous devez rembourser au moins les 50 millions d'aides publiques sur les dernières années ». Cela n'a pas été fait. Il y avait la

possibilité de saisir les tribunaux. Et dans le protocole d'accord, l'engagement des collectivités, c'est de dire Ford : « ne vous inquiétez pas, on ne vous attaquera pas ». Cela, c'est scandaleux que les pouvoirs publics ne réclament pas alors que vous aviez dit que c'était une escroquerie, que Ford n'avait pas respecté ses engagements, parce que Ford n'avait pas respecté ses engagements. Au bout du compte, oui, cela s'appelle une capitulation. C'est un mot qui nous apparaît coller à la réalité.

Pour répondre à Madame Véronique FERREIRA sur l'abstention, c'est dommage peut-être, mais c'est vrai que l'on a un problème de confiance. Donc, nous comprenons ce qu'a dit Monsieur Patrick BOBET. Il y a un espoir, et on pense que c'est vrai, que vous avez cet espoir de remettre un peu d'activité. Mais quand on voit comment vous gérez GETRAG, sans en parler, en laissant la catastrophe venir, cela nous pose aussi un problème. C'est aussi une manière de montrer que nous sommes méfiants et que nous ne sommes pas convaincus de vos méthodes. Et, que l'on se rappelle toute l'histoire passée, puis que l'on pense que cette histoire, malheureusement, elle va se reproduire avec le site à côté.

Dans l'ensemble, on vous dit clairement que l'on ne partage pas la stratégie de la Métropole.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT a la parole.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. Pour répondre rapidement à deux, trois interrogations, s'agissant de FORD, je suis un peu surpris qu'au moment où justement les collectivités font la démonstration qu'elles ont gardé la maîtrise de ce foncier pour réaménager avec des emplois industriels plutôt que de laisser Ford vendre à l'encan des promoteurs ou je ne sais quoi, on nous parle de capitulation. C'est quand même assez paradoxal. On s'apprête à réindustrialiser un site et à recréer un nombre d'emplois, on l'espère, à peu près équivalent à ce qui a pu exister. J'ai l'impression qu'il y a un petit décalage temporel dans les interventions par rapport à l'action des collectivités même si on peut tous regretter, un, le comportement d'une multinationale telle que Ford en cette affaire, deux, en effet, que les pouvoirs publics au niveau national n'aient peut-être pas fait preuve de toute la fermeté qui s'imposait. Mais tout cela est derrière nous. La réalité d'aujourd'hui, c'est que grâce à l'action de la Métropole notamment, de la Ville de Blanquefort et de la Région par ailleurs, on s'apprête enfin à réindustrialiser ce site, et c'est quand même cela qui est à noter, et je remercie le Président, Monsieur Patrick BOBET, d'avoir porté cette délibération tout à l'heure.

Cela veut dire aussi se tourner vers l'avenir et regarder notre Métropole telle qu'elle est. Aujourd'hui, la Métropole qui est la nôtre est la plus attractive pour les salariés et les entrepreneurs. Cela, c'est un simple sondage, mais c'est aussi confirmé parmi les plus accueillantes pour les entrepreneurs et les start-ups. C'est la deuxième pour la création d'entreprises après Paris. C'est au niveau national le troisième rang pour les levées de fonds. C'est 500 000 emplois privés et publics, 6 emplois pour 10 habitants, + 8 % d'emplois salariés depuis 2021. C'est 77 000 entreprises, dont 5 400 entreprises industrielles, ce qui nous classe au deuxième rang des Métropoles au niveau national en termes d'emplois industriels, et c'est 62 000 prévisions de recrutement pour 2023, chiffres Pôle emploi. Je veux bien que l'on parle de capitulation, tout ce que l'on veut, mais je pense qu'il y a beaucoup de métropoles qui aimeraient être dans une telle situation aujourd'hui.

S'agissant des zones d'activités, pour répondre à Monsieur Patrick Bobet, bien sûr, pour l'instant, c'est un diagnostic que la loi nous a imposé de réaliser. D'ailleurs, on s'en félicite parce que c'est utile. Donc, les étapes pour ce qui est de nos débats

internes, c'est que, bien entendu, on va revenir à partir de ce diagnostic devant la commission économique pour voir quelle suite lui donner. Lorsque la Commission économique aura travaillé, le Bureau lui-même se prononcera. Mais je voudrais surtout insister sur le fait que nous aurons besoin de la mobilisation de tout le monde. Là, je m'adresse à tous mes collègues maires, aux différents OIM, OIN (Opération d'intérêt national), aux mairies, etc., parce que le sujet qui est devant nous, c'est de reconvertir des zones d'activités, et cela, ce n'est pas la Métropole qui peut le faire seule. Je pense aux entreprises également qui doivent être partie prenante de ce mouvement et leurs représentants. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut tenir compte d'une ZAN (Zéro artificialisation nette), qu'il faut tenir compte des coûts de l'énergie, des coûts du recyclage, qu'il faut tenir compte de la nécessité de développer une filière d'économie circulaire, qu'il faut tenir compte de la rareté du foncier, qu'il faut tenir compte aussi du souhait à la fois des entreprises et des habitants, d'avoir un coup d'accès à l'immobilier d'entreprise qui ne soit pas rédhibitoire pour créer une activité. Et cela veut dire très concrètement, par exemple, qu'il faudra mutualiser des parkings, des espaces de stockage, qu'il faudra peut-être monter sur des bâtiments, qu'il faut travailler sur Ziri, cela a été dit, et sur d'autres opérations pour décarboner, faire baisser le coût de l'énergie et des intrants sur la zone, faciliter la mobilité des transports dans la zone avec le travail qui est fait sur la logistique également.

Bref, je ne développe pas tous les sujets, mais c'est tout ce travail qui est maintenant devant nous qui est nécessaire, et qui est très important. La fiscalité économique, même si Madame Véronique FERREIRA a souligné tout à l'heure qu'elle rapportait beaucoup à la Métropole, un certain nombre d'emplois ont été supprimés. Certains de nos collègues pourraient être tentés que ce soit d'autres projets que les projets économiques qui soient fléchés demain au moment où nous allons modifier en profondeur nos PLU. C'est à cela aussi que nous devons être vigilants les uns et les autres parce qu'il y a, certes, la recette fiscale, mais aussi l'emploi.

Je voudrais conclure en saluant le label que nous avons obtenu récemment de « territoire d'industrie », et remercier le service économique pour le travail qui a été mené parce que cela veut dire que notre Métropole qui avait parfois une image peu industrielle, disons, qui était surtout touristique, viticole et autre, n'était pas forcément reconnue à sa juste valeur. C'est-à-dire que l'emploi industriel est une priorité pour nous, et que vous l'avez vu à travers les chiffres que je vous ai communiqué, non seulement il est vivace, mais il progresse fortement. C'est à ce travail collectif que je vous invite, et je suis très heureux, on l'a vu à la présentation des délibérations que ce travail soit collectif au-delà des clivages qui peuvent, par ailleurs, sur tel ou tel sujet, parfois nous séparer provisoirement. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Nous allons maintenant passer aux opérations de vote. Je vous rappelle qu'il y a trois délibérations. Donc, je ferais voter les délibérations les unes après les autres. Je demande à tout le monde d'être attentif.

Je commence par la première qui est 21, celle de Monsieur Stéphane DELPEYRAT précisément sur l'inventaire des zones d'activités économiques. Donc, je lance le vote. Total des votants 95 : Pour : 93 – Abstention : 2. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Madame MELLIER,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,

**Monsieur JABER, Monsieur
MANGON, Monsieur PUJOL,
Monsieur ROBERT**

La délibération est votée.

La deuxième délibération est celle présentée par Monsieur Patrick BOBET qui concerne la zone industrielle de Blanquefort. Je lance le vote pour cette deuxième délibération. Votants 97 : Pour : 97 – Abstention : 1.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Madame MELLIER,
Monsieur RAYNAL, Monsieur JABER,
Monsieur MANGON, Monsieur
ROBERT**

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

La troisième délibération concerne le projet Robert Picqué à Villenave-d'Ornon. Je lance le vote. Total des votants : 100 : Pour : 96 – Abstention : 2 – Contre : 2.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame RAMI, Monsieur
CUGY
Ne prend pas part au vote : Madame
MELLIER, Monsieur RAYNAL,
Monsieur JABER, Monsieur MANGON**

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Je propose que nous suspendions la séance et que nous nous retrouvions à 14 heures 30 et nous démarrons par le PLU.

Voilà, très bien clos. Merci. À tout de suite.

La séance est suspendue de 13 heures 33 à 14 heures 35.

M. le Président Pierre HURMIC : Je vous remercie de bien vouloir prendre place. Nous allons reprendre notre séance. Est-ce que le secrétaire est là ? Oui. On reprend notre séance, Monsieur le secrétaire. La délibération suivante.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. C'est l'approbation, Madame NOËL, de la 11^{ème} modification du PLU.

Mme NOEL

(n°53) Approbation de la 11ème modification du PLU 3.1 - Décision - Approbation

Madame Marie-Claude NOËL présente le rapport.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame NOËL. Monsieur GARRIGUES a la parole.

M. GARRIGUES : Merci, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Vous nous proposez ici de modifier le PLU pour, je vous cite : « mieux répondre à l'accélération des effets du changement climatique », et je ne peux que partager l'objectif. Mais la proposition que vous formulez apparaît en totale inadéquation avec cet objectif.

Tout d'abord, vous poursuivez ici une stratégie urbanistique incompréhensible. Sur l'aménagement global du territoire ce document va encore accroître l'éloignement entre les zones d'activités et les zones d'habitation. Par ce PLU, vous actez la poursuite du développement des zones d'activités isolées des zones de densification de logements contribuant encore à accroître la congestion sur notre territoire. Pourquoi ? Parce que les prix du foncier à l'intérieur de la rocade sont souvent trop élevés pour le développement d'entreprise. Tout simplement, car vous n'engagez aucune maîtrise foncière dans le PLU malgré les outils disponibles de planification urbaine, et vous laissez faire le marché.

Les zones où vous encouragez la densification du logement sont dans l'intra-rocade alors que les tissus d'entreprises sont dans l'extra-rocade. Les zones où vous encouragez la densification des logements sont éloignées des tissus d'entreprises, et cela continuera à générer une saturation de nos infrastructures de transport et nos infrastructures routières. C'est une incohérence majeure.

Sur les choix de densification, d'ailleurs, vous continuez à imposer une densification des abords du tramway en imposant des hauteurs de façade importante le long de certains corridors. Pourtant, dans ces secteurs, la DG Mobilité et l'opérateur des transports vous alertent sans cesse sur la saturation de ces lignes de tramway, notamment dans l'intra-rocade et sur l'impossibilité d'y augmenter les fréquences. Cette mesure est donc une erreur stratégique majeure qui fait vivre une galère de plus en plus importante à tous les usagers aux heures de pointe. En revanche, vous ne développez aucune stratégie de densification le long des projets de bus express. Quelle est la cohérence ?

Sur la question de l'eau, la pluviométrie a baissé de près de 10 % sur notre territoire ces dernières années. L'imperméabilisation des sols qui empêchent le rechargement des nappes se poursuit. Notre Département devrait continuer à voir son nombre d'habitants s'accroître au moins jusqu'à 2070 selon une dernière étude de l'INSEE. Résultat : nous risquons dans la prochaine décennie d'être confrontés à des difficultés croissantes d'approvisionnement en eau, car, rappelons-le, les projets de substitution comme les champs captants du Médoc n'augmenteront pas la quantité d'eau disponible, mais réduiront simplement nos prélèvements dans les nappes profondes surexploitées.

Les Pyrénées orientales connaissent aujourd'hui une sécheresse historique depuis 7 ans, et nous serons les suivants sur la liste au vu de la catastrophe climatique qui est devant nous. Il faudra donc faire des choix en matière d'eau potable. Quelles sont nos priorités ? Quels usages de l'eau devons-nous prioriser ? Quels usages allons-nous devoir réduire ou exclure à l'avenir ? Quelles activités nous pourrions accueillir, et quelles activités trop consommatrices d'eau ne pourrions-nous pas accueillir ? Combien de foyers supplémentaires serons-nous en mesure d'approvisionner en eau ? Ce sont ces questions, Madame la Vice-présidente, qui auraient dû dicter votre analyse, mais il n'en est rien.

Malgré vos objectifs affichés, vous ne répondez aucunement à ces questions, et ce PLU ne prépare en rien notre territoire aux conséquences du réchauffement climatique. Votre stratégie d'urbanisme ne fait que de foncer droit dans le mur. J'ai d'ailleurs vu que vous avez organisé au C2D (Conseil de développement durable) des séances sur l'éco-anxiété. C'est une très bonne initiative, mais avec cette politique urbanistique désastreuse, il va falloir en faire beaucoup plus, car nos habitants ont toutes les raisons d'être anxieux.

Sur la pollution de l'air, les niveaux de constructibilité autour des axes les plus pollués de l'agglomération sont considérables. Malgré cette modification du PLU, il n'y a pas de changement à ce sujet. Je pense à la rocade, notamment où des projets immobiliers fleurissent. Vos services ont pleinement identifié ces espaces. Ils sont recensés dans le rapport qui semble appeler une vigilance sur la constructibilité à ces endroits, pour le bruit aussi. Dans le même temps, ce projet de modification du PLU maintien des organisations de constructibilité très importante plutôt que d'aller mener une vraie stratégie d'aménagement à l'échelle de l'ensemble de notre ère urbaine avec nos EPCI voisins.

Vous avez publié un film intitulé *La Métropole au cœur battant* le 24 janvier dernier. Il est indispensable de rappeler qu'une étude menée par des biologistes à Londres lors des pics de pollution a démontré que les particules fines, mais aussi le dioxyde d'azote, augmentent considérablement les risques d'arythmie cardiaque, notamment chez les adolescents en bonne santé en seulement quelques heures d'exposition. De graves tachycardies peuvent aussi se produire, et les risques de maladies cardio-vasculaires sont accrus.

Les concentrations de polluants relevées par ATMO Nouvelle-Aquitaine sont ponctuellement préoccupantes. Les concentrations observées en particules fines et en NO₂ près de la rocade, ou près des boulevards sont très importantes. Que dites-vous aux futurs habitants qui y vivront avec une densification encouragée par ce PLU ? La promesse d'un cœur battant semble particulièrement compromise.

Enfin, j'en terminerai sur ce point sur le risque inondation pour conclure. Vous maintenez des niveaux de constructibilité hallucinants et incompréhensibles dans des zones très inondables. Dans le dernier rapport du GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) datant de mars 2023, dans son scénario de réchauffement climatique intermédiaire qui s'éloigne, d'ailleurs, lui aussi, au regard de la poursuite de nos émissions de CO₂, le GIEC fait état d'une prévision de hausse de 75 cm du niveau de la mer d'ici 2100, voire 1 m pour les scénarios les plus pessimistes, mais qui le viendront dans les prochaines années malheureusement le scénario de base.

Nous avons voté le 25 novembre 2022 une feuille de route de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations particulièrement inquiétante sur ces impacts sur nos territoires. Le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) présenté met en avant un scénario tempête de 1999 + 1,20 m de hauteur d'eau comme scénario de référence pour 2100. Dans le même temps, vous proposez dans le PLU la poursuite d'une densification massive de ces espaces en relayant les promesses de certains promoteurs qui assurent concevoir des bâtiments compatibles avec le risque inondation. Au-delà du caractère très discutable de ces compositions urbanistiques puisque le risque sera permanent, car c'est bien la mer qui va pénétrer l'agglomération via l'estuaire de la Gironde, il faut noter que pendant les inondations, l'électricité et l'eau potable sont coupées, ce qui ne présage rien de bon pour les habitants de ces quartiers.

J'ai une pensée notamment pour les habitants et futurs habitants des quartiers qui sont les plus touchés avec jusqu'à un mètre d'eau au rez-de-chaussée d'ici à la fin du siècle selon vos propres documents de la stratégie GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui ont été présentés ici même. Ce sont certains territoires de la Presqu'île, mais surtout les quartiers de la Benauge, de la Souys, de Bacalan, Brazza ou encore de Lissandre qui sont en cours de forte densification avec la bénédiction de cette modification du PLU.

On pourra en terminer là-dessus. Entre la Direction transition écologique et ressource environnementale de la Métropole, d'un côté, qui ne cesse de vous alerter et votre politique d'urbanisme qui exposera des dizaines de milliers de personnes aux submersions marines, vous nous proposez un remake de *Docteur Jekyll et Mister Hyde* ou encore de Pénélope, l'épouse d'Ulysse qui passait ses journées à tisser une grande voile pour la défaire en totalité dans la nuit. C'est à cela, Madame la Vice-présidente, que l'on distingue la volonté politique de la simple communication politique. C'est cette dernière qui imprègne le contenu de la délibération proposée à laquelle, bien sûr, je m'oppose fermement.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur GARRIGUES. Madame Marie-Claude NOËL vous répondra bien sûr. J'attire déjà votre attention sur le fait qu'à mon avis, sur le plan juridique, vous confondez modification et révision. Or, c'est bien une modification, j'ai l'impression qu'il y a une confusion dans votre esprit, sur le plan juridique, dans votre intervention. Je voulais vous dire cela. Vous aurez les réponses sur le fond par Madame Marie-Claude NOËL tout à l'heure.

J'ai une demande de prise de parole maintenant de Monsieur Michel LABARDIN.

M. LABARDIN : Monsieur le Président, chers collègues. C'est bien une modification, en effet, la 11^e précisément depuis le PLU inaugural de 2006, donc, une modification. C'est un ajustement des dispositions de planification et une amélioration des protections. Or, en lisant cette modification, il me semble qu'il y a un nombre de propositions très structurantes et qui auraient mérité d'être approfondies dans le cas d'une révision générale qui sera nécessaire d'entreprendre sans tarder d'autant que la concomitance révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale), révision du PLU offrira une opportunité de mise en cohérence. Certes, il y a des améliorations nombreuses en matière de protection environnementale. J'en cite trois :

- ✓ l'augmentation des zonages A, agricole et naturelle, 177 ha,
- ✓ replantation des EBC, Espace boisé classé, ou à créer,
- ✓ une diminution en volume des zones AU, (à urbaniser) 296 ha en moins, mais néanmoins une implantation des zones U, 133 ha.

J'aurais une remarque sur trois sujets. D'abord, sur la question des zones humides, la protection des zones humides est un enjeu important que nous partageons tous. Elle est déjà inscrite dans l'actuel PLU. Nous savons bien qu'en matière de cartographie d'un plan de modification sur un autre, les erreurs se reproduisent et c'est un peu le cas ici. En tous les cas, les actualisations n'ont pas été faites, elles auraient mérité d'être reprises dans une révision. Par exemple, on trouve des zones humides sur des emprises très faibles, quelques mètres carrés. Des emprises de zone humide sur des bâtiments qui sont construits depuis plus de 70 ans comme des écoles, sur des voiries ou même sur la bande de roulement de la rocade.

Je crois que ces quelques observations desservent la pertinence de l'outil et ouvriront la voie de nombreux contentieux. Lorsque quelques mètres carrés seulement se

trouvent sur une emprise, il faudra procéder à de nombreuses études environnementales alors que l'intérêt n'est pas majeur. Donc, j'attire l'attention sur le fait que les cartographies doivent être absolument vérifiées avant d'être produites.

Deuxième chose, sur l'abaissement des seuils, on est dans une période difficile. La construction est ralentie. Aujourd'hui, il est préconisé d'avoir 20 % de BRS (Bail réel solidaire) et un coefficient de logement locatif social modulable de 0 à 40 %. Si je prends l'exemple de Gradignan avec 30 %, sur une opération de 1 000 m², c'est-à-dire environ 15 logements, 7 à 8 seront en accession libre et devront compenser le coût de 7 à 8 en BRS ou logement locatif social. On peut se poser la question de l'équilibre des opérations qui peuvent mettre en difficulté des opérateurs, et peut-être que des conduites d'évitement précisément sur de petits programmes parce qu'il n'a pas la taille qui permet de compenser.

J'aurais préféré, à titre personnel, qu'au sein d'une même enveloppe, il eût fallu peut-être faire varier selon les situations communales, entre 0 et 50 %, les parts de BRS et les parts de logement locatif social pour s'adapter aux réalités locales. Donc, je pense que là-dessus on manque peut-être une occasion de personnalisation selon le contexte des communes.

Troisième élément, la question de la nature en ville, bien évidemment, nous avons beaucoup de protection : les espaces boisés classés, les continuités paysagères, les plantations qui doivent être réalisées, les arbres protégés ou à planter, les espacements planétaires, les prescriptions sur les distances. Se rajoute maintenant le coefficient de végétalisation qui va être difficile d'apprécier et de « manipuler » surtout que nous prescrivons des plantations qui n'ont aucune garantie de pérennité dont l'entretien va se révéler assez technique, notamment les murs et les toitures végétalisés.

Prescrire, c'est bien, et contrôler la prescription va se trouver extrêmement difficile. Si les intentions sont louables, il est probable que nous ouvrons la voie à de nombreux contentieux là aussi.

Puis, je crois qu'il faut faire attention. La réglementation doit être appliquée. Elle est très technique. On peut relever des incohérences, une seule. Nous avons des espaces en pleine terre. Pour autant, nous autorisons les constructions des annexes de moins de 30 m², ce qui correspond normalement à un haut pied d'un arbre qui doit être planté. Donc, d'un côté, on veut protéger des arbres, et d'un autre côté, on autorise les constructions sur la même emprise. Peut-être cela n'a pas été repéré. Je dis cela pour montrer qu'il fallait aller au fond des choses. À défaut, ce sont des contentieux basés sur des interprétations, et les instructeurs dans les villes vont se trouver très en difficulté.

Pour conclure, la complexité des règles et leur superposition risquent de rendre improductives les intentions initiales qui sont tout à fait louables sans parler des risques de recours tellement l'application s'avèrera problématique. Je pense que la prochaine révision devra mettre de l'ordre dans la réglementation sans renoncer, bien sûr, à l'exigence que nous partageons et que nous appliquons sur nos territoires.

En matière d'urbanisme et de planification, souvenons-nous que le plus important c'est la simplicité, la lisibilité et la souplesse que de ce point de vue, il ne faut pas oublier de laisser aux maires la possibilité de s'adapter au contexte communal. Nous n'avons pas les mêmes communes. Nous n'avons pas les mêmes morphologies. Nous n'avons même pas les mêmes tissus, et laisser à la main aux maires de la possibilité de prendre

en compte le contexte, c'est sans doute l'assurance d'un urbanisme moins uniforme, mais beaucoup plus pertinent sur l'intégration environnementale de nos villes.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur RAUTUREAU.

M. RAUTUREAU : Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, la procédure de la 11^e modification du PLU 3 en 1 a été engagée le 18 mars 2021. Nous sommes aujourd'hui le 2 février 2024, il aura donc fallu près de 3 ans pour qu'elle arrive à son terme. Nous ne pouvons que regretter cette durée qui démontre, s'il en était besoin, que le chemin de la simplification attendue de façon générale par nos concitoyens n'est pas encore pour demain dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres hélas.

Vous avez voulu renforcer dans cette modification des outils réglementaires du PLU afin de mieux répondre à l'accélération des effets du changement climatique et afin de concrétiser les nécessaires transitions écologiques et énergétiques sur le territoire métropolitain.

Vous avez souhaité également inciter à des projets plus résilients et à l'amélioration de la qualité des logements. Ces éléments, nous pouvons, sur le principe, qu'y être favorables sauf que dans le contexte que nous vivons aujourd'hui, les dispositions que vous nous proposez s'apparentent à une liste à la Prévert de surenchère réglementaire, de multiplication excessive des exigences qui seront, à n'en pas douter, contre-productives pour la production de logements. Certains dispositifs relevant tout bonnement d'injonctions contradictoires qui feront avant tout le bonheur des juristes.

Par ailleurs, j'avais déjà été amené dans cet hémicycle à vous mettre en garde sur les effets contre-productifs de l'abaissement du seuil de déclenchement des logements sociaux de 2 000 à 500 m². Alors, vous l'avez entendu partiellement. Je regrette que vous ne l'ayez pas entendu totalement puisque vous avez remonté ce seuil à 1 000 m² pour ce qui est du déclenchement de la production de logements en accession sociale. Mais vous l'avez maintenu cet abaissement de 2 000 à 1 000 m² pour la production de logements locatifs sociaux. Vous le savez, aujourd'hui, la commercialisation est très compliquée. Les équilibres financiers et les projets s'éloignent et beaucoup sont à l'arrêt. En faisant ce choix, vous ne favorisez pas la production de logements sociaux. Vous allez stopper la production de programmes de moins de 2 000 m² de surface de plancher, de programmes à taille humaine pour lesquels les opérateurs ne trouveront plus l'équilibre financier et renonceront. Ainsi, non seulement vous ne favoriserez pas la production de logements sociaux, mais raréfiant ces programmes, vous diminuerez davantage encore la production de logements libres sur notre territoire. En aggravant ainsi les crises du logement, du bâtiment et de la construction, je pense que c'est une erreur. C'est pour ces raisons, entre autres, que je voterai contre la 11^e modification du PLU.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Sans doute le plan local d'urbanisme et d'une manière générale, l'urbanisme est le domaine qui vient juste après les mobilités et qui intéresse la plupart d'entre tant cela touche le quotidien des gens. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui s'appliqueront dans les années qui viennent et, modifieront ou ne modifieront pas suivant les décisions que nous prendrons, le cadre de vie de nos habitants. Je ne vais pas poser de questions, je ne vais pas émettre des remarques, je vais simplement faire une explication de vote.

Vous m'avez entendu la dernière fois, ici même, regrettant qu'un certain nombre de dispositions soient prises parce que l'on s'éloigne de l'objectif principal de notre PLU qui a été voté ici même en 2006. On l'a révisé une fois. On l'a modifié 10 fois. On est en train de préparer la 11^e, et on a toujours, au cours de ces années-là, trouvé des compromis entre la décision de départ et la décision d'arrivée par discussion, par entretien. Et chacun a fait un pas vers l'autre, et nous sommes arrivés, chaque fois et ce n'était pas facile pour les avoir toutes vécues, avec un certain nombre de collègues qui sont là, nous sommes arrivés chaque fois à avoir un vote de toutes les communes. Jamais il n'y a eu jusqu'à présent de vote contre. Pourquoi il va y avoir aujourd'hui des votes contre ? Parce que l'on a changé de paradigme, si vous me permettez. Les spécificités communales qui ont été au cœur de toutes nos décisions, depuis le début, disparaissent. Nous empilons des normes sur des normes alors que vous entendez matin, midi et soir à la télévision et à la radio que les Françaises, les Français et les élus en veulent de moins en moins. Nous faisons l'inverse. Nous avons un PLU souple et négociable. Nous en faisons une machine compliquée et illisible par les habitants. Monsieur Michel LABARDIN vient d'en donner un exemple. La 9^e modification du PLU avait introduit le cercle de 10 mètres de pleine terre, idée géniale, qui nous a permis d'avoir dans des terrains ce cercle-là au moins où il ne se passait rien. Si ce n'est, vous autorisez désormais des constructions annexes dedans, ce qui veut dire qu'il n'existe plus le cercle de pleine terre parce que si on peut y mettre une construction annexe, cela veut dire que ce n'est plus de la pleine terre puisque cette construction annexe sera bien basée sur un sol. Le fait que les terrains soient à 50 % non artificialisés était une bonne chose. En fonction de l'urbanisme historique, j'ai envie de dire, ces 50 % étaient devant la maison ou derrière la maison ou à côté. Aujourd'hui, vous nous obligez à traiter les fonds de parcelles d'une même manière. Si la maison a été bien construite à 5 mètres du bord de la route, tout va bien. Si elle a été construite par volonté et par ce que permettait le plan d'occupation des sols, parce que notre agglomération ne s'est pas construite que sous le PLU, cela devient compliqué.

Puis, vous allez compliquer la vie de nos agents. Je suis le maire de la seule commune de moins de 10 000 habitants qui instruit encore les permis de construire. Donc, j'ai un petit service instructeur qui fonctionne bien pour avoir des délais courts parce que c'est ce que l'on nous demande, des délais courts. Ils vont devoir calculer le coefficient de végétalisation. Ils vont devoir aller vérifier l'utilisation de matériaux biosourcés. Ont-ils été formés pour cela ? Ont-ils été conçus pour cela ? Non. Donc, nous allons devoir être déclaratifs ou faire confiance comme dans la RT 2020 (Réglementation thermique) ou la RT 2012 dont on savait que l'on nous promettait tout, et quand la construction est faite, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Plus on voit s'éloigner, l'urbanisme négocié où on pouvait sur une opération mettre 50 % de logements sociaux parce que l'équilibre financier le permettait. Puis, sur un autre, c'était plutôt 20. Puis, sur l'autre, c'était plutôt 100. Et cela avançait. Je sais bien que l'on va me dire que peut-être même que j'aurais droit comme vendredi dernier dans cette même salle à la leçon de morale de Monsieur Jean TOUZEAU en disant que l'on ne fait pas assez de logements sociaux, etc., la vraie rhétorique que j'entends depuis 19 ans maintenant. Mais *Sud-Ouest* écrit, ce n'est pas moi, en tout cas, je ne guide pas le même *Sud-Ouest*, et je n'en suis pas actionnaire non plus, que dans les communes qui ont eu la plus grosse progression ces dix dernières années, et je suis désolé mes chers collègues, partie de pas grand-chose, mais arrivée à quelque chose, c'est la commune de Saint-Aubin-de-Médoc. Cela veut dire que l'on n'a pas si mal réussi que cela. Oui, mais peut-être. L'humilité, oui. Quand la loi a été votée, il n'y avait que 17 logements sociaux à Saint-Aubin. Il y en aura à la fin de cette année 500. C'est une progression. Vous ne pouvez pas me le contester.

Puis, je termine. C'est une 11^e modification. J'ai bien lu, Monsieur le Maire de Bordeaux. J'ai bien entendu. Sur les zones humides, j'émet de gros doutes. Il y a aujourd'hui des zones humides et ma commune, désolé, elle est plus naturelle que les autres. Donc, on a beaucoup de zones humides, y compris sur les terrains constructibles propriétés de Bordeaux Métropole qui ont été achetés très cher. On ne peut pas y faire du logement social. Cela va être compliqué. Cela s'apparente quasiment à une révision quand on change la constructibilité d'un terrain. D'ailleurs, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) dans son avis n'était pas très claire sur le sujet. Comme vient de le dire Monsieur Michel LABARDIN, il y a des zones humides sous des bâtiments. Il y a des zones humides sous des voiries, et si demain, on veut élargir une voirie, si on veut agrandir ce bâtiment, qu'est-ce qui va se passer ? On va nous expliquer que parce qu'il y a une zone humide, ce n'est pas possible ? Ou cela sera possible et quelqu'un attaquera parce qu'il y a cela dessous. N'oubliez pas aujourd'hui, les gens sont enclins à attaquer au Tribunal administratif les décisions que nous prenons.

Voilà les explications que je souhaitais dire. Je n'attends pas de réponse. Je n'attends rien du tout parce que je trouve que l'on commet une grosse erreur avec cette 11^e modification. J'espère que l'on pourra la réparer avant qu'il soit trop tard avec une prochaine révision et qu'elle se passera peut-être un peu différemment. En tout cas, je voterai contre cette 11^e modification.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Quelques commentaires également pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole. Beaucoup a été dit. Je voudrais revenir sur les propos introductifs de Madame Marie-Claude NOËL. Lorsque vous dites : « nous avons fait une modification ». J'entends bien parce qu'à chaque fois, on vous a fait la remarque : « nous faisons une modification pour aller vite parce que les enjeux de transition environnementale sont immenses. Donc, pour aller plus vite, nous faisons une modification ».

La modification, chacun l'a dit, chacun l'a reconnu, nous ne nous trompons pas de qualification juridique. C'est une 11^e modification. Cela n'est donc pas structurant, et si le PLU est un levier majeur pour répondre à l'urgence climatique, il l'est à condition que l'on fasse une révision. De cette révision, vous ne parlez pas dans vos propos introductifs. C'est Monsieur Michel LABARDIN qui est le premier l'a, à nouveau, mentionné, mais...

Mme NOËL : (hors micro) Vous ne m'avez pas écoutée.

Mme FAHMY : Si, je vous ai écouté attentivement comme vous allez m'écouter sans doute maintenant, mais toujours est-il que c'est une modification. Vous ne pouvez pas dire que vous avez fait des modifications structurantes et que vous allez loin, et que vous changez la donne si cela n'est qu'une modification. Donc, nous, nous avons chaque fois demandé à ouvrir ces travaux de révision. Alors, oui, cela va finir par venir, mais cela fait 4 ans que l'on en parle. Cela, c'est notre premier point.

Sur le deuxième point, et je passerai directement au logement puisque beaucoup a été dit et nous partageons également les inquiétudes. Comme toutes les normes qui s'ajoutent, est-ce que celles qui existaient déjà ont été appliquées en termes de densité et en termes de hauteur ? On ajoute maintenant pour le logement social, vous proposez d'abaisser le seuil de déclenchement de 2 000 m² à 1 000 m². Madame Marie-Claude

NOËL, vous avez dit, que vous vous étiez rapprochée des professionnels, et que ce seuil avait été modifié et discuté avec eux. Moi, ce que j'aurais voulu savoir, c'est quel avait été le retour de ces professionnels ? Parce que la question de la rentabilité des opérations, pour eux, se pose, et, le risque d'évitement se pose comme cela a été souligné. Si on propose aujourd'hui une modification parce que c'est quand même énormément un travail les trois ans de délai, c'est quand même pour que cela porte un minimum ses fruits, et pour que ce ne soit pas que de la poudre aux yeux pour répondre à la formulation élégante de mon collègue Monsieur Olivier ESCOTS vis-à-vis du Gouvernement tout à l'heure.

Mon deuxième point, c'est sur la nature en ville. Ce point, je trouve que l'on n'en parle pas assez. Vous avez des outils à votre disposition et vous en avez utilisé certains : le coefficient de végétalisation, les espaces de pleine terre. Cela a été discuté précédemment. Vous parlez aussi, vous mettez beaucoup en valeur votre plan pour les arbres classés. Alors, certes, vous avez fait un gros travail d'inventaire sur ces arbres classés, ma question est toujours la même, et tous les ans je vous la repose, je vous la reposerai jusqu'à la fin de mon mandat : une fois que ces arbres sont classés, qu'advient-il de ces arbres ? Rien. Une fois que ces arbres sont classés, quel accompagnement vous mettez auprès des propriétaires de ces arbres isolés ? Vous allez me dire : « ces arbres sont protégés parce que le jour où il y aura une opération, ils ne pourront pas être coupés ». D'accord, mais ces arbres, tout ce patrimoine arboré et privé de la Métropole a une valeur environnementale largement supérieure, inégalable, irremplaçable par rapport aux millions de graines que vous pourrez planter. Les propriétaires qui ont ces arbres classés isolés ne sont accompagnés. Est-ce que je peux élaguer chez mon voisin quand je coupe des branches ? Est-ce que je peux le faire ? Le système racinaire qui s'étend au-delà des propriétés mitoyennes, est-ce qu'elles sont protégées ? Est-ce que je vais protéger et comment je vais contrôler cela ? Comment je vais accompagner le propriétaire humainement, techniquement, financièrement ? Cela a un coût. C'est une priorité politique. Votre plan de protection des arbres, tant qu'il n'y aura pas ce volet, il sera incomplet. Il sera inopérant.

De cela, j'aimerais qu'une fois on parle ouvertement ici à la Métropole. Je vais vous donner un exemple tout simple. La dernière tempête de la Métropole, la tempête Domingos, début novembre, tout le monde est allé voir ces arbres dans sa commune. Tout le monde a remarqué des arbres fragilisés, abîmés qu'il a fallu parfois couper. Qui a pris l'inventaire des arbres classés de la Métropole pour rappeler les propriétaires et savoir s'ils avaient fait ce contrôle ? Qui a surveillé que ces arbres, évidemment, de belle taille, pour tous ceux qui étaient déjà classés au PLU, qui a vérifié que ces arbres n'étaient pas fragilisés ? Qu'un jour, ils n'allaient pas tomber sur une propriété voisine ou sur quelqu'un dans l'espace public ? Personne, parce que tous les propriétaires des arbres isolés classés, une fois que leur arbre est classé, ils ne peuvent pas le couper. C'est tout. Cela s'arrête là. Tant que l'on n'avancera pas là-dessus, on n'y sera pas.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération, évidemment, a un caractère extrêmement important puisque l'on est sur la première mission peut-être qui est celle de notre établissement. En lien avec les maires, c'est la construction de la Ville. C'est la forme de la Ville, et ce sont évidemment les fonctionnalités et la vie que nous voulons dans cette Ville.

Le premier constat que nous pouvons faire avec cette modification, c'est tout d'abord que le projet urbain, imaginez, au détour des années 2000, en 2006, n'est pas fondamentalement transformé puisque vous avez choisi une manière de faire passer

vos objectifs qui conservent l'essentiel de la charpente de ce projet urbain. Je me bats depuis des années pour expliquer que nous n'avons plus de projet urbain. Nous avons, en réalité, conservé, changé, fait évoluer faiblement le projet urbain, et je crois qu'il y avait de ce point de vue-là, je rejoins ce qui a été dit précédemment, une ambition plus grande à avoir.

Nous avons à l'intérieur de ce document, néanmoins, des éléments intéressants. Je suis peut-être un peu moins sévère sur le classement des arbres même s'il fallait le valoriser, mais c'est un travail de recensement que je souligne qui méritait d'être fait.

Je voudrais également, plutôt là comme point de vigilance, attirer votre attention sur les risques que la renaturation et l'apparition de la pleine terre font prendre en ville. Nous sommes en train d'enlaidir et de transformer la Ville d'une manière peu durable. Vu le mobilier utilisé, vu les revêtements de sol utilisés, je pense que nous allons vers l'évolution qu'une grande ville de France a connu, et, qui, aujourd'hui, amène les habitants à se plaindre de la saleté et de l'enlaidissement des espaces publics. C'est quelque chose qui nous inquiète. Je l'ai dit à de multiples reprises, et j'en profite ici pour le redire.

Mais surtout, nous avons eu une présentation assez emblématique, je crois, de vos objectifs. Madame Marie-Claude NOËL, vous avez très longuement parlé du PLU plus vert, plus vert, plus vert, et puis, à la fin seulement de la production de logements et dans un temps beaucoup plus réduit en réalité. Nous avons parlé de manière, je le répète, très réduite alors que nous sommes aujourd'hui au cœur d'une crise, d'un manque de logements, et je crois que de ce point de vue, cela vient confirmer ce que nous ne cessons de dire, c'est-à-dire que l'on rajoute de la norme, de la complexité, et ce texte va malheureusement, de ce point de vue-là dans le mauvais sens.

Puis, alors que cette politique, ce débat doit être le plus consensuel possible, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui, dès ce matin, pu lire dans le journal, la charge que vous menez contre la politique du Gouvernement. Je crois, vous n'êtes pas tout seul, c'est vrai. Vous avez un certain nombre de maires avec vous. Vous avez parfaitement le droit d'avoir un avis différent, heureusement quand même. Vous avez parfaitement le droit, et ce fond de débat qui tout à fait louable, mais était-ce vraiment le jour où vous présidez cette séance ? Et où il fallait quand même essayer d'aller vers un vote le plus consensuel possible et où vous dites au fond à une partie de cet hémicycle, d'une manière qui vous ressemble en réalité, que vous n'êtes pas prêts à faire des compromis ? Cela a été dit également. Je trouve cela parfaitement regrettable parce que ce n'était certainement pas le jour pour aller faire une entorse dans ce qui aurait pu être une position sans doute un peu plus unanime sur la question du logement.

Puis, vous avez, c'est vrai, un avis assez tranché sur les annonces de Monsieur Gabriel ATTAL sur ce qui va et ce qui ne va pas. Il faut peut-être commencer par regarder ce que l'on a pu faire. Là, de ce point de vue-là, le label bâtiment frugal bordelais est quelque chose de particulièrement emblématique. Je rappelle qu'il a donné lieu quand même à une présentation en grande pompe avec conférences de presse. C'était 6 mois de travail, vous l'avez dit. Deux cabinets qui ont été associés, les services de l'Administration. Tout ceci pour arriver à zéro label délivré parce que, de la bouche même de votre adjoint à l'urbanisme, aucun ne cochant les 22 critères obligatoires, plus 20 critères facultatifs, 42 au total. Aucun bâtiment ne les cochant tous. Certains n'allaient pas très loin, mais on va supprimer le label pour aller vers une simple orientation frugale. Le label aura été frugal. Les bâtiments beaucoup moins en réalité,

et cela fait quelque chose d'emblématique parce que vous nous avez répété au début du mandat que c'était l'alfa et l'oméga de la politique urbaine. Je le répète : zéro bâtiment a reçu ce label.

La morale de tout cela, c'est que l'on ne construit pas des logements avec des labels. On les construit avec un projet urbain en allant dans le dur, en faisant venir, c'est vrai, des promoteurs parce qu'ils construisent des logements, en maîtrisant le foncier, en subissant les difficultés, parfois même en subissant les défaites quand on a trop construit parce que vos adversaires expliquent que c'était trop, mais en attendant, il y avait des logements.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Merci, pour la présentation. À entendre ce débat, je trouve que c'est un débat très intéressant sur un acte fondamental. J'entends beaucoup de présentations, notamment de la part des Vice-présidents d'exécutif nous dire : c'est une délibération importante. On peut, sans gravité aucune, se dire que c'est sûrement l'une des dernières grandes décisions politiques structurantes que va prendre la Métropole d'ici au terme du mandat.

Je voulais évidemment ne pas revenir sur tout un tas de choses qui ont été faites, mais faire le comparatif avec le débat que nous avons eu ce matin sur le budget. Traditionnellement, le budget est toujours la source de votes plus ou moins convenus entre les majorités et les oppositions et le reste. Monsieur Christophe DUPRAT et un certain nombre de collègues l'ont rappelé. En ce qui concerne le PLU, vous allez réussir le tour de force pour la première fois de cet établissement à ne pas obtenir les votes des maires qui constituent cette Métropole, à ne pas obtenir les votes des maires qui vont signer les permis de construire en application de cette révision parce qu'évidemment votre majorité suffira à faire adopter ce texte. Je serais curieux d'ailleurs de savoir ce que diront les juges de ce vote habituellement unanime qui ne le sera pas aujourd'hui.

Je voulais, Madame la Vice-présidente, revenir sur deux choses. Vous avez été interpellée tout à l'heure sur la fédération des promoteurs du bâtiment qui a toujours été affublée des pires mots, et il faut se le dire qui n'a pas toujours brillé par un certain nombre de choses. Mais on a aussi des gens qui aiment faire ce métier et qui sont là pour construire des logements. Nous vous avons dit à de très nombreuses reprises, y compris en Bureau, sur le fait que nous nous opposons totalement sur l'abaissement des seuils sur le fait qu'aujourd'hui n'importe quel maire qui souhaite obtenir un pourcentage de logements sociaux différents des éléments du texte l'obtient systématiquement. À l'heure où tous nos compatriotes, à l'heure où tous les maires demandent plus de simplification, vous pensez et vous persistez malheureusement à penser qu'une norme suffira à produire du logement social. Et avant toute leçon de morale parce que je pense que l'on n'est pas là pour se donner de leçons de morale, je voudrais aussi rappeler que je fais partie, comme un certain nombre de mes collègues, des maires qui respectent la loi. Donc, le critère de loi de SRU (Solidarité et renouvellement urbain) n'est pas une question d'étiquette politique. Je veux aussi prendre la défense des maires qui, malheureusement, n'atteignent pas 25 %. Dans certains cas, on sait très bien que l'atteinte des 25 % n'est tout simplement pas possible.

La dernière chose que je voudrais vous dire, Madame la Vice-présidente, qui m'a fait beaucoup bondir, c'est le fait de dire que vous avez associé les maires. Dans ce qui concerne un certain nombre de parcelles, et notamment situées au sein du domaine

universitaire, vous avez sciemment mis de côté l'avis écrit des municipalités et vous avez donc donné raison à des établissements plutôt que des maires. Je parle des parcelles qui sont situées sur le territoire de Talence. C'est-à-dire que pour la première fois de cet établissement, on est allé donner raison à une entité plutôt qu'à celui ou à celle qui avait été démocratiquement élu(e). Donc, quand vous nous dites que vous associez les maires, vous avez mené un travail, il est vrai, d'échange nombreux. Des choses ont été obtenues, c'est vrai, mais quand vous dites que vous nous avez associés, c'est moins vrai. Vous avez délibérément choisi de faire échapper certaines parcelles à tout ce que vous nous avez dit précédemment. Certaines parcelles n'étant pas soumises aux tailles de logements sociaux. Certaines parcelles n'étant pas soumises aux obligations dont vous prétendez où vous vous vantez de pouvoir produire là-dessus. C'est un vrai regret.

Je vous le dis, mes chers collègues, je pense qu'aucune décision que nous allons prendre dans les mois et dans les années à venir, au moins jusqu'au dernier mandat, ne se référera pas à cette modification du PLU. Je regrette vraiment que là où normalement nous aurions pu avoir un avis sûrement mitigé, mais assez unanime, nous soyons encore obligés aujourd'hui de constater le fossé qui s'est creusé entre certains dogmatismes, entre certaines décisions et la réalité. C'est la raison pour laquelle, en toute conscience et sans aucun élément de politique, je voterai contre cette modification du PLU.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. **Monsieur MANGON**.

M. MANGON : **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Je crois que cette 11^e modification du PLU ne servira pas à grand-chose. Elle ne servira pas à grand-chose parce qu'elle est bercée par une grande illusion qui est une illusion réglementaire. Cette illusion réglementaire se manifeste à plusieurs titres. D'ailleurs, dans les propos qui ont été tenus précédemment, on en a vu les illustrations, mais elle se manifeste en particulier sur une question qui est centrale. La question qui est centrale, en fait, il y en a deux. Chacun l'aura bien compris. Il y a la question qui concerne, l'adaptation à la transition climatique. Puis, d'autre part, il y a la question qui concerne la plus grave crise que l'on ait vécu depuis 30 ans, la crise du logement qui n'a pas fini de produire tous ses effets, et qui fait que l'on est en train de découvrir la profondeur abyssale de ce qui va se produire ici et ailleurs, pas seulement naturellement dans notre Métropole, mais enfin notamment dans notre Métropole, mais qui va se manifester de manière encore plus importante dans les deux ans qui viennent.

Face à ces priorités, on aurait dû tenter de faire un document, une modification, on a, certes, tous conscience que ce n'est pas une révision, une modification qui se donne comme priorité d'être utile sur ces deux domaines. Or, sur ces deux domaines, des défauts sont marquants même sur la question qui est la « vôtre », la question de l'adaptation au changement climatique, cette illusion réglementaire dont je parlais se manifeste. Elle se manifeste avec cette histoire de coefficient de végétalisation où, dans la pratique, vous mélangez des choses durables et des choses complètement éphémères, des choses objectives et des choses qui sont peu durables, critiquables, etc. Donc, comment va-t-on apprécier cela ? Cela, c'est un argument papier. C'est une règle de papier qui, dans la pratique, va vivre, à mon avis, très difficilement. D'ailleurs, notre collègue, **Monsieur Christophe DUPRAT**, avec pertinence, a fait remarquer que sur cette question de la végétalisation, il y a quand même une aberration. Je ne vais pas redire ce qu'il a dit sur la réduction, le grignotage de l'espace de pleine terre. Enfin, il y a un paradoxe à grignoter d'un côté l'espace de pleine terre et à dépenser des fortunes pour diminuer l'imperméabilisation des sols, ce que nous pratiquons dans plusieurs endroits, les écoles, les rues, etc. Il y a un paradoxe qui est très fort.

D'autre part, sur la question centrale, me semble-t-il, qui est celle de la crise du logement, maintenant, elle est connue depuis 3 ans et demi. Donc, on ne peut pas dire qu'on la découvre. On ne peut pas dire que cette priorité apparaît, émerge. C'est une évidence pour chacun. Elle est vécue dans toutes nos communes. Elle est vécue avec encore plus de force, sans doute, dans la ville-centre. Face à cela, qu'est-ce qui est mis en œuvre concrètement ? Rien. Des méthodes qui ont fait la preuve de leurs insuffisances par le passé, qui ont parfois été utiles, mais s'il suffisait d'allonger les servitudes pour créer du logement social, cela serait, et cela aurait été fait sur l'intégralité du territoire métropolitain. D'autre part, le plus bel exemple, cela a été dit par beaucoup des collègues qui sont intervenus avant moi, le plus bel exemple de cette illusion réglementaire, c'est la question du logement social et des normes. Vous croyez que parce que l'on écrit « ce serait bien si » sur un papier, cela se traduit dans les faits ? Évidemment, la baisse du seuil, même si elle a été un peu atténuée par rapport aux 500 m² tout à fait ridicules qui étaient proposés au départ, n'aura qu'une action, c'est une action négative. Elle va freiner des projets. La seule manière de faire de l'urbain aujourd'hui, c'est l'urbanisme négocié. Le reste n'existe pas parce que l'urbanisme organisé et planifié, c'est un organisme qui ne se fait pas, qui n'est que dans les bureaux et dans les écrits. Donc, cette illusion réglementaire, Monsieur le Président, je crois qu'elle est un peu tragique, et elle nous emmène à voter aujourd'hui, comme l'a très bien dit à l'instant Monsieur Emmanuel SALLABERRY, sans doute, pour la première fois depuis longtemps, de manière opposée, avec des fractures claires entre nous, elle nous amène à voter un document qui ne servira à rien alors qu'il a été élaboré pendant près de 4 ans, un document qui va laisser telle quelle la situation dramatique du logement. Puis, un document qui, finalement, est la traduction de ce qui est votre vision depuis le début. Quand je dis « votre », je parle de celle du Président de la majorité en tout cas qui est ici. C'est une vision bobo de la Ville et de la Métropole. C'est une vision qui heurte les plus faibles d'entre nous, et qui rend cette Ville et cette Métropole chaque jour un peu moins inclusives, je le déplore. Donc, mes collègues, je serais amené à votre accord. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne vais pas rajouter trop longuement à l'instar de ce qui a été dit et que je partage intégralement dans tous les propos qui ont été tenus par mes précédents orateurs. J'aurai tendance à dire : enfin, nous allons parler, nous allons voter ou ne pas voter, mais en tout cas, mettre au vote cette nouvelle version du PLU, modification ou révision, par son ampleur on peut douter évidemment de la qualification juridique, mais je n'y reviendrai pas. Ce délai a été tellement long dans la proposition qui nous est faite aujourd'hui, qu'un certain nombre d'opérations qui avaient besoin de modification de ce PLU ne verront tout simplement pas le jour. Cela, je voudrais que nous en soyons aussi conscients, et municipalement sur Pessac, j'ai quelques exemples en tête.

Deuxièmement, ce délai aurait pu être admis s'il avait été au service d'une meilleure concertation. On a pu voir que cela n'a pas été le cas au moins d'une meilleure prise en considération de tout ce que l'on aurait pu apporter pendant les très longs mois, les années qui ont conduit à cette modification. Pour prendre là aussi un exemple municipal pessacais, l'ensemble des arbres que je souhaitais voir classés, que nous souhaitions voir classés, comme remarquables n'ont pas été pris en compte, faute de temps. C'est un comble. Quand on voit le temps qu'il a fallu.

J'en profite pour rassurer Madame Anne FAHMY sur la suite que l'on donne au classement parce que Pessac était, et je pense, le sera encore, la Ville dans laquelle il

développe le plus d'arbres isolés remarquables, classés au PLU. Nous avons sur Pessac, en tout cas, une procédure de conventionnement, une proposition municipale, qui propose à l'ensemble des propriétaires, qui sont libres de le refuser, de pouvoir justement contribuer aux frais d'élagage, aux frais d'entretien. Et nous faisons, bien sûr, une valorisation de leur démarche, mais également nous valorisons à travers la prise en charge à mi-fruits, si j'ose dire, à mi-coût en tout cas, des frais d'élagage. Donc, c'est quelque chose qui est fait et qui fonctionne plutôt pas mal. Ce n'est pas 100 % des propriétaires, mais c'est beaucoup. Ce n'est pas métropolitain, c'est municipal. J'invite tous les collègues à pouvoir faire la même chose s'ils le souhaitent.

L'autre point sur lequel je voulais revenir, il a été beaucoup dit, mais je pense qu'il faut encore marteler, enfoncer et ancrer la conviction que les bonnes intentions ne font pas toujours les bonnes politiques, tel que cela a pu être dit par nombre de mes prédécesseurs à leur micro, le PLU tel qu'il sera sans doute voté à l'issue de cette séance ne va pas servir une meilleure cohésion sociale de notre Métropole, ni plus de construction. Le fait d'abaisser le seuil de déclenchement de l'obligation de logements sociaux de 2 000 m² de surface de planchers à 1 000 m² de surface de plancher, cela a été dit là aussi, sacrifiera dans les faits l'ensemble de ces opérations. Toutes les opérations entre 1 000 et 2 000 m² vont avoir énormément de mal à voir le jour puisqu'il n'y aura pas d'équilibre économique possible. Et s'il y a un équilibre économique possible, cela se fera tout simplement en accroissant encore le prix du mètre carré neuf construit. Cela contribuera encore plus à cliver la population qui peut se loger dans notre Métropole entre, soit ceux qui peuvent accéder avec les difficultés que l'on connaît au logement social, soit ceux qui peuvent s'offrir de logements neufs qui sont extrêmement chers, à plus de 5 000 euros le mètre carré. Vous conviendrez, cela n'est pas à la portée de toutes les bourses. Et vu ce que nous nous apprêtons à voter, cela sera encore plus élevé que les 5 000 euros.

Tout cela fait qu'il n'y aura pas plus de logements, il n'y aura pas plus de logements sociaux avec cet abaissement des seuils qui est une erreur de raisonnement colossal.

J'ajoute que c'est une erreur de raisonnement dont nous vous avons parlé lors de nos réunions de Bureau. Je me souviens très bien que plusieurs d'entre nous, vous avons alerté sur ce risque, et sur le fait qu'il pourrait y avoir à la rigueur si on souhaitait appuyer votre raisonnement un peu dogmatique, mais à la rigueur pourquoi pas, dès lors que cela ne touche que les communes qui n'atteignent pas le taux SRU. Je trouve d'ailleurs qu'il y a, Monsieur le Maire de Bordeaux, sur certains aspects, on se rejoint, mais sur celui-ci on ne se rejoindra pas, et c'est Monsieur Fabien ROBERT qui en a parlé, la lettre ouverte adressée au Premier ministre alors que Bordeaux n'atteint pas les 25 % de taux SRU pour regretter que les logements intermédiaires désormais puissent s'y figurer, je trouve que c'est un peu fort alors que vous n'atteignez pas ce minimum de pouvoir vous en plaindre. Moi, je pourrais, avec 32 % dans Pessac à la rigueur m'en plaindre, mais vous, je trouvais que c'est un peu fort. Commencez par atteindre ce taux, et c'est une volonté municipale qu'il suffit avant de critiquer ce que vous êtes en train de mettre en avant. Surtout que ces logements intermédiaires seront au profit justement de cette cohésion sociale qui fait tellement défaut de plus en plus de notre Métropole à savoir le fait de pouvoir loger les classes moyennes. Nous avons besoin des classes moyennes. Nous n'avons pas besoin dans notre Métropole d'avoir que des très riches et des très pauvres. Il faut qu'il y ait tout le milieu de l'omelette, je dirais, si j'ose dire, et parler ainsi. Il faut que tout le monde ait sa place dans la Métropole. Je pense qu'aujourd'hui il y a dans cette politique, qui est le révélateur d'autres états d'esprits et d'autres idées reçues que vous avez, il y a là une erreur profonde de raisonnement qui ira à l'encontre des buts que vous prétendez poursuivre.

Nous voterons contre, et je voterai contre des deux mains.

M. le Président Pierre HURMIC : Je vais juste vous répondre sur cet air-là Monsieur le maire de Pessac pour vous dire, certes, la Ville de Bordeaux n'a pas atteint le seuil de 25 %, mais j'ai envie de faire appel à vos souvenirs. L'état dans lequel on a récupéré cette Ville, avec un taux de production de logement social qui à l'époque était dérisoire par rapport à des villes comparables. Les efforts que l'on a fait en 3 ans sont sans précédent. On a déjà gagné 1 % en matière de logement social en passant de 18,5 % à 19,5 %. Donc, je vous promets que de très gros efforts sont faits et que la trajectoire sur laquelle on s'inscrit est tout à fait vertueuse. Je vous rappellerai qu'à Paris, je pense à la situation parisienne, quand il y a eu l'alternance à Paris, il y avait un taux aussi de production de logement social à Paris qui a été également dérisoire. Il a fallu à la nouvelle majorité municipale parisienne 4 ans pour arriver au taux SRU. Il leur a fallu 4 mandats, excusez-moi. Merci, de me reprendre. 4 mandats. Il leur a fallu 4 mandats pour arriver au seuil exigé par la loi SRU. Donc, laissez-nous du temps.

Je ne veux pas faire un débat dans le débat, mais comme vous m'avez mis en cause, je voulais très gentiment vous répondre. Voilà sans faire un débat Pessaco-bordelais.

Allez, je passe la parole à Madame BOST.

Mme BOST : Merci, Monsieur le Président. J'ai l'impression depuis quelques minutes, il y a une petite musique qui est en train de s'installer et qui pourrait nous faire croire que la modification du PLU qui n'est pas encore opposable serait déjà en amont à l'origine de tous les maux que l'on connaît aujourd'hui, et probablement des futurs maux de demain.

Vous dites que cela n'en résoudra aucun. Je pense que nous n'avons pas le droit de ne pas essayer au travers du PLU de résoudre la problématique de la dynamique de production. Le PLU n'est pas le seul outil qui va nous permettre d'enclencher une nouvelle dynamique. On l'a évoqué ce matin. L'opération coup de poing que Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU a portée avec les 14 millions d'euros d'accompagnement auprès de l'Aquitanis plus l'enveloppe de 20 millions d'euros a déjà produit ses fruits pour débloquer de nombreux dossiers qui étaient enrayés. Ce sont plusieurs pierres que l'on va mettre à l'édifice qui vont nous permettre d'accélérer la production.

On a eu un certain nombre de débats et c'est juste de dire que vous nous aviez alertés sur la question des seuils en Bureau. Nous vous avons entendus et on a modifié ces seuils. On vous entendu vous, mais on a aussi entendu les acteurs de la promotion avec lesquels évidemment un certain nombre d'entre nous et les services également ont eu des échanges. Évidemment que l'on ne méconnaît pas, et on ne mésestime pas les problématiques qui sont celles des acteurs de la promotion qui sont en train d'être de plus en plus criantes au moment où l'on parle avec des départs volontaires à organiser, et probablement des plans de licenciement demain ou après-demain. Il ne faut pas anticiper en disant que ce sera à cause de la modification du PLU que les choses vont s'empirer. Moi, je fais partie de celles et ceux qui pensent que les outils réglementaires sont importants, et là, je ne sais plus où est Monsieur Jacques MANGON, je crois qu'il est parti, non, il est là. Je ne pense pas que l'on soit dans l'illusion réglementaire. Il y a besoin de cadres. Il y a besoin de règles. Il y a besoin d'obliger aussi dans certains cas parce que l'on voit bien que la question du volontarisme n'est pas la seule issue parce que je me demande s'il n'y avait pas eu de loi SRU, s'il n'y avait pas les servitudes de mixité sociale, de diversité sociale dans le PLU et le nouveau cadre que l'on est en train de mettre en place, si la production de logement locatif social, si la production de PLAI se ferait tout à fait naturellement.

Monsieur Christophe DUPRAT nous fait remarquer ces résultats qui sont à noter de 1 % à 14 %, je crois, que tu as. On peut aussi noter les résultats d'Artigues qui dans la même période sont passés de 2 à 23 %, qui ne sont quand même pas loin de l'échéance. C'est deux fois mieux. Alors, est-ce que c'est grâce au PLU ? À cause du PLU ? Est-ce que c'est grâce au volontarisme ? Est-ce qu'Artigues est plus attractive que Saint-Aubin, je ne sais pas, mais en tout cas, on voit bien qu'un certain nombre d'outils réglementaires, mais également la volonté politique permet d'obtenir ces résultats.

Je voudrais m'adresser à Monsieur Guillaume GARRIGUES qui a régulièrement de bonnes analyses, très constructif dans ses propos, je voudrais aussi lui dire que le PLU n'est pas tout, qu'il y a aussi des opérations d'aménagement qui permettent de produire du logement, et en particulier du logement locatif social. Actuellement, il y a de nombreuses opérations d'aménagements qui sont en fin de parcours, que nous sommes en train de travailler à un incubateur pour examiner la prospective et voir quels sont les territoires à enjeux, et il y en a. Mais en attendant, il faut aussi produire dans le diffus, et on sait très bien que les opérations d'aménagement produisent beaucoup et sont les locomotives de la production de logement et en particulier du logement social, mais on s'aperçoit aussi que le diffus porte aussi ses fruits parce que les opérations d'aménagement, elles sont pour la plupart en fin de course.

Je voudrais aussi attirer son attention sur le fait que je ne sais pas d'où sort cette idée que le tram est saturé, mais à Eysines, il n'est pas particulièrement saturé, qu'il y a encore des possibilités sur l'axe de la ligne D ou sur d'autres axes de transport ou sur les BEX ou sur les Lianes existantes. Il y a aussi des projets d'aménagement que ce soit à Saint-Médard, que ce soit au Haillan pour le Quadrant Nord-Ouest pour ne citer que ce territoire, mais on évoquait ce matin le projet de Robert Picqué qui va également accompagner la production de logements.

Voilà ce que je voulais dire, mais ne tuons pas la modification du PLU avant qu'elle soit opposable. Donnons-lui sa chance. Il y a dans ce PLU des outils qui doivent permettre, en tout cas, c'est la volonté que l'on porte, à la fois de produire du logement social et également de préserver des espaces naturels.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Claudine BICHET.

Mme BICHET : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tiens d'abord à remercier Madame Marie-Claude NOËL ainsi que ses services pour ce gros travail que représente cette 11^e modification du PLU. Dire que cette modification du PLU va dans le bon sens. Nous sommes, bien évidemment, très satisfaits de l'intégration d'un certain nombre de facteurs en faveur de la protection des zones humides, des espaces naturels, du renforcement de la végétalisation et des panneaux photovoltaïques en toiture.

Les trois principaux objectifs de cette modification qui consistaient à conforter la préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité à atténuer et s'adapter aux changements climatiques avec la prise en compte du plan climat et à identifier des sites de projets pour accroître l'offre de logements et notamment ceux du parc social, la mixité sociale étant, bien sûr, au cœur de nos priorités et préoccupations. Je crois que nous pouvons dire que ces objectifs sont atteints dans cette 11^e modification.

Je vais plus spécifiquement zoomer sur les avancées que la Ville de Bordeaux a, à travers cette modification, et notamment préciser que contrairement à ce que j'ai pu entendre, la spécificité des communes, je pense, a été prise en compte et respectée

dans cette modification. Sur la Ville de Bordeaux, nous avons pu ainsi préserver le site de la Jallère sur lequel nous allons lancer un projet bas carbone et aménager un parc agro-écologique totalement inédit dans l'offre des parcs bordelais. Nous allons renforcer également des continuités écologiques en sanctuarisant des zones humides, en inscrivant un réservoir de biodiversité au Grand Parc et en agrandissant trois continuités écologiques au nord de Bordeaux. Nous renforçons les coefficients de végétalisation pour éviter l'artificialisation des sols. Nous renforçons des règles d'espace en pleine terre. Nous doublons ces espaces obligatoires dans la ville de pierre en obligeant la plantation d'au moins un arbre. Nous avons aussi classé plusieurs centaines d'arbres et dressé des inventaires participatifs avec la population. Nous imposons de la production d'énergie renouvelable pour tous, les constructions neuves de plus de 40 m² ainsi que la pose d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement. Nous intégrons les prescriptions bioclimatiques pour favoriser le confort d'été avec de la ventilation naturelle. 80 % des logements construits devront être en double orientation, et tenir compte ainsi de l'ensoleillement. Le seuil de places minimum de stationnement a été baissé : 0,2 voiture par logement contre un auparavant avec possibilité pour les promoteurs d'en faire plus si c'est nécessaire. Ceci a, bien sûr, pour avantage de favoriser la construction de logements en mettant l'argent sur le confort et la qualité de la construction et participer au rééquilibrage de la place de la voiture en ville. Nous doublons les normes de stationnement vélo avec 1,12 vélo par logement et la Ville de Bordeaux, en plus de la concertation obligatoire, a fait une concertation par quartier avec les habitants et l'ensemble des demandes a été intégré.

Plus globalement, je tiens à saluer l'association constante des 28 communes pour cette 11^e modification. Rappeler également qu'une modification de PLU n'a pas vocation à répondre à un contexte ponctuel, mais à des enjeux de long terme. Le contexte de crise immobilière ne peut justifier une baisse des exigences environnementales et sociales.

Enfin, pour répondre sur le label du bâtiment frugal bordelais, déjà rappelé qu'il est indispensable de changer nos manières de faire, et les opérateurs immobiliers avec lesquels nous travaillons sur ce label que nous voyons tous les jours le savent parfaitement. Dire que depuis que nous avons mis en place un label, cela a eu un impact significatif sur les pratiques et les projets que nous recevons à travers les commissions d'avant-projet et les permis de construire. La rénovation est ainsi privilégiée par rapport à la construction, et nous avons une qualité d'habitat qui est améliorée sur des sujets qui étaient jusqu'à présent sous-estimés, notamment le confort d'été.

Je voudrais aussi dire que le label du bâtiment frugal est attribué seulement provisoirement au moment du permis de construire, puis attribué définitivement une fois les travaux livrés. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui le label n'a pas encore été attribué puisque la durée des projets fait que des projets lancés en 2021 n'ont pas encore été livrés.

Enfin, pour finir sur ce label, je tiens à rappeler que l'ensemble des professionnels ont été associés et continue d'être associés pleinement à ce label et à son évolution et en témoignent les nombreux retours que nous avons eus à l'appel à contribution qui a été lancé par la Ville entre octobre et décembre 2023 et les tables rondes qui ont réuni 70 professionnels en décembre 2023 autour de ce label.
Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Je tenais à rappeler qu'en France, on avait 70 % de la population qui avaient droit à des aides de logement social.

Effectivement, le débat de gauche, droite est un peu du ping-pong entre certaines municipalités et d'autres. Je trouve que c'est un peu manquer de respect sur le fait qu'il y a une augmentation de l'appauvrissement en France et que le logement social finalement intéresse presque plus dans le débat les gens de droite qui soutiennent un appauvrissement par la désindustrialisation de la France, l'augmentation des lois liberticides par la macronie. Tout cela sous-entend que derrière il y a aussi une dissonance cognitive assez forte.

En tout cas, moi, de mon côté, je vais faire court. Je pense qu'il faut soutenir l'initiative, évidemment, de travailler sur cette transition, et le PLU est une démarche comme une autre sur laquelle on peut faire bouger les curseurs, mais je crois que, encore une fois, on n'a pas retenu certaines de mes remarques, et entre autres, l'arrivée de la crise énergétique en fait partie qui aura des incidences sur l'autonomie alimentaire. Donc, encore une fois dans les projets, je trouve regrettable que cela ne soit pas pris en compte dans les critères. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur cette délibération du PLU. Puis, j'espère que demain, la jeunesse qui, aujourd'hui, est peut-être à classer dans les classes des pauvres, fera peut-être un peu comprendre que finalement, elle aura encore plus de difficultés à arriver dans la classe moyenne. Parce que vu ce qui se passe en ce moment globalement dans le monde et dans le système actuel avec une logique de la création monétaire du ruissellement, on est vraiment dans une logique où cela va être très difficile aujourd'hui d'arriver à persuader des maires de comprendre que la classe moyenne, il n'y en a quasiment plus. Je pense que c'est une espèce de manque d'imaginaire de ce qui va se passer à moyen terme dans la société actuelle. On est vraiment sur une augmentation des inégalités, donc, des très riches avec des très pauvres, et vous en faites, sans doute, tous partie.
Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est aussi pour une explication de vote. On s'abstient finalement sur la délibération. On a hésité. À un moment donné, on voulait voter contre. Puis, comme la Droite vote contre, on se dit : finalement, on va s'abstenir. J'explique comment on raisonne parfois. C'est intéressant aussi de... On a parfois quelques scrupules, parce qu'en fait, on sait que l'on ne partage pas la politique globale de la Métropole. C'est pour cela que déjà on ne vote pas pour. On le redit, mais ce n'est pas forcément un reproche. On trouve que ce n'est pas facile à lire, et ce n'est pas lisible, pas au sens que l'on ne peut pas lire, mais au sens de qu'est-ce que l'on en ressort, et 150 pages quand même.

Au regard de la disponibilité assez réduite que nous avons, au regard de l'équipe que nous avons qui est assez réduite aussi, même si nous avons des compétences et même si nous avons un conseil scientifique, cela ne suffit pas pour tout maîtriser. C'est aussi une des raisons de l'abstention.

Puis, pour finir, mais on ne sait pas si c'est dans la liste des projets dans la délibération de PLU, c'était le projet des cascades de Garonne. On ne sait pas si cela y est, ou s'il sera à plus tard ou pas. En fait, cela avait été abordé il y a quelque temps en Conseil de Métropole. Vous vous rappelez peut-être, on m'avait traité quasiment de diffamateur parce que j'avais posé une question sur un article du *Canard enchaîné*. Donc, déjà, c'était pour savoir si depuis, le *Canard enchaîné* avait été attaqué en justice pour diffamation. Puis, aussi faire le lien, mais cela, ce n'est pas forcément une discussion aujourd'hui, mais c'est poser le problème parce que c'est vrai que l'on entend des projets qui sont contestés, soit par les résidents, soit par les associations. Là, il se trouve que les cascades, c'était aussi Anticor qui s'en était mêlé à un moment donné. Comment on peut faire en sorte que ces projets puissent être aussi abordés dans ces

conseils parce que sinon cela peut faire bizarre. C'est-à-dire que l'on sait que cela existe, que le problème est là, mais que l'on ne l'aborde pas là où *a priori* on pourrait penser qu'il serait abordé. Cela pourrait laisser penser quelque part, mais c'est pour cela que cela dépend aussi des élus qu'il y aurait une forme de complicité des fois avec les opérations un peu douteuses.

Si on en parle, si c'est abordé, on peut évacuer au moins ce problème. C'était aussi une manière de poser le problème et de voir comment c'est... parce que là, c'est la question des cascades de Garonne, mais vous savez qu'il y a d'autres projets qui sont aussi contestés, critiqués, et que l'on n'a pas l'impression que l'on puisse vraiment en discuter ici.

Voilà, c'était juste une petite remarque.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je vais donner la parole à Jean TOUZEAU juste pour répondre une minute à l'interpellation sur les cascades, mais ce n'est pas trop le sujet PLU, mais nous n'allons pas réduire le PLU aux cascades.

Jean TOUZEAU a la parole pour répondre.

M. TOUZEAU : Pour répondre à deux niveaux à Monsieur Philippe POUTOU : le premier sur tous les aménagements de Lissandre, et ce que vous appelez les cascades de Garonne et le nouveau quartier réalisé d'ailleurs sur des terrains minéralisés, il y a une totale transparence et une exemplarité sur ce dossier qui relie plusieurs dimensions. Je souhaite qu'il vous soit présenté sur la façon remarquable avec laquelle un site industriel qui était l'ancien site de la société Calcia est devenu l'un des plus beaux parcs de la Métropole avec le parc de l'Hermitage, et sur la partie foncière minéralisée où il y a 1,50 mètre de béton, un nouveau quartier où les logements sont ouverts et où je peux vous dire que l'on se précipite aujourd'hui pour vivre à Lissandre. C'est ma première remarque.

Ensuite, le projet des cascades de Garonne, qu'est-ce que c'est ? C'est un équipement avec un hôtel permettant de porter l'image de Lormont et de la Rive Droite dans le cadre des politiques notamment économiques et des politiques touristiques. C'est le premier point.

Le deuxième point, tout ce qui est limite en diffamation me conduira à traduire ceux qui peuvent mettre en doute l'honnêteté qu'a porté chacun des acteurs sur cette opération. Tout est transparent. Tous les fonciers qui ont été vendus l'ont été sur la base des évaluations domaniales. Question posée par Monsieur Philippe POUTOU : est-ce que je devais déposer plainte contre un journal qui a déjà 650 à 700 plaintes en diffamation ? Non, dans ma carrière « d'élus », jamais je n'ai attaqué un journaliste, quel qu'il soit. Certes, il y a de la diffamation, mais je n'ai pas attaqué. En revanche, je me réserve la possibilité une fois que tous les éléments seront bien connus de chacun de pouvoir poursuivre y compris ceux qui ont pu mettre en doute l'honnêteté de tous les élus qui ont travaillé sur ce projet. Et cela sans toucher un seul euro avec une société d'économie mixte qui est une société qui a travaillé sur la mobilisation foncière dans le cadre des objectifs ici portés par la Métropole dans toutes les dimensions d'habitat, d'environnement, nature et sur un projet exemplaire. Je soulignerai que l'État dans le cadre notamment des procédures d'extériorisation a souligné l'exemplarité de ce dossier dans toutes les procédures qui ont pu être mises en avant : permis d'aménagement, respect de la loi sur l'eau, respect effectivement. Voilà, Monsieur Philippe POUTOU. Je vais m'arrêter à la possibilité d'attaquer en justice ceux qui auront diffamé un élu, quel qu'il soit sur ce dossier. On est d'accord ?

M. POUTOU (hors micro) : À part le *Canard Enchaîné* ?

M. TOUZEAU : Oui, 650 plaintes. Je voulais le faire. Il m'a été recommandé de laisser parce que franchement, cela ne méritait pas. Tout est faux.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, pour cette mise au point. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur la modification. Nous avons entendu beaucoup de Cassandra au sujet de cette modification. C'est à croire d'ailleurs que depuis 2017, 2018, nous arrivions à atteindre sans aucune difficulté, au regard du PLU qui nous est opposable jusqu'à présent, le PLH qui nous était contractuellement opposable. Or, force est de constater que nous n'arrivions plus. Je pense donc que ce n'était pas forcément le PLU qui empêchait. C'était plutôt peut-être une absence de volonté de l'établissement à l'époque, de volonté politique. Or, nous nous sommes depuis ressaisis. Il y a eu une nouvelle gouvernance, et force est de constater que la conjoncture n'étant pas favorable, notre établissement a souhaité, Madame Christine BOST l'a rappelé, permettez-moi de revenir dessus, doubler l'aide à la pierre, conventionner avec AQUITANIS, développer sa politique de rénovation de projets qui le permettaient, et qui étaient créateurs aussi de logements. Tout cela pour arriver finalement cette année à l'objectif de la réalisation du PLH, ce qui n'est pas arrivé depuis 5 ou 6 ans. Je tiens quand même à vous le rappeler.

Je pense donc qu'au-delà des questions qui peuvent se poser légitimement, et vous êtes tout à fait en droit de les exprimer, je crois que c'est plutôt la volonté politique, notre volonté politique à chacun et à chacune, qui nous permettra d'atteindre une production de logements susceptibles de répondre aux besoins de nos concitoyens. Vous l'avez dit, les uns et les autres, c'était un impérieux besoin, un impérieux devoir que nous avons. Certains y souscrivent plus facilement en parole qu'en action. Je demande que chacune et chacun puisse se mettre à hauteur de l'enjeu comme l'ont déjà fait ici parmi nous certaines communes.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Jean-Jacques. Fabien ROBERT.

M. ROBERT : Oui, Monsieur le Président. Madame Claudine BICHET, vous avez expliqué que le label avait été donné à titre temporaire, et qu'il soit donné à titre définitif quand les constructions seront contrôlées. Ce n'est pas ce que dit l'Adjoint à l'urbanisme. L'Adjoint à l'urbanisme dit : « techniquement, il y a des critères qui ne sont pas atteignables ». Ce n'est donc pas une question de calendrier. C'est une question de critères mal pensés. C'est en tout cas ce qui est dit dans le journal. Je lis le journal comme vous tous. En l'occurrence, à cet endroit, nous avons dit à l'époque que ces critères étaient inatteignables et les promoteurs vous l'ont dit. Ce n'est donc pas du tout une question uniquement de calendriers, et cela pose évidemment encore devant le problème du contrôle. D'ailleurs, ne parlons plus de label. Le label n'existera plus. Il va être dans une démarche frugale et non plus quelque chose qui était déjà pourtant peu réglementaire.

Quant à Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, je vous remercie d'avoir positivé sur ce sujet. Il y a quelques mois de cela, sur le site IMMO9 vous disiez : « il faut évidemment saisir la révision du PLU. Ce sera probablement ce label bâtiment frugal, mais ce ne sera pas avec autant de critères. Il faut aller vers un dispositif plus simple, dix critères maximum, la question posée par le bâtiment frugal bordelais est bonne, pas forcément la réponse ». Je pense qu'il y a des Cassandra qui peuvent de temps en temps s'exprimer aussi par chez vous.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur PAPADATO.

M. PAPANATO : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voulais juste rebondir sur les propos de Monsieur Christophe DUPRAT qui laissaient entendre que parfois les cartographies des zones humides pouvaient être fausses.

M. DUPRAT (hors micro) : Non.

M. PAPANATO : C'est ce que vous avez dit que parfois, nous pourrions trouver des routes, des bâtiments sur les zones humides.

M. DUPRAT (hors micro) : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'elles étaient sous les routes ou sous les bâtiments.

M. PAPANATO : C'est juste un point pour indiquer qu'au final la cartographie est une obligation du SCoT sous l'égide du SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). C'est une cartographie qui est purement informative, indicative. Elle n'a pas de valeur opposable directement. C'est en fonction donc de l'ampleur des projets et de son type qu'alors, que les services de l'État demanderont ou non une étude spécifique sur l'atteinte portée à cette zone humide potentielle.

Néanmoins, pour l'État, il y a deux critères : le critère du sol et le critère de la végétation. La Métropole n'a pas bien pu faire une étude précise sur l'ensemble du territoire. La cartographie a donc été faite par modélisation avec prise en compte des données terrain, c'est-à-dire avec des critères techniques. Mais, bien sûr, il peut y avoir parfois certaines incongruités qui leur appartiendront. Si jamais il y a un projet que le demandeur de permis par rapport à ce projet puisse demander.

Ce n'est pas parce qu'il y a un bâtiment, Monsieur Christophe DUPRAT, ce n'est pas parce qu'il y a une route que la zone humide disparaît notamment parce qu'elle est posologique en fonction de la valeur du terrain. Donc, l'inscrire dans le PLU permet en cas d'évolution du bâti de faire ressortir ce caractère de zone humide.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une observation parce que nous avons un débat majeur sur une question essentielle qui est le mal-logement et les difficultés à se loger d'un certain nombre de nos concitoyens. Et cette semaine, il y a quelques jours, la Fondation Abbé Pierre vient de sortir un rapport sur le mal-logement extrêmement préoccupant. Nous nous apercevons que le nombre de personnes sans domicile fixe a doublé, que nous sommes sur un rythme de construction du logement social dans notre pays qui est moitié de ce qu'il conviendrait de faire pour pouvoir répondre aux besoins et aux demandes de nos concitoyens. Tout ceci, dans un contexte plus général de crise du logement, y compris privé locatif ou d'accession à la propriété, mais en vous écoutant tout à l'heure, mes chers collègues, même si je ne disconviens pas qu'il puisse y avoir des débats réglementaires, je n'ai pas vu dans leur conclusion que Madame Marie-Claude NOËL en était la cause ou le PLU de Métropole. Ce que j'ai lu et qui me paraît plus grave et plus sérieux, c'est qu'en effet l'effort consacré dans notre pays, écoutez bien, l'effort consacré au logement dans notre pays est passé de 2,2 points du PIB (Produit intérieur brut) à 1,6, ce qui fait -15 milliards d'euros par an. Cela est une cause des difficultés de construction du logement social. Ce n'est pas que l'État, c'est l'État et les collectivités territoriales dans leur ensemble. Que les bailleurs sociaux que l'on voulait rencontrer, ils vous parlent, mais qu'en effet leur trésorerie a été ponctionnée de 1,3 milliard d'euros, que tout le monde vous parle des taux d'intérêt, tout le monde vous parle des coûts de construction. Je n'ai vu personne s'inquiéter du PLU. Alors qu'il faille faire attention à des effets de seuil,

mais les effets de seuil de demain seront-ils pires que ceux d'hier ? Il y a toujours dans les seuils, en effet, des difficultés.

Ce que je peux constater c'est qu'il y a beaucoup de promoteurs qui venaient nous voir avec des projets justes en dessous du seuil. Est-ce que c'était un hasard ? Peut-être, sans doute. Nous pouvons l'imaginer, mais j'ai tendance à penser que pas toujours. Il y a donc eu, c'est vrai, un point de départ qui était à 500, qui a été relevé à 1 000. Je crois que les débats ont amené aussi une évolution dans tout cela, mais je crois que nous nous voilerions la face en imaginant que c'est d'abord une question réglementaire du PLU, même si elle a toute sa place, qui ferait que nous serions aujourd'hui en capacité ou pas à produire du logement social. Soyons clairs, aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout une question financière qui demanderait un engagement fort dans le plan de relance pour le logement au niveau national. C'est d'ailleurs à ma connaissance, mais peut-être pas assez historien, mais la première fois que face à une telle crise du logement, nous n'avons pas un plan de relance de la construction, mais peut-être que cela viendra. En tout cas, il faut l'espérer. Puis, la Métropole a quand même mis sur la table un certain nombre d'outils financiers, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU en a parlé.

Puis, je conclurai par cela. Il y a la question du foncier. Les promoteurs ont, bien sûr, des difficultés, mais la spéculation foncière que nous avons connue, ces 20 dernières années dans la Métropole, aurait peut-être appelé aussi en temps et en heure la création d'un office public foncier qui nous aurait permis de constituer les réserves qui, aujourd'hui, font défaut malheureusement pour produire du logement social. J'entends donc les difficultés et les inquiétudes, mais quand même il faut aussi ramener le débat à ces proportions. Je ne pense pas que ce soit ce PLU qui, demain, provoque des difficultés en matière de construction par rapport aux autres critères que je viens d'évoquer rapidement, mais qui mériteraient en effet que tout le monde se mobilise.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être extrêmement bref. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU vient de relever un peu la petite musique et de relayer la petite musique que l'on a entendue il y a 10 jours ici venant de Monsieur le maire de Lormont, Monsieur Jean TOUZEAU, sur la légende urbaine qui voudrait que les mairies ou les villes dites de centre et de droite sont contre les logements sociaux quant aux mairies dits de Gauche, sont tout à fait pour les logements sociaux. Cela commence à m'agacer sérieusement cette petite musique parce que c'est assez totalement faux, et cela ne vous grandit pas de les colporter comme cela. Pourquoi je dis cela ? Parce que, à moins de me tromper complètement, mais je connais à peu près les chiffres, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, vous venez de dire que quand nous étions en commande dans la majorité, tout au moins, parce que la commande, quand on est en cogestion, ce n'est pas une vraie commande, et on travaille ensemble.

Les années 17, 18, 19 sont celles où on a produit le plus de logements sociaux, que l'on était au-delà du PLH. Plus de 3 000 logements sociaux. Qui était Président ? Monsieur Alain JUPPÉ et moi-même en 2019. Les plus mauvaises années c'est 21, 22, 23. Ce sont les plus mauvaises années, on est en-dessous de 2 000. Alors, arrêtez de dire que l'on fait tout pour les logements sociaux et que vous faites tout pour les dégager. On ne peut pas entendre cela.

Voilà. C'est tout ce que je voulais vous dire. Cela m'agace d'entendre cela.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Plus de demande de prise de parole, donc, je demande à Marie-Claude NOËL de conclure.

Marie-Claude.

Mme NOËL : Je vais essayer de répondre à quelques questions. Je ne serai pas exhaustive. Il me semble que compte tenu du débat qui vient de se tenir, cela serait difficile.

Tout de même, je veux dire en préambule qu'entre ceux qui disent que la modification n'apporte rien et ceux qui disent qu'elle bloque tout, je note la grande capacité de chacun à nuancer son propos.

Je voulais également répondre à quelques questions en préambule. Premièrement, le sujet de la modification révision, je l'ai évoqué en début d'intervention, mais j'ai dû être mal entendue. J'ai indiqué qu'une modification prenait moins de temps qu'une révision. La modification, elle a pris du temps parce que dans tous les cas de figure, les procédures sont longues, trop longues, mais cela est une réalité. Cela ne change rien au fait que si nous avions engagé une révision, les procédures étant longues, trop longues, elles n'auraient absolument pas été engagées dans la durée du mandat. Or, il me semble que nous apportons des avancées substantielles dans cette modification, et que nous avons fait le bon choix en retenant une modification plutôt qu'une révision.

Je veux par ailleurs aussi ajouter, et cela me paraît absolument important, que nous sommes en cours de modification concernant le SRADETT (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), et conséquemment de modification concernant le SCoT, et qu'en tout état de cause, notre PLU, dans sa révision n'aurait pu intervenir qu'à l'issue de ces deux procédures. Nous n'aurions donc pu envisager de remettre sur le chantier les projets d'aménagement et de développement durable, c'est-à-dire le projet politique de la Métropole qu'après que ces deux documents aient été finalisés. Il me semble que nous nous sommes inscrits dans le bon calendrier, et je voudrais apporter deux éléments complémentaires. Le premier, c'est que nous travaillons, les services travaillent au bilan du PLU actuel parce que c'était un préambule indispensable à la mise en place d'une révision. Ce bilan, s'il peut être finalisé, c'est d'ailleurs l'idée, devrait vous être présenté lors du prochain Conseil de Métropole. Enfin, les travaux nécessaires à la mise en place d'une révision sont donc en cours.

Enfin, dernier point, avant la révision, nous réfléchissons parallèlement également à la problématique du zéro artificialisation nette, vous le savez. Cela va nécessiter que nous envisagions des procédures complémentaires pour prendre en compte à bras-le-corps cette problématique du zéro artificialisation nette et surtout de la consommation de nos espaces agricoles et naturels qui sont situés au sein des zones urbaines et pour lesquels nous n'avons à ce jour aucune protection.

Sur le logement, beaucoup de choses ont été dites, je ne vais donc pas y revenir, mais j'ai un peu l'impression que vous avez préparé vos interventions avant les déclarations de Monsieur Gabriel ATTAL. Je me suis peut-être trompée, mais il me semble que ces seuils de déclenchement du besoin en logement locatif social vont évoluer considérablement si nous rentrons le logement locatif intermédiaire, et que vous y verrez potentiellement beaucoup moins d'inconvénients.

Je me permets de vous rappeler néanmoins parce que pour, ma part, je trouve vraiment que ce projet est assez inadmissible. Ce n'est pas ce qui va nous faire aller dans le fait de développer le logement social pour tous parce que je vous rappelle quand même qu'un loyer en logement locatif intermédiaire pour 80 m² s'élève à Bordeaux à environ 1 050 euros. Je ne suis donc pas sûr que cela soit tout à fait accessible à la classe moyenne.

Je voulais juste dire puisque j'en étais à cette question du logement et à l'abaissement des seuils, il y a une réponse qui peut être faite, c'est que l'abaissement des seuils à 1 000 m², cela va quand même renforcer la capacité d'action des bailleurs sociaux qui seront sur un certain nombre de fonciers, se retrouveront beaucoup moins en concurrence avec des promoteurs, et que cela va favoriser une maîtrise d'ouvrage directe. D'ailleurs, on le constate, on commence à le constater à Bordeaux en ce moment.

Enfin, mais je répondrai peut-être tout à l'heure parce que cela, c'est spécifique, j'y reviendrai.

Je vais essayer de prendre, point par point, un certain nombre d'éléments sur les interventions des uns et des autres.

Monsieur Guillaume GARRIGUES, j'ai vraiment apprécié pour le coup le caractère nuancé de votre intervention. C'est le moins que nous puissions en dire. Je ne vous répondrai pas sur tous les éléments. Madame Christine BOST a répondu à un certain nombre d'entre eux. Je voulais quand même vous dire, pour le coup, votre remarque est assez intéressante sur les axes du tramway et les hauteurs et la maîtrise foncière. Je pense que c'est un travail qui est en réflexion au moins si elle n'est pas sur les rails, mais au moins en réflexion sur les axes des bus à haut niveau de service. Cela, c'est quelque chose qui me semble intéressant.

Vous avez dit beaucoup d'inexactitudes parce que vous avez dit que l'on accélère l'imperméabilisation alors que je vous ai présenté toute une série de mesures qui vont précisément dans le sens de la protection des espaces de pleine terre. Là, j'ai dû rater une marche. Je n'ai pas très bien compris.

Vous avez également évoqué le niveau de constructibilité dans des zones inondables couverts par un PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Alors là, permettez-moi de vous dire, de vous rappeler, vous le savez que le PPRI est un document supra. De toute façon, quel que soit le contenu du PLU, c'est le PPRI qui s'applique. De ce côté-là, le secteur inondable est totalement bordé par le règlement PPRI qui prend le pas sur le règlement du PLU.

Mme NOËL : Vous pourrez aller vérifier, mais je vous donne la législation, et elle est indiscutable.

Monsieur Michel LABARDIN, je voulais vous remercier d'avoir bien voulu faire le constat de l'amélioration de nombreuses dispositions. Vous avez également souligné, je viens de le refaire, que la prise en compte du SRADETT et du SCoT était nécessaire pour engager une révision.

Sur l'abaissement des seuils, je n'y reviendrai pas puisque j'ai indiqué un certain nombre de choses, et d'autres personnes sont intervenues.

Sur la question du coefficient de végétalisation, je voulais dire que c'est un dispositif qui s'ajoute aux espaces de pleine terre. En fait, c'est un dispositif vertueux qui permet de favoriser des plantations, j'ai envie de dire, à tous les étages, c'est-à-dire également toiture, également sur les murs, également la notion de revêtement semi-poreux. Tout ceci, me paraît être des améliorations. La gestion dans le temps, c'est un problème qui ne se pose pas que pour les plantations.

Sur cette question du coefficient de végétalisation, cela va me permettre aussi d'évoquer la question de la pédagogie et du travail en collaboration avec les services

techniques des communes. Un très gros travail a été fait depuis l'automne avec les services techniques des communes, avec des webinaires, avec des fiches actions, avec un site dédié pour échanger en permanence.

Sur la question du coefficient de végétalisation, outre qu'il y a eu un webinaire abordant cette question, il a été mis en place un simulateur qui satisfait pleinement les acteurs, les techniciens qui gèrent la question.

Enfin, je voulais également préciser que depuis l'automne, était mis en place un double traitement des permis avec le PLU actuel et avec le PLU à venir, et que précisément ce travail donne d'excellents résultats.

Sur la question des espaces de pleine terre et des annexes, il y a plusieurs personnes qui ont évoqué cette question. Je voulais quand même y revenir. C'est un peu technique, mais concernant les espaces de pleine terre, la règle a été simplifiée pour s'adapter aux différents cas de figure. Elle a été adaptée pour répondre aux différents cas de figure. Par ailleurs, si une annexe peut être construite, cela ne change pas le fait que le pourcentage minimum d'espace de pleine terre doit être maintenu à l'intérieur du cercle considéré. J'y viendrai tout à l'heure, mais Monsieur Christophe DUPRAT a évoqué opportunément les cercles, ces cercles existent et demeurent et sont renforcés.

Je vous ai expliqué que si nous construisions dessus, cela ne changeait pas le fait que le pourcentage global devait être respecté.

Écoutez, si vous voulez, nous pourrions échanger sur cette question. Je ne pas sûre qu'elle intéresse absolument tout le monde.

Justement, Monsieur Christophe DUPRAT, honnêtement, vous dites des contrevérités. D'un côté, vous dites : « aujourd'hui, le PLU modifié, il n'y a que des normes, il n'y a que des normes, alors, avant, c'était souple ». J'ai toujours entendu dire que le PLU est un peu complexe. C'est un fait. Par ailleurs, permettez-moi de vous dire que s'il était passé d'une très grande souplesse et d'une grande adaptabilité à toutes vos attentes, il était devenu extrêmement normé. Cela n'aurait plus été une modification. Cela ne serait jamais rentré dans le champ d'une modification.

J'ai donc évoqué l'association des techniciens des communes et le fait qu'il y avait un grand travail et que les techniciens d'urbanisme ont travaillé tout le temps, en très bonne intelligence avec les services de la Métropole. Donc pas d'éléments particuliers en plus.

Les espaces de pleine terre, je viens d'indiquer qu'ils existent toujours et qu'ils sont variables suivant les communes.

Sur les zones humides, pourtant, je pensais avoir précisé les éléments, ce sont des zones humides potentielles. Évidemment, s'il y a déjà un bâtiment, il n'y a pas de vrai problème. S'il y a des besoins particuliers, ils peuvent être tout à fait faits. Des études complémentaires peuvent être conduites pour indiquer que précisément le souci n'est pas présent à cet endroit.

Madame Anne FAHMY, franchement, Madame Anne FAHMY...

(Rires)

M. le Président Pierre HURMIC : Marie-Claude, est-ce que tu peux faire la version écourtée ? Il y a encore beaucoup de délibérations.

Mme NOËL : Je suis presque à la fin. Il y a eu un débat d'à peu près une heure et demie. Je peux passer trois minutes à apporter quelques réponses.

Non, mais franchement, **Madame Anne FAHMY**, c'est de la démagogie, c'est-à-dire que les arbres, des arbres, des arbres.

(Rires)

Effectivement, nous avons classé 1 700 arbres. Je vous rappelle qu'au-delà des classements en espaces boisés classés, il y a également des classements au titre du paysage, et que dans ces cas, il y a des prescriptions spécifiques qui s'appliquent et qui sont adaptées à la situation et qui permettent de dire précisément ce qu'il est possible de faire et de ne pas faire. Cela n'est donc pas figé non plus. Par ailleurs, vous dites : « comment peut-on voir si la réglementation est appliquée ? ». Effectivement, si la personne ne respecte pas la loi, c'est un cas général, nous ne pouvons pas mettre un policier derrière chaque arbre, mais peut-être avez-vous une autre solution.

Vous n'avez pas dû vous exprimer correctement. En tout cas, je n'ai pas compris.

Mme FAHMY (hors micro) : C'est très bien, je vais vous le dire par écrit.

Mme NOËL : Concernant **Monsieur Fabien ROBERT**, je ne vais pas revenir sur les problématiques de logements, mais concernant le label frugal bordelais, j'ai peut-être encore mal entendu, mais j'ai entendu que vous évoquiez que le label allait être supprimé. Alors, je ne comprends pas très bien. En fait, vous avez indiqué que peu de bâtiments parvenaient à avoir ce label. Je crois qu'il a été souligné le travail pédagogique de la démarche et le travail qui a été conduit avec les architectes.

Il a été, je crois, précisé également que sur 22 critères qui étaient obligatoires, beaucoup de projets en étaient très près. Donc, ce qui est en cours de réflexion, ce sont justement quelques aménagements pour rendre encore plus efficient le dispositif. Nous n'avons pas des règles qui sont figées dans le marbre. L'idée, c'est bien d'avancer, d'expérimenter et de progresser.

Je finis en deux mots.

Je pense que j'ai à peu près fait le tour. Si vous le voulez bien, je voulais quand même répondre d'un mot concernant le domaine universitaire parce que... non, mais je tiens à y répondre **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** parce que vos propos ne sont pas exacts. Vous avez indiqué que tout n'avait pas été pris en compte dans vos demandes. Effectivement, les demandes qui ont porté sur le commerce et qui ont porté sur un distinguo du stationnement entre les logements étudiants et les logements familiaux n'avaient pas été menées à terme. Pour la bonne raison, et nous en avons parlé, et vous le savez, cela n'est pas possible dans le champ d'une modification. Cela n'est possible que dans le champ d'une révision. Cela fait partie des choses qui pourraient être mises sur le chantier.

En revanche, ce que je voulais quand même vous préciser c'est que concernant les demandes que vous avez faites sur le logement, elles ont été respectées. Un secteur de diversité sociale couplée à une servitude de taille de logement a été proposé sur tout le périmètre talençais de l'université, sauf, et cela, je veux bien le reconnaître, les secteurs opérationnels de la Métropole. Vous ne pouvez donc pas voter d'un côté pour

un secteur opérationnel et vous y opposer d'un autre. Les secteurs opérationnels de la Métropole qui ont fait l'objet de périmètre de prise en considération dans le cadre de l'OIM BIC (Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus) ont donc été exclus, mais sinon vos demandes ont été entièrement prises en compte concernant cette problématique. Vous pouvez admettre avec moi que vous avez désormais des servitudes de taille de logements qui vont vous permettre de favoriser les logements familiaux.

Je pense que j'ai fini. Excusez-moi, je suis allée un peu vite et j'ai fait quelques raccourcis hasardeux. Je m'en excuse auprès de certains, éventuellement de Madame Anne FAHMY. Ses propos n'étaient pas non plus sous le sceau de la bienveillance.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Madame NOËL. Je lance le vote.

Total des votes : 102

Pour : 64

Abstention : 2

Contre : 35

Ne participe pas au vote : 1 voix.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur BOBET, Monsieur
DUPRAT, Monsieur PESCHINA,
Monsieur POIGNONEC, Monsieur
RAYNAL, Monsieur SALLABERRY,
Madame VERSEPUY, Monsieur
ALCALA, Madame AMOUROUX,
Monsieur BAGATE, Madame
BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
CAZENAVE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Madame FAHMY,
Monsieur FLORIAN, Monsieur
GARRIGUES, Madame GAUSSENS,
Madame HELBIG, Monsieur
LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur MILLET, Monsieur
MORETTI, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Madame PAVONE,
Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Monsieur
LABARDIN, Madame BONNEFOY,
Monsieur JABER**

Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Madame BOST sur le projet de renouvellement urbain du Grand Parc.

Mme BOST

(n°10) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Centre commercial Europe - Cession à Proxicommerce d'une emprise d'environ 3783 m² correspondant à la rue Louis Geandreau - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Christine. Monsieur MORETTI a demandé la parole. Non, vous pouvez. Alors, j'annule, Monsieur Fabrice MORETTI.

Monsieur POUTOU, vous avez la parole.

M. POUTOU : J'avais compris que je n'étais pas à dégrouper. C'est pour cela que j'avais maintenu ou j'avais mal compris. Je peux laisser une note si cela vous arrange.

Juste pour dire que l'on vote contre, mais cela, vous le savez. Nous sommes contre le projet. Puis, juste aussi dire que cela nous semble toujours un peu problématique, mais c'est vrai que ce n'est pas simple de le mettre dans les délibérations. Mais cela ne parle pas des personnes qui contestent ce projet. Il y a un collectif. Le fait de ne pas parler de ce collectif qui conteste le projet, cela permet d'éviter de répondre aussi aux arguments soulevés contre ce projet. C'est aussi un souci quand même encore une fois que, quand on discute d'un projet, il n'y ait pas une volonté de discuter par rapport aux personnes qui contestent. C'était juste pour dire cela, mais j'enverrai la note un peu plus complète.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Philippe POUTOU. Je lance le vote sur cette délibération n°10.

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit de la cession à Proxicommerce investissement d'une emprise de 3783 m². Il n'est même pas fait mention des critiques et oppositions d'un collectif d'habitants... c'est un déni et un irrespect de l'opinion et de l'implication de la population. C'est quand même un vrai problème que l'expression des critiques soient systématiquement (on n'exagère pas) invisibilisées. Ici la cession d'un terrain qui appartient à la métropole ne se justifie pas. La privatisation de l'espace public n'est pas défendable d'autant qu'il est possible de construire sans céder le terrain. Après, sans développer, nous rappelons notre opposition au projet depuis le début : Encore 277 logements dans un espace où il y a déjà beaucoup de population. Nous critiquons l'absence d'engagements concernant la présence et le maintien des services publics et aussi la mixité sociale vantée qui est une volonté de gentrifier un quartier populaire sans répondre à la pauvreté et au mal-être des habitants. Il n'y a toujours aucune prise en compte de la révolte de juin, ni dans les délibérations concernant les quartiers populaires, ni dans aucune autre délibération.

Total des votants : 91

Pour : 89

Abstention : 1

Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT, Monsieur BAGATE, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Monsieur MANGON, Madame PAVONE, Madame RECALDE, Madame SAADI

Je vous remercie, délibération adoptée.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mérignac et Martignas : Amélioration de la vitesse commerciale de la Lianes 11.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°19) Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Déclaration de Projet - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH. Qui souhaite intervenir ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Oui, Monsieur Jérôme PEScina.

M. PEScina : Merci, Monsieur le Président. Simplement pour indiquer sur ce dossier qui concerne la commune de Martignas-sur-Jalle, mais qui peut être généralisé à de nombreuses communes qui portent des projets d'ampleur comme celui-ci que le temps est bien long. Le projet a été lancé il y a 10 ans. J'avais 20 ans à l'époque. Alors que le sujet des mobilités est quand même prégnant sur notre territoire. Nous sommes complètement congestionnés pour vous indiquer sur cet axe qui est voué à supporter cet aménagement de mise à 2 x 2 voies. On met 45 minutes le matin et le soir pour faire moins de 4 km. Ce qui pose quand même une grande question sur une des pénétrantes majeures de la Métropole au regard de l'axe Bassin d'Arcachon/Bordeaux qu'il représente sur ce tronçon.

Le dossier porte le nom de Lianes 11, mais la Liane 11 a depuis été supprimée, mais l'axe supporte désormais deux lignes de bus : la ligne 26 et la ligne 51. C'est donc plus une seule ligne, mais bien deux lignes qui sont elles-mêmes congestionnées dans ce trafic automobile, donc deux lignes qui ne peuvent pas accueillir cette viabilité du transport en commun que l'on pourrait porter auprès des habitants pour qu'ils fassent un report modal de la voiture vers le bus.

Peut-être aussi dire un mot sur cette durée de construction d'un tel aménagement. Si nous pouvions, au regard du bilan carbone, mesurer l'impact de tout ce qui nous est imposé sur les aspects réglementaires des différentes procédures, ce n'est que du temps perdu dans nos voitures. Alors que si nous réduisions nos temps d'intervention sur nos procédures, cela permettrait d'avoir un aménagement qui aurait déjà

congestionné deux lignes de bus et transféré un certain nombre d'habitants sur le transport en commun.

Peut-être un souhait pour les futurs projets, essayer de réduire nos procédures, nous avons réussi à le faire sur les Jeux olympiques pour réduire pas mal de procédures pour réaliser de nouveaux aménagements, des temps de construction moins importants sur certains projets Je crois que la mobilité le mériterait également.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Deux éléments liés au transport, ce sera assez rapide. Nous l'avons déjà évoqué dans cette instance. Nous sommes à 5 mois de la mise en place du nouveau réseau, et il a pu y avoir des remontées dans certaines communes. Je voudrais citer la Lianes 5 à Villenave-d'Ornon, du côté de Courréjean, la 35 sur Bègles, la 10 ou la 11 du côté de Mérignac. Il y a pas mal d'usagers qui s'interrogent depuis quelques mois. La Métropole est en train de travailler. Il y a des échanges, je crois, notamment portés par la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS, et les communes. Je pense qu'il serait important d'envoyer un message aux usagers qui s'interrogent, qui peuvent râler le matin dans les différentes lignes de bus que leurs remontées sont prises en compte et étudiées. Je pense que ce message, il est important de l'envoyer.

La deuxième chose, mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Bordeaux Métropole le 1er décembre dernier, nous avons voté la tarification solidaire, la gratuité des transports pour les personnes en situation de handicap ayant un taux d'incapacité de 50 %. Nous sommes le 2 février, dans la billetterie TBM et les CCAS, le retour qui est fait aux personnes concernées, c'est que cette information n'est pas connue des services qui devraient les accompagner. Nous nous étonnons quand même parce que nous avons été plus rapides sur d'autres dispositions. Quand nous votons en septembre dernier la grille tarifaire à vélo, elle était appliquée dès le mois d'octobre. Quand en mars dernier on vote une nouvelle grille tarifaire de TBM, dans les deux mois suivants, elle a été appliquée. Cela a été remonté auprès du Président. Les services suivent cela de près, mais je pense que les uns et les autres dans nos communes auprès des CCAS qui peuvent accompagner les personnes, je pense qu'il faut faire connaître cette information que la gratuité des transports pour les personnes en situation de handicap ayant un taux d'incapacité de 50 % a été votée par le Conseil de Bordeaux Métropole et doit s'appliquer dans les meilleurs délais. C'était le message sur lequel nous voulions, les uns et les autres, vous alerter.
Je vous en remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS : Peut-être sans sortir les éléments de ce qui allait être fourni par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, donner quelques indications sur la longueur des travaux qui peuvent paraître très longs.

Ce n'est pas forcément de la faute de la Métropole, je suis en train de chercher. Quand nous effectuons des travaux, il ne faut pas oublier que c'est une mise à 2 x 2 voies sur 3,6 km. Pour cela, tous les maires le savent bien, il faut des acquisitions foncières. Il y a un impact sur les zones humides. La loi sur l'eau s'applique donc avec les études Quatre saisons. Il y a également les nouvelles surfaces imperméabilisées donc sur le dossier loi sur l'eau aussi, et la nécessité de dévoyer beaucoup de réseaux quand nous effectuons des travaux. Effectivement, cela peut paraître long, mais c'est ainsi, et nous ne pouvons pas faire autrement. En ce cas, la loi s'applique et la Métropole est tenue

d'appliquer les lois. Cela, c'est pour répondre sur la durée des travaux, quels qu'ils soient.

Concernant l'inquiétude et l'interrogation de Monsieur Olivier ESCOTS sur la Lianes, notamment à Villenave-d'Ornon, le collectif a été reçu par la Métropole. Je me permets de dire également que Monsieur le Maire de Villenave, très attentif, nous a aussi remonté les mêmes indications. Cela fait partie des concertations et des rencontres annuelles que les services de la Métropole et moi-même avons avec les communes. Nous en avons déjà fait trois depuis le début de l'année, et bien sûr, nous ne pouvons pas aujourd'hui faire un point complet d'un réseau qui a 4 mois d'existence avec les difficultés que vous connaissez tous qui sont les manques de conducteurs et conductrices. D'ailleurs, j'appelle à chaque fois que je peux, certains vont dire que c'est peut-être trop, mais si vous connaissez des personnes qui cherchent du travail et qui veulent conduire des trams, ou des bus. Pour le tram, il ne faut pas forcément le permis. Il faut peut-être accompagner les jeunes en recherche d'emploi aussi parce qu'il faut être bien conscient que malgré les mesures mises en place par KEOLIS, accompagnées par Bordeaux Métropole, il y a le train de l'emploi, il y a beaucoup de choses qui se passent. C'est très difficile de recruter notamment au vu des horaires, le soir, le week-end et les coupures. C'est donc compliqué. C'est aussi pour cela, mais je pense que tout le monde le sait, qu'il y a des difficultés actuellement sur le réseau qui sont en train de se résorber, et notamment sur la ligne qui est à Villenave-d'Ornon, cela va déjà mieux. Ce n'est pas parfait. Rien n'est parfait pour l'instant, mais tout le monde y travaille. Chacun y met du sien. Il faut un peu de compréhension et ne pas montrer que ce qui ne marche pas parce qu'il y a quand même beaucoup de choses qui marchent bien dans ce nouveau réseau, notamment les Flex, les Flex gares, les Flex Aéroport et autres qui fonctionnent presque à plein. Il y a donc de belles choses. Effectivement, il y a quelques soucis que nous essayons tous ensemble de résoudre.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Clément ROSSIGNOL-PUECH va reprendre.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci, beaucoup. Madame Béatrice de FRANÇOIS a déjà répondu pratiquement à tous les sujets et je la remercie. Évidemment, nous travaillons ensemble les dossiers de mobilité.

Sur la tarification PMR (Personnalité à mobilité réduite), c'est un vrai sujet qu'il va falloir que nous regardions avec les CCAS pour accélérer la transmission de l'information : un mois c'est très long. Nous sommes bien d'accord. Je suis en effet d'accord.

Sur la durée des travaux, nous sommes tous conscients que la mise en service est prévue en 2027 si cela a commencé il y a 10 ans ou 14 ans pour mettre une 2 x 3 voies, c'est trop long. Si cela devient 2 x 2 voies, c'est trop long. Cela a bien été expliqué par Madame Béatrice DE FRANÇOIS. Il y a plein de raisons.

Après, la Métropole, les services, je tiens à les remercier puisqu'ils font le maximum pour minimiser le temps. Cela, nous en sommes tous bien conscients. Ce n'est pas un enjeu des services métropolitains. A nouveau, je les remercie donc avec les services municipaux des communes concernées.

Trouver des solutions pour aller plus vite, oui. Faire des arbitrages systématiquement sur les enjeux environnementaux, non. En revanche, je ne suivrai plus. Je ne suivrai pas.

J'entends une petite musique, comme l'a très bien dit Madame Christine BOST dans son intervention précédente dans ce Conseil métropolitain où il est nous est expliqué

qu'il y a trop de normes et qu'il faut supprimer des normes. Toutes les interventions commencent comme cela. C'est peut-être l'actualité qui fait dire cela. Nous aurons le débat sur la motion d'agriculture, mais s'il vous plaît, chers collègues, ne jetons pas les normes avec l'eau du bain. C'est quand même très important. Nous sommes dans un pays, et grâce à l'Europe, je tiens à le dire, nous avons quand même tout un cadrage réglementaire et administratif qui permet des avancées. Les normes permettent les avancées. Nous ne sommes pas pour la suppression de toutes les normes. Gardons un petit peu la tête froide sur ce sujet, s'il vous plaît.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Clément. Je lance le vote.

Total des votants : 96

Pour : 95

Abstention : 1.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Monsieur GOMOT, Monsieur JABER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MILLET, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame SAADI

Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. L'affaire n°22 sur l'École des Beaux-arts a été regroupée. Il faut tout de même la voter.

Je vais annoncer toutes celles qui ont été regroupées en cours de travaux. Il s'agit de :

- 22 : les Beaux-arts,
- 26 : Maison de l'emploi de Bordeaux,
- 28 : Mise à jour aux règlements exonération de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères des professionnels,
- 77 : Office du tourisme et des Congrès de Bordeaux,
- 101 : Convention entre BM et ATMO Nouvelle-Aquitaine,
- 102 : Convention de partenariat entre BM et l'hôpital Suburbain du Bouscat,
- 110 : OIM Bordeaux Inno Campus.

M. le Président Pierre HURMIC : S'agissant des délibérations regroupées, sauf erreur de ma part, nous sommes obligés de voter à main levée. C'est cela ? Donc, on va les voter les unes après les autres. On va les voter à main levée.

Sauf s'il y a des explications de vote. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Que des explications de vote. Monsieur MORISSET. Allez-y.

M. MORISSET : Je comprends qu'elles sont votées à main levée. Je précise que sur la 110 je voterai contre, et que sur toutes les autres, je voterai pour.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET.

Oui, Monsieur POUTOU, c'est une explication de vote aussi ?

M. POUTOU : Ce n'est pas explication, c'est l'annonce des votes. Il y a quelques délibérations que j'ai regroupées. Donc, cela deviendra des notes pour le PV. Pour les votes, on ne vote pas :

- Contre : 26 – 28 – 77 – 110
- Abstention : 22
- Pour : 101 – 102

On finit bien comme cela.

M. le Président Pierre HURMIC : Je récapitule : on vote la 22, la 26, la 28, la 77, la 101, la 102 et la 110. Je les donc mets au vote. Sous réserve, bien sûr, des votes qui ont pu être indiqués. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Les délibérations sont adoptées, je vous remercie.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°22) Transfert de compétence enseignement supérieur et recherche. Transfert par la ville de Bordeaux du soutien à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux ainsi que des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition de l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur MAURIN, Monsieur CAZAUX, Monsieur JABER**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°26) Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux - Année 2024 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous constatons des subventions importantes de 230 000 euros, + 700 000 euros de Bordeaux, 107 000 euros du Département, les 139 700 euros de l'Etat, les 360 223 euros de l'Europe. Cela fait beaucoup pour un résultat qui n'est pas forcément très convaincant. La délibération manque d'information pour mesurer l'efficacité et l'intérêt du dispositif : « 17 entreprises sont accompagnées dans la pépinière pour 54 emplois » mais de quels types d'emplois s'agit-il ? CDI ou CDD ? « Le PLIE de Bordeaux accompagne annuellement autour de 800 personnes suivies par les référents de parcours, à 60% féminin, pour une majorité de sorties positives (contrats de travail ou formations qualifiante) » mais que signifie donc la formule « sortie positive » ? On ne peut faire voter des subventions à des associations ou des structures sans se soucier plus sur les conditions sociales des emplois concernés. Cela nous paraît normal ou même un minimum, pour des élus de gauche, d'avoir une exigence sur tous les aspects sociaux, on ne peut se satisfaire du discours patronal ou libéral, sur le fait de « créer des emplois », de « réinsérer », « d'accompagner », nous savons que la réalité n'est pas forcément très réjouissante. Pareil pour la convention : Les conditions de la subvention sont dans l'article 4 « La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1 » et voici ce que précise très insuffisamment l'article 1 « Une meilleure prise en compte des besoins du public pour l'emploi des seniors ; Le renforcement de la coopération territoriale ; Les évolutions dans la manière de recruter. La sécurisation de la création d'entreprises » La délibération justifie ainsi

le soutien « Bordeaux Métropole accompagne l'action de la Maison de l'emploi et de l'entreprise depuis 2015 sur la base de conventions annuelles. » Mais comment se mesure l'efficacité de l'action ? Et ainsi se justifie la continuité de l'action et du soutien ? Tout cela est très insuffisant. Nous pensons de plus que cela fait doublon avec Pôle emploi, qui se trouve être le service public d'aide aux demandeurs d'emplois. Et quand on regarde les annonces postées sur le site de la MDEE, ça ressemble plus à une sorte d'agence d'intérim, en voici quelques exemples : la Société Générale recrute, ainsi que l'assurance Santé, il y a même la Maison de l'Emploi qui recherche une hôtesse d'accueil en CDD. De quoi nous laisser perplexes au point de voter contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°28) Mise à jour règlement exonération TEOM des professionnels - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Les entreprises qui souhaitent utiliser les services privés peuvent le faire, pourquoi pas, comme quoi nous sommes parfois pour la liberté d'entreprendre. Par contre, quel que soit le choix de ces entreprises, celles-ci devraient payer leur redevance. C'est une question de défense du principe des services publics, des moyens nécessaires à son fonctionnement et à la qualité de service. L'inverse est au contraire une atteinte à ce service public. Un service public qui manque de moyens humains et financiers, on le voit dans certains quartiers, avec une dégradation de l'entretien, un ramassage des déchets insuffisant et parfois aléatoire. Il y a donc besoin de le renforcer donc de recruter des équipes, donc besoin de financement, donc toutes les entreprises devraient y contribuer.

D'ailleurs c'est ainsi que ça marche pour l'ensemble des services publics, qu'ils soient utilisés ou pas par tout le monde (santé, écoles, transports...).

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°77) Office de tourisme et des congrès de Bordeaux (OTCBM)- Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Désaccord avec la politique de tourisme et d'attractivité. Avec une subvention très importante de 3,7 millions d'euros (hors la fête du vin), une somme que nous ne pouvons pas, ni voulons valider. Pour nous, le meilleur moyen de faire rayonner Bordeaux et sa Métropole serait que tous les habitants puissent être bien logés, qu'ils puissent vivre dignement. Vous êtes en train de faire de Bordeaux une ville musée dans laquelle il est de plus en plus difficile de se loger car le prix de l'immobilier est délirant. Vous pouvez vous féliciter du nombre de nuitées en hôtellerie, toujours est-il que de nombreuses personnes dorment dehors (ce qui n'est pas terrible pour l'image), idem banque alimentaire. A aucun moment, dans les nombreuses délibérations, il est fait référence au 14% de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté à Bordeaux

et sa Métropole. Une métropole de gauche qui parle comme la droite. Le tourisme ne profite qu'aux commerçants, pour les habitants des quartiers prioritaires il n'y a aucune retombée. Sauf au lieu de vouloir « Positionner Bordeaux comme une destination incontournable pour l'accueil des événements professionnels, renforcer son attractivité via les événements grand-public » on pourrait utiliser les 7 millions pour les remettre dans les services publics de propreté par exemple afin d'éviter que les poubelles ne débordent pas. Bref on répète toujours la même chose. De l'argent il y en a, mais pas pour la population.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Monsieur LABARDIN, Monsieur SALLABERRY, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET

Mme BICHET

(n°101) Convention entre Bordeaux Métropole et Atmo Nouvelle-Aquitaine portant sur l'occupation du domaine public et le fonctionnement de la station de mesures de qualité de l'air de Floirac Branne - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame ZAMBON, Madame CURVALE, Monsieur GHESQUIERE

Mme ZAMBON

(n°102) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat dans le cadre de la mise en œuvre de la maison sport santé métropolitaine - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour cette convention concernant la Maison Sport Santé (MSS), sans hésiter, ce qui n'est pas habituel. Nous voulions juste profiter que cette question de la santé soit posée pour tenter de porter plus loin le débat sur les besoins en service public de santé. Face à la situation de crises économiques et sociales et ses conséquences d'appauvrissement d'une partie grandissante de la population, réduisant l'accès aux soins de manière parfois dramatique pour la population. Il serait nécessaire à notre avis d'avoir un débat large sur comment la collectivité pourrait répondre à ces besoins de santé.

Pourquoi ne pas envisager des structures publiques locales, qui s'implanteraient dans les quartiers, des dispensaires de santé, pluridisciplinaires, concernant à la fois la santé psychologique et physique.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame JUSTOME

M. RAYNAL

(n°110) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade - Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales entre Bordeaux Métropole et l'association CCVBSO - Comité des Centre de Vacances de Bordeaux et du Sud- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit du dispositif de compensation environnementale qui s'applique ici sur deux terrains de l'asso Centre de Vacances Bordeaux (CCVBSO) et de l'association des Coqs Rouges. Ce n'est pas très clair sur la surface totale préservée (deux fois les mêmes terrains mentionnés), pas clair non plus sur les obligations. Et surtout cela n'empêche que des zones humides sont bien utilisées et détruites pour l'aménagement Inno Campus. En vrai comment est-il possible de compenser un terrain naturel perdu avec des terrains déjà naturels ? On sait bien que le dispositif ORE est présenté comme une avancée dans la protection de l'environnement parce qu'il affirme la nécessité de protéger des terrains de l'artificialisation. Mais nous doutons de l'efficacité de la chose et même pire, comme de nombreux écologistes, ce principe de compensation est un leurre. C'est comme se donner bonne conscience. Cela a même un effet pervers car finalement ça permet de se dire que si une zone humide est artificialisée, ce n'est pas si grave car pas loin, on préserve un autre terrain, comme un jeu d'équilibre, mais il n'y a plus d'équilibre possible, on ne peut plus rien compenser, les dégâts sont déjà trop là. La question c'est bien d'arrêter les destructions de zones humides, de zones pas encore touchées, de stopper les artificialisations. Pour finir la note voici un extrait d'un des articles de scientifiques que nous pouvons trouver sur internet : « Le principe de compensation laisse entendre qu'il serait possible de maintenir une interaction à un niveau excessif tant que nous restaurons ou que nous réduisons cette interaction ailleurs. Ainsi par exemple nous pourrions continuer à artificialiser des terres à certains endroits à condition d'en restaurer ailleurs. Cela revient à nier l'état dégradé et instable dans lequel se trouve la zone critique, ainsi que l'irréversibilité et l'imprévisibilité des effets produits par un excès d'interaction... Or la balance n'est pas souhaitable puisqu'il faudrait réduire toutes les interactions et restaurer tout ce qui peut l'être ». C'est un peu la base de la réflexion, tirée d'un article de l'Atécopol (atelier d'écologie politique, communauté pluridisciplinaire de scientifiques) paru en 2022. Et puis en bonus pour la réflexion, entre écologistes, n'est-ce pas, deux phrases d'Antoine Costa (documentariste entre autres) tirées du livre "la nature comme marchandise" : « La compensation présentée comme solution miracle à tous les maux environnementaux (déforestation, gaz à effet de serre, destruction de zones humide), n'est donc pas un moyen de protéger ce qui est détruit, mais au contraire de transformer en marchandise ce qui ne l'était pas » et

« Face à la crise environnementale, l'écologie de marché est donc surtout un moyen de soumettre un peu plus le vivant au règne de l'économie ».

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°23) Dispositif à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise - Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation

M. DELPEYRAT-VINCENT : Examen du dispositif à la mobilité courte durée des étudiants en Sciences humaines et sociales.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Oui, Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, Monsieur le Président. Excusez-moi, c'était par rapport au vote précédent. Je voulais m'exprimer pour soutenir très fortement la délibération n°102 sur l'activité physique adaptée parce qu'il faut quand même rappeler un certain nombre de choses concernant la santé et ce vote que nous avons voté ensemble qui est quelque chose extrêmement important et fondamental.

Il faut insister, l'activité physique ne doit pas être vue comme un moyen de prévention. C'est aussi une thérapie non médicamenteuse pour un certain nombre de maladies. À titre d'exemple, 50 % des diabètes de type 2 peuvent être soignés par une reprise d'activité physique. Si l'on s'intéresse à la dimension financière de ces 50 %, ils représentent environ 22 millions d'euros par an pour notre Métropole. Cette somme pourrait être économisée en coût de santé, et si nous nous intéressons à d'autres maladies, il en est de même. C'est donc pour encourager et soutenir très fortement les démarches visant à faire la promotion de l'activité physique, et notamment l'activité physique adaptée sur notre Métropole, et souhaiter que notre délibération puisse être suivie par d'autres délibérations dans d'autres instances, et notamment aussi par l'État. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, pour ces précisions. Je donne la parole maintenant sur la délibération à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Si vous voulez, j'ai une note, pas très longue, mais je peux éviter de la lire. Pour dire juste que l'on s'abstient sur cette délibération, et que la note explique les raisons pour lesquelles on s'abstient.

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit d'un budget total de 40 000 euros, pour les doctorants en sciences sociales. Nous connaissons la situation de l'enseignement supérieur public : manque de moyens financiers, humains, précarisation des enseignants, des étudiants, locaux dégradés, manque de chauffage, parfois besoin même d'une aide alimentaire... l'Etat ne donnant pas assez de moyens pour fonctionner correctement (faisant la part belle aux écoles privées). De nombreux étudiants doctorants vivent dans des conditions de grande précarité, ils sont souvent obligés de travailler pour financer leurs études. Un-doctorant- sur 4 ne peut subvenir à ses besoins et beaucoup sont obligés d'interrompre leurs études pour travailler. Nous nous abstenons sur cette délibération car il s'agit d'une aide trop faible. Proposer 230 euros pour un déplacement en France, c'est méconnaître les tarifs pratiqués par la SNCF. Idem pour les 400 euros pour aller à l'étranger. De plus, il est indiqué que les demandes de bourses augmentent ce qui réduit d'autant plus la part accordée à chacun ou alors les dossiers de demandes seront soumis à une plus grande sélection. Tout le monde doit pouvoir avoir accès à

l'enseignement supérieur et les étudiants doivent pouvoir étudier dans les meilleures conditions possibles et mener à bien leurs recherches. La métropole devrait apporter plus de financements aux étudiants et contrebalancer ce que l'Etat ne fait pas.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote.

Total des votants : 99

Pour : 99

Abstention : 1.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame FAHMY, Monsieur JABER, Monsieur ROBERT

Merci. Délibération adoptée.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°25) Invest in Bordeaux - Subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2024 - Convention d'application financière 2024 - Décision -Autorisation

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Je vais voter contre cette délibération puisque je pense qu'il y a une sorte de doublon avec ce que l'État est en mesure de faire. Normalement, il devrait y avoir un travail de fond quand on travaille sur ces logiques financières.

Ensuite, dans la proposition qui est faite, il n'y a pas de critères de sélection spécifiques à la politique de la transition dont les électeurs de la vague « verte » des élections 2020 semblaient exiger. En fait, on est dans une forme d'accompagnement du système actuel qui est peut-être aussi un peu connoté *greenwashing*. Finalement, on soutient indirectement des filières qui ne sont pas en cohérence avec cette politique. Cela veut dire que quelque part on le voit arriver à la fois avec de nouveaux labels. De temps en temps, vous allez voir arriver celui de Monsieur Bill GATES, je ne l'ai plus en tête, mais qui fait passer du côté de la FDA américaine (*Food and Drug administration*) des labels « qui passent le bio ». Donc, cela passe sous le label bio en Europe. En attendant, derrière, il y a tout un tas de produits chimiques nocifs qui sont aujourd'hui notés comme étant dangereux par des lanceurs d'alerte, en particulier sur le fait que cela modifie la génétique humaine. Je pense qu'il faut faire attention à tout cela.

Sur cette logique, c'est la même avec évidemment tout le lobby de Big Pharma sur lequel on essaie de faire passer des choses saines comme étant intéressantes, et en fait, non. Beaucoup de choses sont cachées en particulier avec des brevets qui ne disent pas leur nom et sur lequel aujourd'hui on a des conséquences désastreuses dans la population. Donc, encore une fois, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face. Nous sommes face à des subventions que Bordeaux Métropole fait avec une forme de nihilisme face à la situation actuelle. C'est que derrière, il y a des gens qui

n'investissent que si c'est rentable, donc, ils trouvent forcément des biais. Je trouve que de ce côté, nous sommes un peu naïfs à accompagner cela comme cela.

Donc, il faudrait être encore plus exigeant sur les critères. Cela revient un petit peu au débat précédent par rapport à ce qu'évoquait Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH sur le fait qu'il faut des normes, mais il faut aussi que dans les délibérations, il y ait un peu plus de critères sur lesquels nous, représentants, on exige que les choses soient sérieuses et pas simplement de l'investissement avec certaines étiquettes.

Merci, de votre écoute.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous aussi nous votons contre parce que l'on n'est pas du tout dans cette logique ou dans cette philosophie ou dans ce discours libéral, entrepreneurial. L'aide aux entreprises, on connaît tout le temps, tout le temps ce discours. C'est plutôt un discours de droite en général, mais la gauche, la vôtre, n'est pas gênée de reprendre ces discours, d'être en continuité. Nous, justement, on pense qu'il faut rompre avec cela.

Cela peut rejoindre des fois des discussions avec la Maison de l'emploi, avec tout ce qui est mis en place, tous ces dispositifs qui sont censés à la fois aider à l'emploi ou relancer l'activité. On s'aperçoit que c'est toujours la même méthode, et que l'on sait aussi que ce n'est pas comme cela que l'on y arrive puisqu'il y a un monde de l'entreprise, il y a tout un système qui se moque de l'emploi, mais qui s'intéresse beaucoup plus à faire de l'argent sur des choses comme cela. Donc, nous, on pense que l'on est un peu ce que disait Monsieur Marc MORISSET, que l'on pense que cela se retrouve complètement dans la continuité des choix qui sont inefficaces d'un point de vue social, inefficaces dans l'idée de combattre réellement la précarité ou le chômage.

On vote contre. Je regarde mes notes en même temps, mais on pense qu'il faut sortir de cette idéologie. Donc, oui. Cela ne suffit peut-être pas de critiquer et de dire que cela ne nous plaît pas. Ensuite, cela voudrait dire, encore une fois, et on insiste à chaque fois, c'est vrai, nous sommes un peu répétitifs. Enfin, on est tous un peu répétitifs. On pense qu'il faut un service public, un service public de l'emploi. Après, il y a Pôle emploi. Comment tout cela peut se coordonner ? Mais en tout cas, c'est la question des services publics d'un modèle social qui soit transparent, sous contrôle public et sous contrôle aussi des populations et surtout ne pas laisser autant de liberté au milieu privé et au milieu entrepreneurial et au milieu patronal. Voilà, donc, c'est contre.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote.

Total des votants : 99

Pour : 97

Contre : 2.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

MELLIER, Madame KISS, Madame

FAHMY, Monsieur JABER, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT

Délibération adoptée, je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Madame FERREIRA : Bordeaux – SA D’HLM DOMOFRANCE.

Mme FERREIRA

(n°30) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition-amélioration de 3 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 20 rue des Fours - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 539 908 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Rapidement. Désolé, j'étais en train de lire la motion sur l'agriculture, les agriculteurs en colère. Oui, j'ai fait une petite remarque. Je crois que l'on est sur l'équivalent de 11 délibérations de ce type. Je me permets de rappeler encore une fois l'urgence à faire la transition sur l'autonomie alimentaire. En particulier sur le fait que par rapport au PLU qui a été discuté tout à l'heure, on voit bien qu'il y a une inertie de tout le monde et à la fois des services à essayer d'accompagner une politique locale qui a certaines, quelque part, exigence ou demande avec un PLU modifié. Entre autres, on se rend compte que l'on a une logique de la bétonisation qui continue. Je veux dire 11 délibérations, mais derrière, où vous avez plusieurs millions d'investis tout simplement pour faire du logement et sans tenir compte de cette politique de la résilience alimentaire.

Donc, c'est encore une fois une logique de protestation que je fais vis-à-vis de ce genre de délibérations. Je m'abstiens sur toutes celles-ci. Donc, entre autres, j'ai déjà fait passer mes votes, mais je réinsiste sur le fait qu'il faut travailler mieux pour accompagner les générations futures. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote.

Votants : 96

Pour : 95

Abstention : 1.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur LABARDIN, Monsieur**

**POIGNONEC, Monsieur RAYNAL,
Madame FAHMY, Monsieur JABER,
Madame LE BOULANGER, Monsieur
ROBERT**

Je vous remercie. Délibération adoptée.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci. Je rappelle puisque j'ai oublié de le faire rapidement sur Invest'in Bordeaux déport de Madame Andréa KISS et sur la délibération précédente de Monsieur Stéphane PFEIFFER et Madame Fannie LE BOULANGER.

M. TOUZEAU

(n°51) Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole relative aux travaux de reprofilage du pont Saint-Jean et du pont Deschamps - Décision - Autorisation

Ensuite, l'avenant n°2 à la convention de transfert maîtrise d'ouvrage entre l'EPA et Bordeaux Métropole, déport des membres du CA d'Euratlantique : Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH et Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU et Monsieur Pierre HURMIC.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Stéphane. Qui souhaite intervenir ? Je ne vois pas de demande. Oui, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Cela défile, je ne sais pas si je ne me suis pas trompé sur le vote précédent.

Sur cette délibération, je tenais à noter que l'intervention en commission de, je crois que c'était Monsieur Jean-Marie TROUCHE qui était intervenu sur le fait qu'il y avait quand même quelque chose un peu bizarre sur le maintien des conditions d'indemnisation en faveur d'Euratlantique dans le cas où Euratlantique diagnostiquerait de nouveau une faiblesse au niveau de l'ouvrage. Donc, c'était apparemment une logique normale de contrôle. Mais je trouve que cela démontre aussi une façon comme une autre de, sans cesse, faire confiance à un système privé qui, finalement, a la maîtrise, a l'expérience et devrait garantir les choses. Et, ce n'est pas tout à fait le cas puisqu'il y a, encore une fois, une porte ouverte qui se justifie à réinvestir parce qu'il n'avait pas tenu compte de tel et tel phénomène. Je pense que c'est intéressant de le voir et de le mesurer. En particulier sur la LGV (Ligne à grande vitesse), c'est juste par comparaison, vous avez aux Pays-Bas, entre Rotterdam et Amsterdam une dizaine de ponts sur cette ligne à grande vitesse des Pays-Bas. Aujourd'hui, elle se fissure, et on va faire la même chose avec plus de 28 passerelles à différents niveaux sur la LGV vers le Ciron.

Encore une fois, c'est la même chose dans cette délibération. On est avec des gens qui ont normalement des compétences, qui vendent de belles choses sur le papier et sur de beaux tableaux, mais en attendant, derrière, ils trouvent des passerelles pour retomber sur leurs pattes, mais finalement, c'est toujours la même chose, quand il faut

gagner, c'est eux, mais quand il faut payer, c'est nous, ce sont les contribuables, ce sont les petites personnes de partout dans ces services publics. Encore une fois je pense que l'on se tire une balle dans le pied à laisser passer ce genre de petites phrases.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Olivier CAZAUX.

M. CAZAUX : Ce n'est pas tout à fait cela, Monsieur Marc MORISSET. Le rapport a été présenté en Commission Infrastructures routières et ferroviaires. En fait, c'est juste une précision. C'est, s'il y a une demande de modification de la répartition des voies de circulation qui impliquerait une modification du profil actuel de l'ouvrage. C'est de cela dont on parle, celui qui est défini par convention si jamais nous changeons les voies de circulation dessus. Cela nécessiterait de nouvelles études de portance de l'ouvrage ainsi qu'un arrêt temporaire des travaux en cours. C'est tout ce que dit cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Monsieur CAZAUX. Je lance le vote.

Résultat du vote

Total votants : 99

Pour : 96

Abstention : 1

Contre : 1

Ne participe pas au vote : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU, Madame JAMET, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Monsieur MARI, Monsieur ROBERT

Délibération adoptée, je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Madame Claudine BICHET : Réseau de chaleur Grand Parc Énergies.

Mme BICHET

(n°64) Réseau de chaleur Grand Parc Energies - Réinjection dans la nappe de l'éocène - Demande de subvention à l'agence Adour Garonne - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

M. le Président Pierre HURMIC : Qui souhaite intervenir ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, je vais m'abstenir sur ce que j'avais évoqué en commission.

Je ne suis toujours pas rassuré sur la logique qui a été proposée de faire confiance à des professionnels dans ce domaine. J'avais demandé que l'on fasse attention dans cette première expérience de la Métropole à réinjecter de l'eau de surface vers les eaux plus profondes pour essayer de compenser des baisses. J'avais émis le fait qu'il y avait des possibilités de contamination d'un milieu par rapport à un autre puisque l'on est sur des milieux anciens. Vis-à-vis de cela, cela me fait penser que l'on m'avait argumenté qu'il fallait faire confiance aux ARS (Agence régionale de santé), et de ce côté, j'é mets toujours de gros doutes puisqu'ils se sont bien trompés aujourd'hui dans le plan anti-COVID. Donc, au niveau sanitaire, je ne suis pas si sûr que cela.

En même temps, on a dernièrement un complément d'enquêtes, si je ne m'abuse, qui avait re-stipulé la problématique de la pollution de l'eau avec le fait que l'on avait augmenté les seuils des pesticides et des particules, entre autres l'aluminium, pour que cela favorise les gros vendeurs d'eau, que cela passe, et que dans certaines communes, dans certains départements, dans certaines régions, on a des problématiques de l'eau qui est polluée parce que l'on a augmenté les seuils. Donc, je pense qu'il faudra vraiment être encore peut-être plus vigilants à l'avenir sur justement ce genre de techniques, d'échanges entre les eaux profondes et les eaux de surface ou inversement.

J'é mets un bémol là-dessus, et j'espère que l'on en tiendra compte un peu à l'avenir sur la façon dont on peut faire confiance à des services ou à des professionnels. C'est là où j'avais émis le fait qu'il était important de travailler avec des associations qui ont aussi des expertises et ont aussi une intelligence dans leur domaine pour essayer de proposer des choses comme l'a fait encore il y a quelques années l'association Bloom qui est devenue plus experte que l'Ifremer parce qu'elle s'est intéressée à la pêche en eau profonde. Donc, en occurrence, aujourd'hui, elle fait référence mondiale parce que l'association Bloom est allée se renseigner auprès des plus grands experts du monde entier. Elle n'est pas restée dans l'intra-muros ou l'intra-nation française avec des experts locaux. J'espère que justement on tiendra compte de tout cela parce que, à mon sens, l'eau avec la nourriture est un des fondamentaux qu'aujourd'hui les grands groupes, en particulier NESTLÉ, aimeraient encore plus marchandiser et sur lequel il faudra être, nous, citoyens et donc représentants, être encore plus vigilants à la défendre. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote.

Total votants : 99

Pour : 98

Abstention : 1.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
GARRIGUES, Madame HELBIG,
Monsieur JABER, Monsieur MARI,
Monsieur ROBERT**

Délibération adoptée, je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Toujours Madame Claudine BICHET : Concessions au service public de la distribution d'électricité – Compte rendu ENEDIS et EDF.

Mme BICHET

(n°67) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Comptes rendus annuels des sociétés Enedis et EDF pour l'exercice 2022 - Information au Conseil

M. le Président Pierre HURMIC : Pas de présentation. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous sommes amenés avec cette délibération à prendre acte des rapports liés au contrat de concession pour le service public et de la distribution d'électricité.

Pour le groupe Communiste, quelques remarques à en faire sans entrer dans toutes les conclusions que nos services ont révélées dans ce contrôle de l'exercice 2022. Il est normal et salubre que nous soyons très exigeants avec notre concessionnaire. Même s'il est bien de rappeler à tout le monde que cette construction ne peut s'envisager que par le seul biais de la Métropole, mais comme un service public qui permet la solidarité à l'échelle nationale.

Ces concessions sont liées aujourd'hui à ENEDIS. Nous le savons tous qui est derrière ENEDIS, société de commercialisation détachée d'EDF (Électricité de France) entreprise publique. Sous couvert de l'application du droit européen relatif à la liberté de concurrence, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), est une déformation du sens que doit revêtir le mot liberté, les différents gouvernements qui se sont succédés, et particulièrement celui de Monsieur Emmanuel MACRON, démantèlent les ambitions portées par le Conseil national de la résistance à savoir de doter notre pays d'un service public assurant production, transport et distribution de l'électricité avec un opérateur unique EDF.

Cet outil, EDF a permis à notre pays de bâtir son indépendance énergétique et de garantir à tous, particuliers comme entreprises, l'accès à ce bien de première nécessité aux meilleurs coûts. Aujourd'hui, EDF s'endette d'environ 1 milliard d'euros par mois pour amortir la crise énergétique et jouer son rôle de service public.

Pendant ce temps, Total Énergies a enregistré au dernier trimestre 2023 une hausse de 1,5 % de ses bénéfices par rapport à 2022. Rappelons que 2022 a été une année record tant sur les bénéfices que sur les distributions des bénéfices aux actionnaires.

De l'autre côté, EDF est obligé de faire des investissements lourds pour répondre aux besoins constants de la communauté nationale, et ce, avec un prix fixe ne prenant pas en compte le coût réel de production. Tout cela, au nom de l'idéologie dogmatique et de la concurrence libre et non faussée, portée par la Commission européenne et les gouvernements qui se sont succédés ces 20 dernières années.

La réalité, c'est que cette ouverture à la concurrence à l'échelle européenne s'est traduite par une explosion de leur facture d'électricité pour les usagers notamment. Aucune baisse de prix, mais de juteux profits. Encore, au 1^{er} février 2024, les usagers voient s'appliquer une hausse de 8,6 à 9,8 % des tarifs. Et en février 2025, ce sera la fin du bouclier tarifaire. Dans le présent rapport, rien que pour l'année 2022, on note une augmentation du nombre de coupures demandées par EDF à ENEDIS et de coupures effectives par rapport à 2021 ainsi que du nombre de réductions de puissance

dont en période hivernale. Qu'en sera-t-il dans le rapport 2023 et des années suivantes ?

Dans le même temps, les salaires, eux, n'augmentent pas. Pour autant, la nécessité de répondre aux enjeux environnementaux est plus qu'urgente et atteindre la neutralité carbone doit être notre boussole pour la survie de notre planète et de notre humanité. Pour décarboner complètement la production énergétique tout en réindustrialisant, il est nécessaire d'ici 2050 de doubler la production électrique. Ce n'est pas par l'appétit de rentabilité que nous y arriverons. La force d'un service public intégré national, c'est de mutualiser coûts et recettes et de planifier dans le long terme la réponse aux besoins, en réalisant les investissements nécessaires, en sortant des logiques de rentabilité. C'est la réponse la plus pertinente pour faire face aux enjeux climatiques et répondre aux besoins de la population. Il faut l'accompagner d'un tarif réglementé et de la péréquation tarifaire qui permet un équitable accès de tous à l'électricité, une feuille d'arrêt national, et ce, dans un réseau dense comme à Bordeaux ou pour des maisons isolées comme sur la Presqu'île d'Ambès en d'autres termes.

Monsieur le Président, chers collègues, nous n'en avons pas terminé sur ce sujet de l'énergie, mais nous y reviendrons dans les délibérations à venir.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Rapidement puisque l'on rejoint les propos énoncés à l'instant par les camarades du parti communiste. Nous, on voulait aller dans le même sens. C'est-à-dire sans faire de grandes déclarations sur les profits de Total ou autres qui sont une réalité, ce que l'on constatait c'est que les résultats de la société économie mixte progressent fortement en lien avec évidemment l'inflation et l'augmentation de volume. Justement, le problème que l'on voulait poser, c'est la question de la redistribution de cette richesse. On sait très bien que la Métropole ne peut pas tout faire évidemment, mais ceci dit, cela se discute. Si justement ce n'est pas discuté, s'il n'y a pas de pression, on imagine bien que cette richesse va partir de manière très classique puisque les systèmes fonctionnent très bien du côté des actionnaires et notamment les actionnaires privés comme ENGIE.

En fait, l'idée, c'est de poser ce problème et de discuter de cette redistribution des richesses à la fois évidemment la question des salaires pour les employés, mais aussi de discuter d'une augmentation des investissements dans les énergies renouvelables (géothermie, réseaux de chaleur urbain). Puis, d'une manière ou d'une autre, que cela puisse revenir vers les consommateurs et consommatrices, que cela puisse aller sous une forme, je ne sais pas comment appeler cela, et les collectivités, elles ont certainement un rôle à jouer de protection des personnes les plus précaires, les plus en difficultés sous la forme de blocage de prix, de baisse de prix ou en tout cas de dispositif d'aides aux plus précaires. Cela nous apparaît être une politique urgente et de soin. Les collectivités auront la possibilité d'agir d'une manière ou d'une autre. C'était pour souligner ces aspects-là.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Juste un point pour répondre mon collègue et ami, Monsieur Jean-Claude FEUGAS. Bien sûr, il y a la dérive de la réglementation. Il y a pas mal de sujets dont nous pouvons parler, mais quand même une des causes de la difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est un mix énergétique qui est relativement faible et surtout, c'est le tout nucléaire, que nous ne voulons pas critiquer, qui est une des causes de la

difficulté d'EDF et qui coûte très cher aux contribuables. Il faut quand même le dire même si le nucléaire peut aujourd'hui avoir quelques avantages. Le principe d'avoir un système hyper centralisé en France, comme nous l'avons aujourd'hui, c'est un système qui nous coûte très cher sans parler de tous les défauts qu'il peut y avoir sur le nucléaire.

Donc, je veux que nous remettions un peu les choses en perspective... J'ai l'impression que dans cet hémicycle, aujourd'hui, plus personne ne critique le nucléaire. C'est quelque chose qui est convenu. Tout va bien. Non, je ne suis pas d'accord avec cela. Nous devons aller vers un mix énergétique où vraiment nous avons un potentiel d'énergie renouvelable très fort en France, et il est vraiment sous-exploité parce que tous les moyens sont mis sur le nucléaire, et cela, c'est vraiment le gros défaut du système énergétique que nous avons aujourd'hui, et j'espère qu'un jour, tu pourras le comprendre, mon cher ami, Monsieur Jean-Claude FEUGAS.

M. le Président Pierre HURMIC : Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je vais essayer de ramener ce débat à l'échelle plus locale qui nous concerne puisque les actions concernant EDF à notre niveau restent faibles.

Concernant ENEDIS, nous savons bien sûr que nous avons un sujet qui est parfaitement identifié et dans le cadre de la renégociation du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et de la convention d'enfouissement des réseaux, nous y travaillons et nous espérons bien évidemment pouvoir améliorer les services rendus par ENEDIS.

Par rapport aux autres sujets évoqués sur l'augmentation, la hausse forte du prix de l'électricité, les actions de la Métropole sont claires. Nous accompagnons notre territoire, à la fois, sur un développement massif et aussi rapide que possible des énergies renouvelables avec le développement fort des réseaux de chaleur sur lesquels nous mettons en œuvre les moyens pour fixer des tarifs et assurer le fait qu'ils sont compétitifs et stables dans le temps et reposent sur des énergies renouvelables les plus locales possibles sur lesquelles nous avons une maîtrise. Nous renforçons également très fortement le photovoltaïque à la fois sur tous les bâtiments publics, mais également nous accompagnons les acteurs du territoire à pouvoir aussi développer le photovoltaïque et ainsi baisser leur facture d'électricité.

Puis, j'en terminerai, et j'aurais dû commencer par cela, par le soutien important que nous portons à la rénovation énergétique et performante des logements. Nous accompagnons l'ensemble des habitants du territoire, de manière à ce que leur logement, soit isolé le mieux possible et ainsi puissent aussi baisser leur facture d'énergie. Voilà les actions fortes que nous portons à l'échelle de la Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote. Non, il n'y a pas de vote, c'était une information. Excusez-moi, dont acte.

Communication effectuée

Monsieur le secrétaire.

Mme BLOCH

(n°80) Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

M. DELPEYRAT-VINCENT : La délibération 80 a été regroupée qu'il faut la faire adopter à main levée. Déport de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Jean-François ÉGRON, Monsieur Alexandre RUBIO, Monsieur Jean TOUZEAU, Madame Anne LÉPINE et Madame Nathalie LACUEY.

Si, il faut la voter, elle n'était pas à regrouper tout à l'heure. Elle vient d'être regroupée en plus de celles que l'on a votées. Donc, il faut la voter. La 80.

M. le Président Pierre HURMIC : On la vote normalement, je lance le vote. C'est la 80, je rappelle pour ceux qui ont...

J'annule les opérations de vote pour que l'on soit bien clair. Tu peux être clair, Stéphane ?

M. DELPEYRAT-VINCENT : Excusez-moi, c'était juste pour vous informer du regroupement de la délibération 80 qui s'est ajoutée au regroupement précédent. Je vous indiquais qu'il y avait un déport de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Jean-François ÉGRON, Monsieur Alexandre RUBIO, Monsieur Jean TOUZEAU, Madame Anne LÉPINE et Madame Nathalie LACUEY.

Ensuite, on examinera l'affaire 73.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur POUTOU va prendre la parole.

M. POUTOU : Juste pour dire que nous avons accepté le regroupement et qu'il y aura une note qui sera versée au PV.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes pour le soutien aux associations culturelles, surtout lorsque l'on voit le peu de considération qu'a le gouvernement pour la culture. Le problème étant que nous ne savons pas valider les choix et la répartition des subventions. Vous proposez ici le soutien à 7 manifestations pour 393 000 euros de subvention aux 7 associations organisatrices. De plus les subventions vont à des manifestations déjà bien connues et installées, on pourrait parler d'une culture institutionnelle. Il nous semble qu'il serait judicieux d'aider des structures plus petites, pas installées dans le paysage, qui sans subventions ne peuvent pas résister aux grosses manifestations culturelles. Histoire de changer, d'innover. Cela dit, le mieux serait de continuer à soutenir les initiatives traditionnelles et en même temps d'en encourager des nouvelles. Histoire de trouver un nouvel équilibre.

M. le Président Pierre HURMIC : Je vous remercie. On est bien d'accord, c'est la 80, je lance le vote. C'est bon ? C'est clair pour tout le monde ? Cette fois-ci, je lance le vote.

Résultat du vote :

Votants : 98

Pour : 91

Abstention : 1
Conflit d'intérêt : 6.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU, Monsieur EGRON,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Madame ANFRAY, Monsieur
GARRIGUES, Madame HELBIG,
Monsieur JABER, Madame LACUEY,
Madame LEPINE, Monsieur MARI,
Monsieur ROBERT

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Signature du contrat pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants.

M. PUYOBRAU

(n°73) Signature du contrat pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants sur le territoire de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole pour l'année 2023 - Décision - Autorisation

M. le Président Pierre HURMIC : Tu n'es pas obligé de l'exposer. Jean-Jacques, tu le sais. Je te passe la parole.

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Pierre HURMIC : Qui demande la parole ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On avait proposé, comme je suis tout seul à dégroupier, de regrouper, mais je suis étonné, celle-là est laissée dégroupée. Cela nous apparaît être un sujet important du moment. Là, je lis le préambule de la délibération : « Depuis 2019, l'État et Bordeaux Métropole sont mutuellement engagés dans un contrat territorial d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale sur le territoire de Bordeaux Métropole pour améliorer les conditions d'intégration sur le territoire. Cet engagement est renouvelé en 2023. ».

En fait, c'était pour réagir parce qu'il y a quand même comme un grand écart, d'un côté, une délibération avec l'État, avec la Préfecture qui représente l'État, et, d'un autre côté, ce même État, ce Gouvernement qui attaque frontalement les droits des migrants, des réfugiés, et vous le savez tous et toutes qu'aujourd'hui il y a une mobilisation. Demain encore, il y a une manifestation à 14 heures, je crois que c'est place de la Bourse, une mobilisation contre la loi DARMANIN, contre une loi qui est qualifiée de raciste et de xénophobe. D'ailleurs, c'est tellement grave cette loi que cela a pu remobiliser au moins pendant un temps une grande partie de la gauche et du mouvement social ou des organisations militantes, syndicales, des collectifs, et tout cela à juste titre.

Nous, ce qui nous apparaît un peu surréaliste, c'est qu'au même moment où en plus la gauche *a priori* est un peu mobilisée dans cette mobilisation, on s'est même pas mal

croisé d'ailleurs dans la manifestation de samedi dernier, cela fait bizarre et surréaliste de voir qu'en même temps on fait comme si de rien n'était, que la délibération ne signale pas qu'il y a un souci. Cela discrédite d'ailleurs des prises de position comme celle-là parce qu'en réalité, on sait très bien qu'il y a quelque chose qui sera beaucoup plus compliqué.

En fait, je peux vous lire juste un tout petit extrait du tract de cet appel pour demain qui explique en quoi cette loi va être considérablement une aggravation pour les sans-papiers, toutes les personnes qui se débrouillent à vivre quelque part. « Cette loi, telle que promulguée par MACRON va précariser davantage les travailleurs et travailleuses, les lycéens et lycéennes, les étudiants et les étudiantes avec ou sans papier. L'arbitraire préfectoral est encore renforcé : refoulement aux frontières, délivrance systématique des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) et des IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français) et allongement de leur durée, notamment pour les travailleuses et travailleurs. Cette loi s'attaque aux libertés publiques, bafoue les droits fondamentaux tels que le droit au regroupement familial, le droit d'asile, réinstaura la double peine et fait honte à la France qui prétend défendre des valeurs d'égalité entre toutes et tous. Nous exigeons donc l'abrogation de cette loi. » Cela, c'est le tract unitaire qui comprend plus d'une centaine d'organisations sur la Gironde et nationalement encore plus.

C'était pour montrer, on n'aura pas l'occasion de discuter de cela, et puis, ce n'est pas ici. Puis, il est tard. Tout le monde a envie de bientôt partir, mais cela dit, ce sont quand même des choses graves. On est dans une ambiance réactionnaire, une ambiance dominée par l'extrême droite. Du coup, les premières cibles évidemment ce sont les migrants, les réfugiés, celles et ceux qui se retrouvent aujourd'hui sans-papiers. On a dit tout à l'heure aussi qu'il y avait une autre victime, c'étaient les femmes parce que dans cette ambiance réactionnaire masculiniste, on a aussi un renforcement des préjugés sexistes. Comment on fait ? On signe un truc. On vote un truc pour se donner bonne conscience, et à côté de cela, on sait très bien que ce n'est pas du tout la chose qui est en train de se passer. Donc, on tenait à réagir là-dessus.

Par conséquent, nous, on ne va pas voter contre la délibération parce que l'on sait que cette délibération vise à améliorer localement les conditions pour une partie de celles et ceux qui sont concernés par le dispositif de protection internationale. On ne vote pas contre évidemment, mais on va s'abstenir parce que l'on va volontairement montrer que l'on est en profond désaccord avec la politique de l'État, avec la politique du Gouvernement, avec la politique de DARMANIN, tous ces réactionnaires, limite fascisant. On tenait à prendre cette position.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :
Total votants : 97
Pour : 96
Abstention : 1.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur ROBERT

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Madame KISS pour l'aménagement des allées de Tourny – Lancement de la concertation.

Mme KISS

(n°91) Bordeaux - Aménagement des allées de Tourny - Lancement de la concertation - définition de ses modalités - Décision - Autorisation

M. le Président Pierre HURMIC : Madame KISS a la parole.

Mme KISS : Tout est dans le titre.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Si tout est dans le titre, je suis dans la proposition puisque le titre est suffisamment explicite. Puisque l'on est dans l'aménagement des allées de Tourny, je pense qu'il est intéressant de regarder un peu plus largement ce qui avait été fait par l'association Aux Arbres citoyens dont j'étais à l'époque acteur.

Entre autres, nous avons proposé à des collégiens d'embellir et de végétaliser la place Tourny juste à côté. Dans la proposition, c'est justement d'essayer de voir un peu si on peut harmoniser ce qui sera proposé dans cette concertation, d'essayer de travailler sur l'élargissement de la concentration peut-être demain à faire quelque chose qui soit en cohérence avec le projet qui avait été proposé par les collégiens. Il y en avait un qui a été retenu. Il y avait à l'époque deux adjoints à Monsieur Pierre HURMIC qui étaient venus. C'était à Darwin que l'on avait fêté cela, et ils avaient été très surpris de la créativité des collégiens entre autres sur la place. Une proposition a été faite de carrément faire une espèce de serre au-dessus de la place. Cela veut dire que l'on peut végétaliser à hauteur, mais cela peut être intéressant de regarder qu'aujourd'hui on a un problème d'artificialisation au sol. Mais peut-être que demain, on pourra un peu plus travailler sur l'aérien, et entre autres proposer peut-être sur les allées quelque chose qui fasse un peu plus pergola ou quelque chose qui soit en harmonie avec ce qu'avaient proposé ces collégiens.

Donc, c'était simplement d'essayer de marquer le coup sur le fait que l'intelligence collective est grande, et dans ce cas-ci avec les collégiens. Donc, les générations futures ont aussi beaucoup d'idées. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Merci, Monsieur le Président. Juste deux, trois mots pour expliquer notre vote contre sur cette délibération sans vouloir refaire le débat que nous avons eu mardi en Conseil municipal. Deux explications principales : la première, c'est parce que l'on regrette que la ville de Bordeaux se dessaisisse au profit de la Métropole pour ce qui concerne la concertation, la consultation.

Deuxièmement, nous ne jugeons pas prioritaire l'investissement de plusieurs millions d'euros à ce moment sur ce projet. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : D'accord. Je vous remercie. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, **Monsieur le Président**. Pour expliquer également la position du groupe Nouveau Bordeaux Métropole pour nous étonner quand même que ce projet d'aménagement que vous dites ambitieux apparaisse pour la première fois dans cette mandature contrairement à d'autres projets urbains importants tels que le projet des boulevards, ou le pôle multimodal Saint-Jean.

Pour noter également qu'il y a peu de détails dans cette délibération. Il faut aller dans les contrats de co-développement de la ville de Bordeaux pour voir que ce projet porte sur un budget de 9 millions d'euros. Donc, pour nous également, cette délibération telle que présentée à la Métropole manque de détails et de transparence, mais surtout nous nous demandons si ce projet doit être la priorité de la Métropole avec les enjeux que nous connaissons et les besoins et les attentes des Métropolitains.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : C'est une explication de vote. C'est un vote contre aussi parce que c'est la même discussion. Ce sont les mêmes discussions des uns et des autres à la suite du Conseil municipal qui a eu lieu mardi après-midi et le soir. Pour faire court, la note sera au PV. Juste pour dire que l'on est en désaccord sur les modalités de concertation. On est aussi en désaccord avec cette idée que ce projet serait une priorité, mais on pense que cela mériterait discussion. Donc, double désaccord et vote contre.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous reprenons ici les mêmes critiques que nous avons formulées lors du conseil municipal du 30 janvier, car c'est la même délibération qui était alors mise au vote. Nous avons deux désaccords essentiels. D'abord, ceci n'est pas un scoop, nous n'approuvons pas les modalités de la concertation qui sont toujours les mêmes alors que cela ne fonctionne jamais très bien. Il est nécessaire de les modifier pour en faire un véritable outil démocratique. En plus nous pensons qu'il faut clairement établir le droit, le pouvoir pour les habitants de décider, pas seulement de donner des avis. Ensuite, nous n'avons rien contre un réaménagement de la place, il y a toujours des améliorations à faire, surtout s'il s'agit de permettre comme vous l'écrivez, de permettre une "réappropriation du lieu" par les habitants. D'ailleurs qu'est-ce que ça signifie ? Vous voulez en faire un lieu auto-géré, avec des jardins ouvriers ? Vous faites le constat que la place est "insuffisamment investie" par les habitants, en vrai quelle est l'idée de la majorité ? Quels sont les objectifs précis, derrière les phrases creuses ? Vous prévoyez des logements sociaux ? une nouvelle rue commerçante comme la « rue bordelaise » ? ou bien un square ou des jardins ouvriers ? On se pose la question de la priorité ou pas de ces travaux pour ces allées, sur l'importance des travaux et des coûts. Et donc sur les objectifs finaux ? On pourrait penser qu'il s'agit encore d'un gros chantier pour les entreprises du BTP en mal de revenus financiers. Tout cela nous conduit à voter contre.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Deux mots de réponse, si vous le permettez, aux interventions pour rappeler que ces allées de Tourny sont un lieu emblématique de la ville-centre de la Métropole. Cela doit être un projet emblématique. En tout cas, nous allons tout faire pour que ce soit un projet emblématique de cette mandature. Nous voulons faire un lieu de vie plus agréable, plus accueillant.

J'aimerais partager avec vous une information qui, je pense, vous intéressera. Des études ont montré que les flux piétons de la rue Sainte-Catherine s'arrêtent de façon quasi systématique à l'entrée des allées de Tourny, c'est-à-dire que pour toutes ces personnes qui fréquentent la rue Sainte-Catherine, les allées de Tourny ne sont pas perçues comme un lieu agréable, comme un lieu accueillant qu'elles ont envie de fréquenter. Je pense que c'est une population de l'agglomération qui fréquente cette artère, et nous voulons également que les espaces des allées de Tourny puissent être rendus plus agréables et avec une fréquentation importante.

J'ajoute que le dernier gros chantier concernant les allées de Tourny remonte aux années 70 avec la création du parking souterrain qui a été suivi d'un réaménagement de surface dans les années 80. Aujourd'hui, elles sont devenues aussi un îlot de chaleur urbain majeur qui nous impose d'envisager naturellement de le refaire dans le cadre de cette politique qui consiste à lutter aussi contre les îlots de chaleur majeurs.

C'est pourquoi on a décidé de lancer un grand projet avec une concertation dès la phase de diagnostic, ce qui est quand même assez original, pour associer une population le plus large possible au devenir de ce site.

Là, je vais répondre à ceux qui déplorent, une nouvelle fois, que la Métropole intervienne au niveau de la concertation. À cela, je tiens à le rappeler que la concertation qui avait été faite il y a quelques années sur la place Gambetta, pareil, cela en était une concertation pilotée au niveau métropolitain. À l'époque, personne n'avait trouvé rien à redire à ce pilotage métropolitain de la concertation. Pas même les opposants. Donc, je suis un peu étonné qu'aujourd'hui on nous reproche à nous que la concertation soit métropolitaine.

Après, j'ai une deuxième raison également technique qui justifie le fait que la concertation soit menée à ce niveau-là. Il y a sur les allées de Tourny deux espaces distincts : le terre-plein central qui est géré par la Ville de Bordeaux et les voiries autour qui sont gérées par Bordeaux Métropole. C'est par souci de simplicité pour l'utilisateur et lui éviter d'avoir deux plateformes de concertation sur le même sujet qu'une seule concertation est menée et déléguée à Bordeaux Métropole. Je tiens vraiment à vous rassurer et affirmer haut et fort que les orientations sur le contenu de la concertation sont bien évidemment fixées par la mairie de Bordeaux. J'espère vous avoir totalement rassurés. Peut-être pas Madame Géraldine AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Merci, de me redonner la parole rapidement pour rebondir sur ce que vous venez dire sur le manque présumé d'attractivité des allées de Tourny. Vous y avez supprimé depuis 3 ans beaucoup de manifestations attractives pour le coup mis à part le marché de Noël, mais peut-être qu'il est en sursis lui aussi. Donc, le manque d'attractivité, excusez-moi, mais l'argument est quand même un peu contestable.

M. le Président Pierre HURMIC : On ne va pas faire de débat bordelais-bordelais, mais ce que vous évoquez, je n'avais que de mauvais retours sur les Épicuriales, et en plus une concurrence par rapport aux restaurants de centre-ville, que des mauvais retours. Donc, je suis très fier et très heureux d'avoir supprimé ces Épicuriales. Croyez-moi, cela correspondait à une demande très forte des commerçants, des restaurateurs bordelais, des riverains et de beaucoup d'habitants. Voilà l'explication que je voulais vous donner. Je donne la parole à Madame KISS.

Mme KISS : Madame Géraldine AMOUROUX, vous avez dit que vous aviez deux motifs de voter contre. Le premier, je l'ai entendu, c'était le dessaisissement sur la concertation, mais je n'ai pas entendu la deuxième partie. Ah, le coût. D'accord. Sur le

coût, sachez qu'il faut que l'on fasse des estimations. Donc, cela marche au mètre carré. On a des ratios moyens, et il faut bien que l'on arrive à chiffrer les projets lorsqu'ils apparaissent dans les CODEV. On a fait une cote mal taillée comme c'est le cas à chaque fois que nous lançons des opérations, c'est-à-dire que l'on sait à peu près combien cela nous coûte au mètre carré. Cela peut être variable au final, mais en définitive, compte tenu de l'ampleur de la place, on va avoir sans doute une somme relativement rondelette. Après, tout dépendra des choix qui seront faits sur l'aspect définitif de cette place.

Sur le fait que le dossier n'apparaisse que maintenant, je vous rappelle que l'on a un mandat sur six ans et que tous les dossiers et notamment les grands chantiers de voirie ne peuvent pas être tous lancés en même temps. Et en général, on essaie de les faire partir un peu en sifflet. C'est relativement normal que certains projets que vous n'avez pas vu en début de mandat apparaissent seulement maintenant et vous en aurez encore sûrement sur les deux dernières années qui vont arriver tout simplement parce qu'il y a des plans de charge pour les services et que l'on ne peut pas tout mener de front, ce n'est pas possible.

Sur le manque de détails, c'est normal. On est à l'étape de la concertation. Je vous invite à relire l'ensemble des délibérations que nous passons en Commission infrastructures sur lesancements de concertation où vous avez rarement plus de détails que cela puisque par essence, la concertation va nous aider à définir ce que l'on va y mettre. Rien que sur la dernière commission, je crois que l'on en a lancé 4 de mémoire. Vous les relirez et vous verrez. Sur les autres communes, nous sommes dans les mêmes configurations.

Sur l'histoire des priorités, ce n'est jamais la priorité. Si on écoute les uns et les autres, il y a plein de dossiers où ce n'est pas la priorité. Dans ma commune, il m'a été dit « ce n'est pas la priorité de refaire la mairie qui n'avait pas été refaite depuis 50 ans ». Chacun voit midi à sa porte et vous pouvez sans doute considérer qu'il y avait peut-être d'autres chantiers de voirie à faire. Néanmoins, et c'est une des charges de centralité de la Ville de Bordeaux, la Ville de Bordeaux n'accueille pas que des Bordelais. Elle a aussi, une activité touristique, elle a aussi l'ensemble des autres métropolitains et cette place qui semble quand même un peu datée aujourd'hui mérite clairement un toilettage.

Je vais finir sur une note positive. Pour répondre à Marc MORISSET, les modalités de la concertation prévoient que nous allions chercher des publics qui ne viennent pas forcément spontanément sur les concertations, notamment le Conseil municipal des enfants, etc., et si des collégiens ont envie de s'exprimer lors de cette concertation, ils seront bien évidemment les bienvenus. Il y aura des ateliers, il y aura des marches exploratoires, il y aura des réunions publiques comme on a l'habitude de le faire. Et justement le souhait en particulier de la ville de Bordeaux, mais aussi de la Métropole, était de faire une concertation très large et exemplaire en allant chercher des publics qui habituellement ne se manifestent pas sur ce type de concertation.

En tout cas l'ambition, c'est bien de faire un très beau projet sur cette place et d'aller dans le sens de ce que nous voulons tous, c'est-à-dire l'apaisement, la végétalisation et faire quelque chose de beau parce que cela fait partie du Triangle d'or et que c'était une place un peu emblématique de la Ville de Bordeaux.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, Andréa. Je lance le vote.

Résultat du vote :
Total des votants : 96
Pour : 64
Contre : 32

Majorité
Contre : Monsieur BOBET, Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur ROBERT

La délibération est adoptée.
Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Enfin pour conclure les délibérations avant d'examiner la motion agricultures. Monsieur PAPADATO, soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

M. PAPADATO

(n°98) Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2024 - Subventions d'aide à l'investissement- Convention - Décision - Autorisation

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur PAPADATO.

M. PAPADATO : Tout est dit, je suis à votre écoute.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Excusez-moi, j'ai oublié les déports, Messieurs Jean-Jacques PUYOBRAU, Jean TOUZEAU, Daphné GAUSSENS, Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER et Nordine GENDEZ.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur MORISSET a la parole.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être bref puisque je vais être pour. Il y a simplement à préciser que l'on est dans une logique où c'est l'initiative individuelle qui prévaut puisque l'on n'est pas dans le soutien à la résilience alimentaire, mais il est souligné que dans le cadre de Clairsienne, cela a été dit en commission, ils ont proposé 33 arbres fruitiers sur leur mise en place. Je trouve que c'est intéressant, mais cela souligne aussi le fait qu'il n'y a rien d'obligatoire. Je reviens sur ma proposition qui est d'améliorer les critères en rajoutant justement des choses qui sont incitatives à investir avec derrière, de la résilience alimentaire qui fait en sorte que demain, il y a peut-être des gens qui vont se détacher dans le panel puisque l'on est sur une ouverture de marché à faire du logement social, à travailler justement sur ces critères. Et peut-être qu'il y aura des propositions complémentaires. Il n'y aura peut-être pas que cela et cela ouvre le champ du possible à faire peut-être mieux encore déjà en commençant par améliorer ce domaine de la résilience et peut-être demain de l'autonomie. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Une explication de vote. On s'abstient sur la délibération. On n'est pas du tout en désaccord avec la volonté de végétaliser, mais c'est une position que l'on essaie de prendre pour critiquer notamment Aquitanis, mais dont on sait qu'il y a beaucoup de choses à critiquer, mais on pourrait critiquer aussi d'autres bailleurs. Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passe aux Aubiers par rapport au chauffage, je l'ai mentionné tout à l'heure, à Grand Parc aussi. Il faut qu'ils assurent le côté environnemental et un quartier agréable à vivre. Le soutien à la végétalisation se justifie, mais ce serait bien aussi que les bailleurs sociaux respectent un peu les locataires et les habitants et qu'ils aient une fonction sociale. Notre vote de l'abstention, c'est une manière de prendre position pour critiquer tout ce qui n'est pas fait.

Aujourd'hui, il y a pas mal de problèmes et les relations sont souvent très compliquées, les explosions de charges locatives ou de loyer, problème d'entretien, problème même au niveau des collectes des déchets, il y a plein de choses qui ne vont pas. Ce serait bien là aussi que les collectivités territoriales, la Métropole ou les villes, trouvent le moyen d'agir et d'aider les populations les plus en difficulté à faire face à des comportements ou à des choix politiques de bailleurs qui ne sont pas corrects du tout. Notre abstention est liée à cela, cette critique, il y a une sorte d'alerte, ce n'est pas la peine de vous la faire puisque vous êtes au courant de pas mal d'informations, on suppose. C'est juste cela que l'on voulait signaler par cette abstention.

M. le Président Pierre HURMIC : Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : Merci, Monsieur le Président, cela va être très rapide également. Deux petites remarques, il faudrait regarder s'il y a des garanties qui sont fournies quant à la durabilité des ajouts verts parce que malheureusement sur certains projets, nous nous rendons compte que l'on plante, mais assez rapidement, les arbres ou les arbustes sont plutôt en train de mourir que de continuer à grandir.

Deuxièmement, il y a souvent les infrastructures qui sont déjà faites : les trottoirs, les

revêtements. Nous sommes obligés de recasser pour replanter ou pour planter. Je peux l'observer autour de la gare, c'est sans cesse des chantiers à répétition.

Puis le dernier élément, nous avons parlé des arbres tout à l'heure dans le cadre du PLU. Où nous pourrions être peut-être un peu plus volontaristes, c'est sur certaines zones, donner une proportion qui ne fasse pas penser que nous sommes à 5 500 arbres pour 10 000 m². Cela paraît par moment assez disproportionné et cela permettrait également d'expliquer aux habitants des différentes villes la nécessité, la compréhension et la transparence des projets. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Tu es sûr de vouloir intervenir, Monsieur Patrick PAPADATO ? Je te donne la parole.

M. PAPADATO : Très rapidement sur la résilience, Monsieur Marc MORISSET, nous avons dit qu'éventuellement, nous réfléchissons.

La critique par rapport aux bailleurs, Monsieur Philippe POUTOU, je vous rappelle que c'est la qualité de vie des personnes qui vivent dans ces logements, donc c'est quand même un plus pour eux.

Et sur le suivi des arbres, il y a trois ans de suivi qui permettent de voir si les arbres vivent et il y a une obligation de replanter.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU demande la parole.

M. POUTOU : Très court, c'est juste que puisque comme c'était la dernière intervention et j'avais oublié de dire quelque chose qu'il n'y avait pas un rapport avec cette délibération. Désolé, mais c'est rapide. C'est pour répondre à Monsieur Gérard CHAUSSET qui se plaignait ou qui se sentait un peu seul en étant antinucléaire. C'était pour le rassurer. Je ne sais pas si je rassure en lui montrant que nous sommes d'accord avec lui sur cette question, mais nous sommes profondément antinucléaires et on pense qu'il faut sortir des énergies nucléaires. Nous sommes inquiets aussi d'un discours qui aujourd'hui banalise le nucléaire comme si c'était une solution. Nous pensons que ce n'est surtout pas une solution. C'était pour juste ajouter cette petite idée puisqu'elle avait été *balancée* il y a quelques minutes.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci.

Je lance le vote.

Résultat du vote :

Total votant : 95

Pour : 87

1 abstention

5 conflits d'intérêts et 2 ne participent pas au vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur

HURMIC, Monsieur TOUZEAU,

Monsieur PUYOBRAU, Monsieur

PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ,

Monsieur CAZAUX, Monsieur

GARRIGUES, Madame GAUSSENS,

Madame HELBIG, Monsieur JABER,

Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.
Je vous remercie.

M. HURMIC

(n°115)

Motion de soutien aux agricultrices et agriculteurs

M. le Président Pierre HURMIC : Avant d'examiner les questions écrites, il nous reste la motion. Motion de soutien aux agricultrices et aux agriculteurs. Je crois que tous les groupes politiques ont été associés. On propose que l'on n'ait pas de débat, éventuellement des explications de vote de la part de ceux qui n'ont pas participé, mais des explications de vote, vous ne refaites pas la PAC et compagnies. On ne va pas le modifier, que ce soit clair Monsieur Marc MORISSET, tous les groupes de cette assemblée y ont participé, nous n'allons pas la modifier, vous n'avez pas souhaité participer à sa rédaction. Maintenant, vous nous indiquez si vous votez pour, si vous votez contre et les raisons qui justifient, mais on ne la lit pas puisque tout le monde l'a eue. Évitez, s'il vous plaît, Monsieur Marc MORISSET, de la lire sinon il fallait participer aux discussions. Je vous donne la parole en évitant, j'espère que vous saurez éviter les digressions. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Explication. Je pense que la confédération paysanne avait exigé aussi d'autres arguments qui ne sont pas dans ces lignes de cette motion. J'en donne quelques lignes rapidement et entre autres, je tiens à exprimer, j'ai quand même mon droit à la parole.

M. le Président Pierre HURMIC : Pas d'analyse sémantique, s'il vous plaît. Dites-nous si vous êtes pour ou contre et pourquoi vous êtes éventuellement contre ? Pourquoi vous êtes pour ?

M. MORISSET : Je suis dans l'expectative d'attendre qu'il y ait des modifications, mais ce n'est pas le cas. Je ne peux pas me dédoubler, je suis en Conseil et là vous faites presque du forçage à dire « Monsieur vous êtes seul. Il faut faire un choix entre les délibérations ou aller travailler sur la motion ». Je suis désolé, mais j'ai travaillé sur la motion quand on me l'a mise sur la table. Je travaille et entre autres, je vous propose tout simplement une réflexion. Le fait que les prix ne sont pas en dessous du prix de revient, c'était la confédération paysanne qui exigeait cela. Cela n'apparaît pas dans ce texte avec un prix plancher, mais cela ne veut pas dire grand-chose.

Trois petits points rapidement, l'affichage des prix de vente paysans qui avait été demandé au niveau des grandes surfaces en particulier parce que les grandes surfaces font de gros bénéfices. Ils avaient demandé à ce que l'affichage du prix réel revenu aux paysans soit affiché, qu'il y ait dans les instances des notions de tirage au sort parce qu'aujourd'hui, ils sont trahis par leur syndicat et aujourd'hui, ils aimeraient qu'il y ait en place ce genre de principe et que les nominations soient beaucoup plus transparentes parce que l'on voit bien ce qui passe avec Monsieur Arnaud ROUSSEAU.

Pour terminer, c'est la mise en place dans ces syndicats d'une logique que l'on retrouve dans le RIC, Référendum d'Initiative Citoyenne, qui est de la révocation possible de leurs représentants. C'était le minima. Je voterai abstention sur cette motion.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Cette motion est proposée par tous les groupes ?

M. le Président Pierre HURMIC : Oui.

M. POUTOU : Elle devrait être votée par tous les groupes unanimement ? Quelques remarques, ce n'est pas simple. On n'a pas participé, mais je n'ai pas compris que l'on ait été invité à participer. Mais de toute façon, c'était compliqué quand on est tout seul et que l'on s'en va d'ici, on ne peut plus voter. On n'a pas pu tout faire, mais ce n'est pas bien grave.

Moi, ce sera un vote contre même s'il y a des paragraphes que l'on partage. Il n'y a notamment le constat de la souffrance des paysans, leur mal-être, la difficulté de vivre, cela on partage, ils ne vivent pas de leur travail. Le constat au départ, on partage, après c'est un peu surprenant surtout que là vous dites que vous êtes toutes et tous à soutenir cette motion y compris la Droite, mais c'est marrant de lire la critique d'un système agricole. C'est vrai qu'il n'est pas caractérisé, on pourrait dire que le système agricole est un système capitaliste productiviste et intensif. Mais il y a la critique de ce système, c'est intéressant. Il y a aussi quelque part la critique de la logique de profits même si ce n'est pas dit comme cela en s'attaquant à l'agro-industrie, en s'attaquant aux distributeurs, en racontant et c'est vrai comment les agriculteurs notamment la petite paysannerie est coincée entre des râpages de profit. Mais ce n'est pas dit complètement comme cela, mais on sent qu'il y a une ébauche de critique et une ébauche d'anticapitalisme, ce n'est pas mal.

C'est pour préciser en plus parce qu'il n'y a pas que les distributeurs ou pas que l'agrochimie qui serait responsable de la crise, on peut aussi penser qu'il y a de gros agriculteurs, des agriculteurs capitalistes qui sont notamment bien organisés au travers de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et qui sont particulièrement responsables de la crise actuelle. En effet, ce sont les organisateurs du système, il n'y a pas que des victimes là-dedans. C'est aussi cela le mouvement agriculteur aujourd'hui qui est très hétérogène avec les petits qui sont exploités et qui souffrent et les gros qui font aussi souffrir les petits parce qu'il y a une concurrence, parce qu'il y en a qui *bouffent* les autres et qui les empêchent de vivre normalement. Il y a aussi ce constat qui manque. En revanche, le côté de lutte de classe dans la paysannerie qui est une réalité.

Ensuite, la petite remarque que l'on partage aussi, c'est tout le système qu'il faut repenser, c'est le dernier paragraphe de la première page. « Nous devons sortir du libre-échange », on est d'accord, de « sortir de la concurrence déloyale », OK, pourquoi pas. Il y a deux idées que l'on ne partage pas, c'est « la souveraineté alimentaire, ce sont les agriculteurs et les agricultrices qui peuvent la reconquérir », OK, mais pas seuls. ? Nous pensons que cela concerne tout le monde, toute la population. Ce n'est pas juste une fonction ou en tout cas une responsabilité des agriculteurs. C'est aussi la responsabilité de la population parce que c'est nous qui sommes nourris, de voir comment l'ensemble de la population peut discuter de ces questions et joue un rôle de toute façon à la fois dans la souveraineté alimentaire, mais dans la qualité alimentaire et dans les questions de santé publique.

Puis l'autre idée, c'est dans la liste des choses qu'il faut combattre, il manque la rupture

avec le productivisme, à notre avis. C'est quelque chose qui est fondamental de cette course au profit, cette course à produire toujours plus, mais c'est ce qui caractérise le capitalisme. Puis, c'est la dénonciation ou la lutte contre les intrants chimiques, cela n'apparaît pas. Pourtant tout à l'heure, il y avait quelques réflexions notamment de la Droite en défense de l'environnement et en combattant la pollution notamment atmosphérique, mais là on peut parler de la pollution liée aux intrants chimiques, des pesticides. En plus, ce sont les paysans et les paysannes qui sont les premiers et les premières victimes des intrants chimiques et on peut penser, même si vous avez vu le choix du Gouvernement de repousser le plan anti-pesticides ou de le décaler, c'est un problème parce que cela va aggraver la situation de beaucoup de travailleurs et travailleuses.

Puis pour ne pas être trop long, le désaccord, mais la première phrase de la deuxième page, fait que je suis en désaccord, je dis « je » parce que je n'en ai pas particulièrement discuté avec les collègues, vous comprendrez bien. « La Métropole de Bordeaux prend toute sa part avec son projet » : non, on ne pense pas qu'elle prend toute sa part, justement, elle pourrait faire beaucoup plus et que les collectivités pourraient faire beaucoup plus même si elles ont des moyens limités. On a un désaccord là-dessus. Je ne vais pas tout lister parce que vous en avez déjà un peu assez.

De toute façon, on vote contre cette motion par tout ce qui manque, tout ce que j'ai pu dire. Et la solution pour nous, en solution immédiate, en plan d'urgence pour la paysannerie, ce serait de prendre sur les profits des distributeurs, prendre sur les profits de l'agrochimie, prendre sur les profits des gros capitalistes de l'industrie et redistribuer sous la forme d'un soutien, d'un minimum vital pour l'ensemble de la paysannerie, qu'elle puisse vivre de son travail quoi qu'il arrive et c'est aussi une question de redistribution des richesses. Comment on prend aux exploiters pour redonner à celles et ceux qui travaillent vraiment qui vivent de ce travail de paysans et de paysannes. C'est aussi la défense de la petite paysannerie.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci.

Monsieur Marc MORISSET, on vous a entendu.

J'ai des demandes de prise de parole individuelles. Je veux redire ici la règle, il me semble que l'on était tous d'accord sur le fait que ceux qui appartiennent à des groupes qui ont discuté de la motion, je pense qu'ils sont considérés comme s'étant déjà largement exprimés dans le cadre de ce groupe sinon c'est la porte ouverte à des débats qui n'en finiront pas. J'espère que tout le monde est d'accord avec cette analyse. Je ne vais pas vous priver de parole, mais on ne peut pas, il faut être solidaire des personnes qui vous ont représentés dans le cadre de la rédaction de la motion. C'est une règle du jeu. Je pense qu'elle a un consensus à l'intérêt de cette assemblée.

Je regrette pour ceux qui ont demandé la parole, c'est Monsieur Didier CUGY, Monsieur Gérard CHAUSSET. Mais si je dis que je ne la donne pas, je ne la donne pas, Monsieur Didier CUGY. Cela s'applique aussi à Monsieur Gérard CHAUSSET. Merci, de le comprendre aussi. En revanche, Madame Anne FAHMY n'appartient pas à un groupe ayant participé à la discussion, cela me paraît légitime que vous puissiez nous donner votre point de vue sur cette motion.

M. CUGY (hors micro) : C'était simplement pour dire qu'étant exploitant agricole je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Pierre HURMIC : Oui, Anne FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Monsieur le Président, sans méconnaître ni sous-estimer les difficultés et les crises que traversent nos agriculteurs, nous ne participerons pas à ce débat et nous ne prendrons pas part au vote comme l'a expliqué Monsieur Thomas CAZENAVE ce matin. Les discussions sont engagées au niveau national comme au niveau européen, elles ont donné lieu à plusieurs propositions, dont les dernières en date hier par le Premier ministre comme par le Président de la République au niveau européen. Nous considérons que les travaux doivent continuer d'avancer et surtout je crois qu'une motion dans ce calendrier pour traiter avec précipitation de propositions qui ne sont pas de la compétence de la Métropole n'ont pas de sens pour nous. Merci.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, pour votre expression. Monsieur CUGY veut nous expliquer pourquoi il n'a pas participé, vous êtes censé être dans un groupe, mais allez-y, en deux mots s'il vous plait.

M. CUGY : Merci, Monsieur le Président. Étant exploitant agricole, je ne participerai pas au vote.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci. J'ai un autre exploitant agricole qui a demandé le débat, qui a demandé à intervenir, Gérard CHAUSSET, tu as la parole.

M. CHAUSSET : Je suis exploitant agricole puisque je fais du compost depuis 20 ans. J'ai même donné mon petit sachet à Monsieur Alain JUPPÉ, je voterai par discipline, je suis quelqu'un de discipliné, mais sans conviction.

M. le Président Pierre HURMIC : Merci, de cette précision. Monsieur MORISSET, il faut demander la parole. Demandez-là.

M. MORISSET : Mais rapidement. J'ai oublié un des critères importants qui était la demande légitime encore une fois d'avoir un revenu de base agricole tout simplement.

M. le Président Pierre HURMIC : Je ne veux pas que cela relance le débat. À un moment donné, il faut être raisonnable. Je vous invite vraiment. Tout le monde s'est exprimé. On connaît les points de vue. Je lance le vote.

Il n'y a pas de vote électronique. C'est un vote à main levée.

Qui vote contre ? 1 vote contre.

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Qui ne participe pas au vote ? Monsieur Didier CUGY, l'agriculteur. Cela fait deux voix. Deux voix ne participent pas.

Qui vote pour ?

Majorité

Abstention : Madame MELLIER,

Monsieur ESCOTS, Monsieur

FEUGAS, Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur

CAZENAVE, Monsieur CUGY, Madame

FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur

MARI

La motion est adoptée.

Je vous remercie.

J'ai deux questions écrites de Monsieur Marc MORISSET. Je pense que vous serez d'accord que l'on fasse comme pour la motion que vous ne lisez pas, on les a tous eues et largement à l'avance.

Je vais répondre à la question de Monsieur Marc MORISSET :

Première question :

« Dans la vidéo du précédent conseil de Bordeaux Métropole du 1 décembre 2023, il manque environ 10 minutes entre la délibération n°79 "associations d'aides aux plus démunis" et la délibération n°124 "subvention de la maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine", soit juste avant que je prononce "association ou collectif comme le collectif d'action Palestine" et après que Mme Fahmy prononce "j'ai attendu avant d'allumer mon micro".

Cela a-t-il été dû à une volonté politique locale de me censurer, y compris avec les propos de M Poutou, ou à un algorithme de YouTube, hébergeur de votre chaîne détenu par Google ayant une politique de censure très puissante permettant de cacher les faits réels n'allant pas dans le sens de la doxa de l'État profond, c'est-à-dire autant les paroles des lanceurs d'alerte comme les scientifiques libres et indépendants, les soignants témoins, les victimes des poisons de thérapie génique anti-Covid19 depuis 2021 que les images des enfants et des femmes tués en Palestine par les sionistes américains ou israéliens depuis 75 ans ou dans le Donbass par les ukronazis ukrainiens ou nazis étrangers depuis 2013 par exemple !?

Si votre réponse est le 1er cas, alors qui en est responsable et peut-il en justifier la raison, en personne dans ce Conseil ?

Si votre réponse est le second cas, alors comment agirez-vous pour que la liberté d'expression soit toujours garantie dans cette instance républicaine, soit dans notre pays à l'origine des droits de l'homme et du citoyen repris dans le monde entier comme exemple mais ayant comme président, un décideur qui agit pour ses contraires, c'est-à-dire la privation de nos droits, la censure et le contrôle global de l'information !? »

Comme cela s'est déjà produit pour d'autres conseils, lors du Conseil du 1^{er} décembre dernier, des ruptures de flux du *streaming* vers YouTube se sont produites, impliquant des interruptions d'enregistrement du Conseil de quelques dizaines de minutes en cumulé.

Il est à préciser que la captation du conseil enregistré et mise en ligne sur YouTube ne fait l'objet d'aucun montage.

Je rappelle enfin que la garantie de la totalité des débats et propos tenus en séances figure dans chaque procès-verbal des Conseils de Bordeaux Métropole.

Voilà la réponse à votre question.

Sur la question n°2, Monsieur Marc MORISSET, la question n'ayant pas trait aux affaires métropolitaines selon l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle n'est pas jugée recevable.

Je vous remercie pour cette séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures 00.

Le Secrétaire de séance

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT